

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'évolution de la situation économique du Congo belge de 1939 à 1947 (Première partie) —
Législation économique — Statistiques

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU CONGO BELGE DE 1939 A 1947

Note introductive

En 1939, le numéro spécial annuel que le *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique* consacrait à la situation économique de la Belgique, avait été complété par un aperçu relatif à l'évolution de la Colonie.

La publication de ce numéro spécial ayant été interrompue par la guerre, il a paru indiqué de rappeler les caractères essentiels du développement industriel, agricole, commercial et financier du Congo belge entre 1939 et 1947.

Pendant cette période, un effort de production intense a été imposé à nos terres d'Afrique. Les conséquences sociales en furent très grandes : tous les problèmes fondamentaux inhérents à l'œuvre civilisatrice que la métropole a assumée ont acquis une acuité particulière. Aussi a-t-il fallu leur donner des solutions que même des décades de paix et des crises cependant violentes n'ont pas favorisées au même degré.

La description de ces problèmes et de ces solutions a également été consignée dans les pages suivantes.

Cette description ne peut qu'être sommaire : les sources sont insuffisantes.

La littérature relative au Congo est abondante, mais sa valeur documentaire très diverse et souvent faible. En dépit de la dispersion de leur information, les rapports des grandes entreprises coloniales sont parmi les documents les plus sûrs pour la constatation des faits relatifs au développement des progrès techniques de la Colonie. Le « Rapport annuel sur

l'Administration de la Colonie du Congo belge présenté aux Chambres » paraît avec un retard considérable; les renseignements d'ordre économique qu'il contient sont rares (1).

Il existe une floraison abondante de revues et de livres traitant des questions coloniales. Pour autant qu'ils ne soient pas purement techniques, et par là même souvent utiles pour l'aperçu que voici, ils sont caractérisés par la prédominance des éléments subjectifs ou idéologiques.

Les sources statistiques sont maigres; leur valeur souvent sujette à caution; leur parution tardive. Même les publications officielles comportent souvent de graves discordances entre chiffres relatifs au même objet (2). Les statistiques du commerce extérieur, si importantes pour l'observation de la situation économique, sont fort défectueuses (3).

Une amélioration paraît devoir être apportée à cette situation par la création récente d'un service de statistique à Léopoldville.

L'état de cette documentation détermine la valeur des renseignements fournis dans les pages suivantes qui, pour cela même, ne s'appliquent que très acces-

(1) Le dernier rapport couvre les années 1939 à 1944; il a paru en 1947.

(2) Les chiffres du Rapport annuel sur l'Administration de la Colonie sont très souvent différents de ceux publiés par l'*Annuaire statistique de la Belgique et du Congo*. Ceux du dernier rapport publié ne correspondent souvent pas avec ceux qui figurent à l'annexe statistique jointe au discours prononcé par M. L. PÉTILLON, vice-gouverneur général de la Colonie, devant le Conseil de Gouvernement en 1947.

(3) Voir ici-même, « La situation économique de la Belgique en 1938 », p. 294.

soirement au Ruanda-Urundi (4). Un effort a été fait pour corriger leur imperfection en donnant en note une bibliographie aussi complète que possible; elle permettra au lecteur de parfaire son information et de confronter ainsi ses opinions avec celles qui sont émises ici.

I

APERÇU GENERAL

L'évolution économique du Congo, affectée par une conjoncture mondiale hésitante, a néanmoins enregistré de multiples indices de progrès intrinsèque jusqu'au moment où la guerre a éclaté. Il en fut ainsi surtout grâce à la politique fiscale et tarifaire, révisée de façon à permettre tout au moins aux productions de base de garder leurs débouchés et à les soustraire dans une certaine mesure aux vicissitudes des grands marchés internationaux.

Depuis septembre 1939 jusqu'à l'invasion de la Belgique, nombre de décisions furent mises en œuvre pour maintenir l'activité générale compromise par les contingences politiques.

Les unes ont eu pour but de garder intacts l'infrastructure économique et les cadres. Les autres ont tendu à assurer le ravitaillement. Les relations avec les Etats-Unis et l'Afrique du Sud notamment ont été améliorées. La diversification de la production intérieure a été hâtée. Les entreprises ont été aidées afin de réduire les coûts de production.

L'armistice modifia complètement la situation. Le Congo perdit à la fois sa principale source d'approvisionnement et son principal débouché. Beaucoup de grandes entreprises, séparées de Bruxelles, se trouvaient décapitées.

Les exportations, qui avaient progressé à des cours en hausse, fléchirent. La production souffrit par l'impossibilité de prévoir le volume des besoins, l'accumulation des stocks, les difficultés de transport.

Jusqu'au début de 1941, les affaires furent vraiment difficiles. A un moment donné, on alla jusqu'à vendre à n'importe quel prix, surtout à l'Afrique du Sud.

Mais dans une période de guerre qui devint bientôt « totale », les productions coloniales furent vite parmi les plus recherchées. Quant aux approvisionnements, ils purent être en partie augmentés par les entreprises africaines elles-mêmes.

(4) Des remarques plus ou moins semblables ont été exprimées par beaucoup d'entre ceux qui se sont livrés à l'étude de l'évolution économique du Congo belge. Cfr. G. EYSKENS, « Les indices de la conjoncture économique du Congo belge depuis la guerre (1919-1933) », in *Bulletin de l'Institut des Sciences économiques de Louvain*, p. 363. *La Restauration économique de la Belgique*, publication du Groupement d'Etudes économiques, 1945, p. 56. *Rapport de la Commission pour l'étude des problèmes d'après-guerre* pp. 69, 71, 123. M. VAN MEERHAEGHE, « Overzicht van de economische toestand van Belgisch-Kongo », in *Kongo-Overzee*, XII-XIII (1946-1947), 5, p. 287. Voir aussi le *Bulletin de l'Association des Intérêts coloniaux belges*, 15 janvier 1948, n° 1145, p. 19.

L'activité s'améliora à partir du moment où, la Colonie s'étant rangée dans le camp des Alliés, elle fut amenée à fournir une aide également « totale », tant militaire qu'économique, à la guerre contre les forces de l'Axe.

La première phase de cette collaboration fut marquée par la conclusion d'accords économiques et financiers entre le Royaume-Uni et le Gouvernement belge de Londres.

Cette période se termine avec l'entrée en guerre du Japon et des Etats-Unis. Le monde n'était pas entièrement divisé jusqu'alors. Il subsistait nombre de pays neutres. La Grande-Bretagne disposait de la plupart des fournitures de son Empire et de l'Extrême-Orient. Elle s'engagea cependant à acheter toute la production d'huile de palme et des quantités importantes de cuivre, de coton, de copal, d'arachides, de noix palmistes.

Le Congo belge fut englobé dans la zone sterling. La production d'or, excédentaire par rapport aux besoins de la Colonie et du Gouvernement belge, fut cédée à l'Angleterre. Les importations furent réduites à l'essentiel. Les opérations spéculatives en devises furent prohibées.

Le Gouvernement général soumit le commerce d'exportation à contrôle. Il devint lui-même acheteur et exportateur unique de certains produits, tels l'étain et le coton. Ces mesures, accentuées dans la suite à raison des besoins, furent étendues progressivement à d'autres produits industriels et agricoles. Des offices furent créés pour centraliser les achats et l'exportation des produits dont le Gouvernement ne se réservait pas le monopole.

Lorsque le monde fut divisé à peu près complètement en deux camps, après l'entrée en guerre du Japon et des Etats-Unis, l'histoire économique du Congo entra dans une nouvelle phase. Maintenir la parité monétaire vis-à-vis des neutres et se procurer des devises devinrent questions de moindre importance, surtout après la mise en commun des ressources alliées et l'instauration des régimes de *Mutual Aid* et de *Lend-Lease*.

L'effort appliqué essentiellement à l'extraction de l'or jusqu'alors, fut détourné vers celle des métaux d'importance stratégique.

Un second accord d'achat fut conclu avec l'Angleterre le 4 juin 1942. Les Etats-Unis y participèrent. D'autres produits durent être fournis en quantités croissantes, souvent illimitées : le caoutchouc, le wolfram, le café, le jute, l'étain, les minerais d'uranium et de radium.

Les mesures élaborées au début de 1941, en particulier pour permettre au Congo d'exécuter les engagements résultant des accords susdits, le firent entrer dans la voie d'une économie résolument dirigiste qui se substitua à l'économie de libre initiative.

Le Gouvernement en improvisa les organes directeurs. Les entreprises eurent à s'adapter, parfois sans préavis (1), à des programmes susceptibles d'être modifiés brusquement et qui bouleversèrent souvent leurs prévisions.

Ce changement fut facilité parce qu'avant la guerre déjà les contrôles étaient nombreux, que des organes, tel le Comité Cotonnier, intervenaient sous contrôle officiel dans la fixation des prix à payer aux indigènes, que l'existence de groupements, tel le Comité International de l'Étain, obligeait à la surveillance de l'exécution des décisions prises sur le plan international.

Le Gouvernement se réserva donc le droit d'orienter et de coordonner la production, d'en régler le rythme, d'augmenter ou de mettre en veilleuse telle activité selon les besoins, de régler l'importation et l'exportation de marchandises, de réglementer les changes et les prix.

L'organisation la plus importante fut celle de la production et de l'exportation. Elle fut à l'origine d'une législation touffue et d'une collaboration très active du secteur privé.

L'ordonnance du 15 avril 1942 a créé les organes relatifs à l'exécution des tâches nouvelles. Ainsi naquit la Direction de la Production minière de guerre.

En 1943, le Gouvernement général se réserva également l'exportation de certains minerais rares. Il créa en même temps la Régie des Minerais stratégiques afin de promouvoir leur extraction.

L'exécution des contrôles fut confiée à un ensemble d'organismes couvrant des produits déterminés, les uns nés de l'initiative privée comme le Comité Cotonnier et le Comité de l'Étain, les autres créés en vertu d'initiatives privées mais placés sous contrôle officiel (2).

L'importation, d'abord contrôlée pour s'adapter aux réglementations des pays exportateurs, se fit dans les cadres des conseils donnés par la Commission des Approvisionnements, déjà créée le 29 juillet 1941. L'activité de celle-ci fut reprise, en février 1943, par l'Office des Approvisionnements chargé d'organiser les achats selon des programmes détaillés.

(1) P. RUCKMANS, « Le Congo belge dans la guerre », in *Bulletin de la Société belge d'Études et d'Expansion*, 44^e année, octobre 1945, pp. 76-79.

(2) Parmi ces derniers, certains furent nantis de la personnalité civile et chargés de développer les débouchés intérieurs et extérieurs, de promouvoir et d'améliorer la production. L'affiliation aux offices était obligatoire. Ils étaient ou sont encore administrés par des commissions officielles n'exercant, en principe, aucune activité industrielle ou commerciale; des dérogations furent cependant apportées à cette règle.

Furent ainsi constitués : l'Office du Café Arabica (octobre 1940) et celui du café Robusta (septembre 1941) qui, depuis fin 1941, ont mis sur pied un *pool* unique de vente; l'Office du Pyrèthre (octobre 1940), l'Office Banaongo (décembre 1942).

Furent également créées ou adaptées aux conditions nouvelles un ensemble de commissions sans personnalité juridique, laissant à l'initiative privée le soin de les gérer selon les directives du Gouvernement. Ce sont, en ordre principal, la Commission des arachides, la Commission du riz (février 1942), la Commission du caoutchouc, celle du copal, celle des fibres, celle du quinquina.

Les résultats de ces efforts furent appréciables. Entre 1939 et 1944, le nombre de mines en activité passa de 130 à 213, celui des établissements non-indigènes de 10.302 à 11.570, celui des faillites de 25 à 0. Les exportations montèrent de 438.000 à 530.000 tonnes après en avoir atteint 620.000 en 1943; l'excédent favorable de la balance commerciale progressa de 769 à 2.142 millions.

Que l'activité de la dernière année de guerre traduise la fatigue n'est guère étonnant. Le rendement indigène et européen s'est senti d'un effort prolongé sans relâche. Beaucoup de productions agricoles souffrirent de l'intensification de la cueillette de caoutchouc. Le trafic et la production furent gênés par la pénurie d'essence et de pneus. Les prix payés à l'exportation furent faibles.

Les conséquences de cette évolution furent très diverses pour l'avenir économique du Congo.

Certaines productions, celle provenant de la cueillette en ordre principal, furent dévastatrices surtout quant à la main-d'œuvre qu'elles arrachèrent à ses occupations coutumières. D'autres furent faites sans égard pour l'avenir des gisements ou des progrès techniques de l'entreprise. En général, là où les besoins de guerre furent déterminants, l'activité s'est développée de façon souvent antiéconomique.

Par contre, l'intensité et la multiplicité des besoins qui n'ont pu être satisfaits par les voies traditionnelles ont favorisé la diversification de la production et les progrès techniques dans de nombreux domaines. Des méthodes d'extraction ont été perfectionnées, l'outillage souvent amélioré, de nouvelles métallurgies et de nouvelles industries transformatrices introduites.

On serait donc mal venu d'insister sur le caractère uniquement nocif de l'effort de guerre. Ses effets bienfaisants ont été exploités à fond depuis.

La contrepartie de l'augmentation de la production fut une tension sociale inquiétante. Il en est d'ailleurs ainsi partout en période de perturbation économique. L'accroissement de la population industrielle déracina des milliers de travailleurs noirs, diminua la main-d'œuvre agricole, occasionna des difficultés de ravitaillement, força les indigènes à des prestations inconciliables avec leur mentalité, réduisit encore l'encadrement blanc déjà insuffisant.

Des troubles sociaux parfois graves en résultèrent, surtout dans les régions industrielles. Ils eurent un avantage, celui d'éclairer le Gouvernement et de l'inciter à aller plus vite dans l'élaboration et l'application des mesures d'ordre social destinées à favoriser son œuvre civilisatrice.

En s'intégrant dans l'économie des Alliés, le Gouvernement de la Colonie n'a pas oublié d'envisager la politique qu'il conviendrait de suivre au moment de la libération du territoire belge. Dans les derniers contrats conclus avec l'Angleterre et les États-Unis,

il a eu soin d'introduire une clause permettant de distraire une partie de la production au profit de la Métropole. Il l'avait fait figurer, auparavant déjà parmi les pays bénéficiant, par voie d'accord, d'une allocation partielle de la production coloniale (3).

La reprise des relations entre la Belgique et le Congo fut forcément retardée jusqu'à la fin de la guerre en Europe. Même alors, notre ravitaillement a dû se faire dans le cadre de l'organisation mondiale des approvisionnements et des transports, dans la mesure et jusqu'au moment où cette organisation a subsisté.

En 1946, les relations devinrent progressivement plus normales.

La fin des hostilités n'a pas diminué l'activité économique de la Colonie. Elle a bénéficié de la disette mondiale prolongée de vivres et des besoins créés par la reconversion et la reconstruction.

Elle a nécessité, au surplus, la solution d'un grand nombre de problèmes, les uns d'ordre transitoire, les autres de nature permanente.

Les premiers se rapportent à la relève du personnel et du matériel, soumis tous deux à un effort extraordinaire.

La relève du personnel ne donne lieu ici qu'à la constatation suivante : la colonisation européenne a enregistré des progrès certains. Les colons, particuliers ou personnel administratif, ont une tendance de plus en plus marquée à se fixer dans la Colonie avec leur famille.

Le rééquipement, retardé pendant des mois par suite de la lenteur et de la rareté des fournitures, n'a pu se faire que très progressivement.

Tout ceci est essentiellement la tâche du secteur privé libéré peu à peu des entraves dirigistes. Le Gouvernement, dans l'intervalle, œuvre sur le plan civilisateur. Tâche difficile parce que l'opinion nationale est divisée sur la nature du travail à accomplir.

D'aucuns ont prétendu qu'il faut agir d'abord sur le plan politique. Mais il appert qu'à part les évolués et ceux que certaine propagande appelle ainsi, il n'est pas possible de donner aux noirs, dès à présent, une autonomie quelconque.

La population autochtone n'est pas opprimée par un régime de dictature aux mains de l'administration métropolitaine. Certes, elle ne bénéficie pas non plus d'un régime de démocratie. Mais elle doit se contenter provisoirement de tirer avantage d'une œuvre qui, dans deux ou trois générations, pourrait lui donner l'initiation qui, après l'avoir intégrée dans un

(3) Rapport sur l'administration de la Colonie du Congo belge (1939-1944) présenté aux Chambres législatives, Bruxelles, Chambre des Représentants, session de 1946-1947, p. 187.

régime de dominion, lui permettra d'assurer les responsabilités de l'autonomie (4).

C'est donc surtout dans le domaine économique et social que le Gouvernement s'est résolu à faire progresser son œuvre.

Si, par rapport à l'ensemble du travail à accomplir, les réalisations obtenues depuis le jour où la Belgique a accepté la charge de civiliser le Congo sont relativement faibles, il convient de ne pas oublier que, parmi les nations qui ont les mêmes charges à remplir en Afrique dans des conditions semblables, notre pays est à la tête du progrès (5). On serait mal venu d'émettre cette opinion si nombre de grands colons étrangers n'avaient porté le même témoignage (6).

Jamais cependant les pouvoirs responsables ne se sont rendu compte aussi clairement de ce qu'il est possible de réaliser pour avoir accompli, pendant la guerre, avec les moyens du bord, un travail immense.

Un plan d'action d'une extrême importance a été dressé, un ensemble de réalisations accomplies qui fait envisager l'avenir avec calme et qui correspond entièrement aux engagements solennels que la Belgique et les autres pays coloniaux ont pris en matière de colonisation devant les Nations Unies. Faut-il ajouter que cette action est antérieure à ces engagements ?

Les premières réalisations nouvelles sont consacrées par un train d'arrêtés, tous datés du 1^{er} juillet 1947, publiés dans la Colonie même, lors du voyage qu'y fit S.A.R. le Prince Charles. Ils fixent les cadres de la réorganisation administrative et du statut des agents de l'Etat, ceux du Fonds du Bien-Etre indigène et de

(4) Voir M. HORN, « Réflexions sur ce qui reste à faire au Congo », in *La Revue coloniale belge*, 15 décembre 1946, n° 29, pp. 405-407. M. VERSTRAETE, « Les droits politiques au Congo belge », in *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, 46^e année, n° 127, VIII-XI-X, 1947. A. WAUTERS, « La nouvelle politique coloniale », Bruxelles, Editions de la Paix (1945), pp. 40-63, donne un excellent aperçu de l'évolution vers l'émancipation des colonies depuis la guerre.

(5) Le Congo a été parmi les premiers à orienter les noirs vers une agriculture en amélioration progressive, sous la protection d'experts européens, à fixer les rations alimentaires susceptibles de restituer aux travailleurs leur pouvoir énergétique. Il a été le premier à édicter une réglementation sur le recrutement qui fixait les normes à ne pas dépasser afin de ne pas épuiser la population mâle adulte. (Voir WAUTERS, *o. c.*, pp. 76-77.)

(6) Walter CROCKER dit notamment : « Le peuple belge, qui n'avait aucune expérience coloniale, a mis tant de conscience et d'énergie dans l'accomplissement de sa tâche que le Congo est probablement aujourd'hui la mieux administrée des colonies africaines » (dans *Le Gouvernement des Colonies*). Voir d'autres citations reprises par M. PÉTIILLON, *Discours*, pp. 63-64. Voir aussi le témoignage de Viscount CRANBORNE, ancien secrétaire d'Etat pour les Colonies britanniques, auteur de la préface de *La guerre totale au Congo* par W. FORD, Londres, s. d., pp. 5-6; de NEGLEY FARSON, *Behind God's back*, Londres, 1941, p. 391; de SELWYN JAMES, *South of the Congo*, New-York, 1943, pp. 305, 313, 318; de Lord HAILEY, *The future of colonial peoples*, Oxford University Press, 1943.

l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale (7).

La création du Fonds du Bien-Etre indigène doit être soulignée tout particulièrement. Disposant de ressources importantes, il est destiné à favoriser le développement matériel et moral de la société coutumière du Congo et du Ruanda-Urundi et à unifier toutes les actions éparses dans ce domaine.

Ces problèmes sont de toute première importance. Certes, nous pouvons être satisfaits des résultats obtenus jusqu'à présent. Mais, comme l'a dit M. PÉTILLON, le Congo est encore peuplé en majeure partie « d'hommes dérisoires » qui vivent dans « un climat de terreur et d'impuissance » et que dominent « la nature, la superstition, la mort » (8).

Il reste qu'aucune œuvre civilisatrice ne peut porter de fruits si elle ne permet pas en même temps de fournir au milieu dans lequel elle veut agir, le moyen matériel de la favoriser.

La prospérité de l'indigène et la stabilité de la conjoncture sont donc indispensables. Il n'existe aucun moyen miraculeux de les atteindre. Le grand essor économique connu par le Congo depuis 1940 n'est que le fruit de sa situation particulière dans les hasards d'une guerre prolongée.

Mais comme ce pays, qui compte dix millions d'indigènes tout au moins, n'en est même pas, en ce qui concerne leur vie matérielle, au stade où nous en étions au haut Moyen âge, l'œuvre civilisatrice doit comporter en elle-même le moyen d'atteindre la prospérité (9).

Œuvre vaste et sans doute périlleuse, mais pleine de promesses, car, ainsi que de bons observateurs l'ont dit, le potentiel des ressources du Congo est à peine égratigné à la surface (10). La moindre des initiatives envisagées par la Belgique à cet égard n'est pas de mettre sur pied un programme décennal (11) susceptible de soustraire le Congo aux influences de la conjoncture et de laisser ainsi le champ largement ouvert à ses devoirs de colonisateur.

(7) Voir, sur l'ensemble de ce programme et des premières réalisations, le discours prononcé par M. L. PÉTILLON, vice-gouverneur général de la Colonie, devant le Conseil de Gouvernement en 1947. Léopoldville, 1947, 177 p. Ce discours a donné lieu à nombre de critiques parce qu'il met nettement l'accent sur ce qui reste à faire dans la Colonie et que d'aucuns considèrent cette mise au point comme une critique. M. WIGNY, dans une interview accordée à un rédacteur du journal *Le Sotr* (mercredi 18 février 1948) a dissipé ce malentendu.

Il est à remarquer que cette action n'est pas isolée. L'Angleterre finance largement l'équipement colonial, depuis la guerre surtout. Le 7 février 1945, elle a voté le *Colonial Development and Welfare Act*, qui pendant dix ans consacre £ 17,5 millions au développement des colonies de la Couronne.

(8) O. c., p. 63.

(9) Cfr. M. VAN DE PUTTE, *Le Congo belge et la politique de conjoncture*, Bruxelles, 1946, 129 pp. (*Institut Royal Colonial Belge*, Section des sciences techniques, Mémoires, coll. in-8°, tome IV, fasc. 4.).

(10) H. WILLEMS, « Belgian Congo. An up-to-date survey from the economic, social and political point of view », in *Congo-Ovreeze*, XII-XIII (1946-1947), n° 3, pp. 156-172.

(11) L'idée qui est à la base du plan a été définie comme suit par le Ministre des Colonies : « Si nous voulons faire progresser la Colonie, il faut... insérer de plus en plus dans le circuit économique les 14 millions d'indigènes. Ceux-ci doivent être à la fois de meilleurs producteurs et de meilleurs consom-

II

DEMOGRAPHIE ET MAIN-D'ŒUVRE

Les obligations morales que la Métropole a assumées vis-à-vis du Congo et le fait que le développement économique de celui-ci est largement fonction du potentiel de travail indigène ont déterminé les bases d'une activité très diverse, tant du point de vue de l'organisation politique des communautés indigènes que de leur bien-être moral et matériel.

Depuis une dizaine d'années, la solution des problèmes de l'espèce a revêtu un caractère de grande urgence. L'expérience acquise au cours de la guerre a tout particulièrement fait ressortir l'importance des questions sociales nées de l'expansion rapide de la classe ouvrière noire.

Elle a aussi concentré l'attention sur les possibilités ouvertes au peuplement blanc. Jamais elles n'ont été envisagées avec autant de réalisme que depuis les hostilités.

L'avenir de l'économie congolaise est tout entier conditionné par les mesures prises dans ce domaine depuis deux ans ou qui le seront dans le proche avenir.

I — La position du Congo belge dans le cadre de la politique coloniale des Nations Unies

La Belgique s'est engagée à gérer le Congo et le Ruanda-Urundi conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies relatives au domaine colonial.

Elle n'a pas eu à conclure d'obligations contractuelles de ce fait; l'article 2 de cette Charte confirme, en effet, le principe de la non-immixtion de l'O.N.U. dans les affaires intérieures des Etats membres.

Les dispositions de la Charte comportent : reconnaissance du principe de la primauté des intérêts des habitants des territoires coloniaux et engagement de promouvoir leur progrès économique, social et politique; promesse de fournir régulièrement au Secrétaire général de l'O.N.U. des renseignements statistiques et techniques relatifs aux réalisations faites dans ces divers domaines.

Ces principes ne sont pas nouveaux. Ils sont consignés depuis longtemps dans la charte coloniale; ils sont à la base de notre législation coloniale; ils pénètrent toute la doctrine; ils ont trouvé leur

moteur. Un pareil but ne peut être atteint que par un ensemble de mesures prises dans les domaines les plus différents... Il n'est pas jusqu'aux cadres sociaux coutumiers qui ne doivent lentement évoluer pour s'adapter à des tâches productives nouvelles. (Il faut accomplir un) gigantesque effort d'équipement... Le développement suppose des voies de communication, la captation des sources d'énergie. Un pareil programme (exige)... un plan d'ensemble qui permette d'hierarchiser les besoins, de les étaler sur une décade et de faire converger toutes les mesures vers le but que l'on s'est inflexiblement fixé. » P. WIGNY, « Que ferons-nous du Congo ? » in *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, n° 128, nov.-déc. 1947, pp. 621-622.

expression dans l'action développée depuis des décades par la Belgique dans ses terres d'Afrique.

Par ailleurs, aussitôt décrété, le régime du *trusteeship* élaboré par l'O.N.U (1) a été appliqué au territoire du Ruanda-Urundi qui était sous mandat depuis 1945.

Les obligations qu'engendre le régime de la tutelle sont d'ailleurs aussi fondamentalement identiques à celles assumées par la Belgique sous le régime antérieur.

Les nouveaux engagements n'alourdissent donc pas les charges et devoirs de la Métropole.

Et cependant, ils ont suscité des réactions et des appréhensions, même dans les milieux dirigeants. M. P. Rijckmans, Gouverneur général honoraire du Congo, membre de la Délégation belge auprès de l'O.N.U., a insisté sur les faits suivants : parmi les cinquante-trois Etats membres des Nations Unies, il y en a quarante-cinq qui ne sont pas des puissances coloniales; beaucoup de ces derniers ont subi le régime colonial et n'ont conquis l'indépendance qu'à la pointe de l'épée; en cette matière, le climat de l'O.N.U. nous est donc presque fatalement hostile (2).

M. Pétilion, Vice-Gouverneur général du Congo, a précisé ces craintes. Il lui semble redoutable qu'une grande partie de l'opinion mondiale représentée par l'O.N.U. soit défavorable aux empires coloniaux; qu'à l'encontre de la Commission permanente des Mandats, dépendant de la S.D.N., qui était composée d'experts, les membres du nouveau Conseil de tutelle exercent un mandat impératif de caractère politique; que la nature des renseignements à fournir soit mal définie, ce qui peut prêter, dans certaines circonstances, à des inquisitions incompatibles avec la souveraineté (3).

Les appréhensions exprimées par ceux qui sont ou ont été revêtus de responsabilités aussi lourdes ne doivent cependant avoir d'autres effets qu'une vigilance en éveil.

L'évolution économique et sociale que la Belgique a imprimée au Congo et au Ruanda-Urundi va exactement dans le sens indiqué. Ses bases sont, dès à présent, solides. Mais ses réalisations ne sont pas encore assez vastes ni surtout suffisamment connues pour ne pas susciter de critiques de la part d'esprits chagrins (4).

(1) Charte des Nations Unies, chapitres III et XIII.

(2) Voir aussi les considérations émises à ce sujet et en particulier sur les réactions provoquées par la répartition inégale des territoires coloniaux, ainsi que sur la nécessité d'unifier les efforts civilisateurs des pays qui ont des responsabilités coloniales, par A. WAUTERS, *La nouvelle politique coloniale*, Bruxelles, Editions de la Paix (1945), ch. I, Le statut international des territoires dépendants, pp. 1-30.

(3) Discours prononcé devant le Conseil de Gouvernement du Congo belge, Imprimerie du Gouvernement général, Léopoldville, 1947, pp. 18-21. Dans les pages suivantes, nous emploierons la référence : L. PÉTILION, *Discours*.

(4) Beaucoup de ces critiques proviennent de la méconnaissance des progrès réalisés au Congo en matière sociale, surtout depuis la première guerre mondiale. Voir les mises au point intéressantes de SELWYN JONES, dans *South of the Congo*, London, J. Long, chap. XXIII, pp. 155-164.

En outre, plus que d'autres colonies, le Congo, grâce à une application désintéressée du Régime de la Porte ouverte, a laissé à l'étranger les possibilités de s'intéresser directement à l'exploitation des richesses naturelles (5).

II — La population indigène — Le Fonds du Bien-Être indigène

La question de la main-d'œuvre indigène est étroitement liée à l'action civilisatrice de la Belgique. Celle-ci s'étend au recensement de la population, à son organisation politique, juridique et économique, aux questions d'hygiène, d'enseignement, d'habitat.

Ce n'est pas ici le lieu de faire un exposé complet sur cette question (6). On se contentera de fournir quelques chiffres qui peuvent servir d'aperçu général sur ce qui a été fait depuis 1939 en faveur des indigènes (voir tableau I).

En lisant ces chiffres, il faut tenir compte de ce que l'effort de guerre a interrompu dans une certaine mesure les progrès. Ainsi, l'occupation médicale, qui avait été étendue en profondeur, a été contrariée par la mobilisation d'une partie des effectifs et les difficultés d'approvisionnement en matériel. Le nombre d'indigènes traités, le nombre de consultations de nourrissons subsidiées ont été en recul pendant les premières années de guerre. Mais dès avant la fin de celle-ci, un redressement s'opéra. En 1945, la situation était redevenue normale, souvent même meilleure qu'avant les hostilités.

D'un autre côté, la guerre a exercé sur la composition et la situation économique de la population, une action parfois bienfaisante, mais néfaste en bloc.

L'augmentation de la production a considérablement accru l'appel de main-d'œuvre. Il en est résulté une évolution morale des indigènes, surtout de la jeune génération, en opposition nette avec les règles qui présidaient jusqu'alors à une organisation politique, économique et sociale après tout solide. Elle a suscité une modification profonde de certains groupements.

Le problème est devenu très complexe parce que la masse noire, assez homogène jusqu'en 1939, s'est encore diversifiée depuis lors.

(5) Voir E. DE BRUYNE (ancien Ministre des Colonies), *Koloniale problemen voor morgen*, Anvers, Standaard, 1946, pp. 1 à 17. Voir aussi à ce sujet le rapport de E.-J. JOINT, conseiller commercial auprès de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Bruxelles, et de E.-M. PARTRIDGE, de l'*Export Promotion Department*, sur un récent voyage de prospection au Congo : « Economic conditions in Belgian Congo and Ruanda-Urundi », dans *The Board of Trade Journal*, vol. 153, n° 2616, 25 janvier 1947, pp. 144-147 et n° 2617, 1^{er} février 1947, pp. 188-193.

(6) On trouvera des aperçus relatifs à la période sous revue dans P. RIJCKMANS, *Etapas et jalons*, Bruxelles, Larcier, 1946. P. RIJCKMANS, *Messages de guerre*, Bruxelles, Larcier, 1945, 198 p. G. VAN DER KERKEN, *La politique coloniale belge*, Anvers, Ed. Zaire, 1943, 238 pp. L. PÉTILION, *Discours*, o. c., Léopoldville, 1947, 177 p. *Onze Kolonie en de Koloniasatie* (en collaboration), Anvers, Standaard, 1946, 594 p. P. ERMENS, « Le Congo au seuil d'une étape nouvelle », in *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion* n° 223, octobre-novembre 1946, pp. 317-322. *Rapport sur l'administration de la Colonie du Congo belge pendant les années 1939-1944*, Chambre des Représentants, Documents, session 1946-1947, 256 p. Dans les pages suivantes, nous emploierons la référence : *Rapport*.

révolutionnaire (8), des troubles à caractère subversif (9). S'il ne faut pas exagérer la portée de ces mouvements dont il existe des exemples en période normale, il convient cependant de ne pas oublier que la situation qui en résulte réclame autre chose que l'application de palliatifs (10).

C'est à quoi tend une action très énergique qui vient en tête de toutes celles qui ont été tenues en suspens depuis quelques années, tant à la suite de difficultés budgétaires que de l'état de guerre.

Le 15 mai 1945, le Gouvernement général préconisa la mise en œuvre immédiate d'un ensemble de mesures destinées à porter remède aux maux propagés depuis quatre ans. Une vaste enquête permit de les analyser et d'en tirer les conclusions.

Celles-ci aboutirent à la création du Fonds du Bien-Etre indigène. Ce Fonds a pour objet « toute réalisation destinée à concourir au développement matériel et moral de la société indigène coutumière au Congo belge et au Ruanda-Urundi. Il coordonne ces programmes et ceux des fonds privés consacrés au bien-être indigène et inspecte les réalisations assurées en ce domaine par ces fonds » (11).

Un programme général est en voie d'élaboration et de réalisation partielle déjà afin de pouvoir parer aux besoins matériels les plus urgents et en général aux exigences de l'œuvre coloniale tout entière.

III — La main-d'œuvre salariée et les indigènes non salariés

La main-d'œuvre salariée

Fin 1944, il y avait 352.000 salariés de plus qu'à fin 1934, 147.000 de plus qu'à fin 1939. Au total, 330.000 d'entre eux travaillaient dans leur milieu coutumier, 360.000 en dehors de celui-ci. Un phénomène favorise la stabilité du nouveau groupe : la proportion de femmes qui ont suivi les travailleurs est passée de 50 p. c. environ en 1939 à 62 p. c. en 1944 (12).

Le recrutement et les engagements ont suivi les mêmes principes qu'auparavant. Sauf dans quelques cas de réquisitions nécessitées par la guerre, l'indigène est resté libre de choisir. Les opérations ont été limitées aux cadres fixés par la Commission de la main-d'œuvre indigène de 1930-1931, qui, afin de sauvegarder la vitalité des collectivités, a réduit les

possibilités de recrutement au quart des hommes adultes réunis dans celles-ci.

Mais l'augmentation du nombre de salariés a épuisé presque partout les possibilités du recrutement. Il a affecté différemment les groupements. Certains ont mal supporté les départs même modérés, d'autres n'ont pas ressenti des départs importants.

Il semble que les règles fixées par la commission susdite doivent être remaniées à la lumière de l'expérience acquise depuis longtemps avant la guerre déjà et qui prouve combien il faut économiser la main-d'œuvre, affermir progressivement son endurance, sous peine des conséquences les plus néfastes (13).

D'autres problèmes causent du souci : celui des conséquences qui pourront résulter, dans un milieu ouvrier si large, du chômage qu'entraîne inévitablement la fin de la période de plein emploi ; celui qui résulte de la nécessité d'orienter la main-d'œuvre vers une qualification plus grande, ce qui implique une réorganisation concomitante de certaines entreprises.

Le Gouvernement désire résoudre le premier par l'élaboration et la mise en train d'un programme décennal. Quant à l'extension de la main-d'œuvre qualifiée, les secteurs public et privé y contribuent par l'amélioration des écoles professionnelles et les soins consacrés à l'apprentissage.

Il est normal que la question des rémunérations ait pris une acuité plus grande qu'auparavant. Salaires et rations ont augmenté depuis 1939, mais dans une proportion variable selon les régions. Dans certains endroits, le pouvoir d'achat de ces salaires est cependant resté inférieur à ce qu'il était en 1940.

Le fait nouveau sans doute le plus important survenu dans l'histoire de la main-d'œuvre indigène est constitué par les ordonnances législatives relatives à l'instauration de l'organisation professionnelle, aux conseils indigènes d'entreprises, aux syndicats professionnels, aux règlements de contrats collectifs de travail, qui ont pris de l'extension surtout depuis la guerre (14) à raison principalement de la fermentation généralisée de la population indigène évoluée (15).

(8) On signale au Ruanda-Urundi une famine qui a coûté 36.000 morts. Voir JUNGERS, « L'agriculture indigène au Ruanda-Urundi », in *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, octobre-novembre 1946, p. 326.

(9) Voir *Rapport sur l'administration de la Colonie*, o. c., pp. 9 et ss. et F. VANDEWALLE, *Multineries au Congo belge*, mai 1947, pp. 487-514.

(10) G. MALENGREAU, « La situation actuelle des indigènes au Congo belge », in *Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial*, XVIII, 1947, pp. 216-228. A. ENGELS, « La situation sociale actuelle des indigènes du Congo belge », *ibidem*, pp. 228-235. R. P. J. VAN WING, « Quelques aspects de l'état social des populations indigènes du Congo belge », *ibidem*, pp. 184-201. Voir aussi la réplique et les précisions du Gouverneur général P. RUCKMANS, *ibidem* pp. 236-243.

(11) Arrêté du Régent du 1^{er} juillet 1947. Voir L. PÉTILLON, *Discours*, pp. 31-34.

(12) Cf. THELEMANS, « De arbeiderskwesitie in Kongo » dans *Onze Kolonie en de koloniasatie*, Anvers, Standaard, 1946, pp. 410-430.

(13) Dans le rapport pour 1930-1931 relatif au problème de la main-d'œuvre au Congo, M. RUCKMANS signale qu'en 1927-1929 « pour entretenir sur les chantiers une bonne dizaine de milliers de travailleurs, les pertes d'hommes sélectionnés avec soin ont été, par décès, réformes et désertions, de 6.274 hommes... Le déchet avant la mise au travail a atteint 27 p. c. des effectifs recrutés. Plus du quart des hommes recrutés n'ont pas fait un jour de travail. » Et encore : « Pendant les deux années 1929 et 1930, l'Offitra (Office du travail indigène, supprimé depuis) a payé près de 1.500.000 journées de « salaire de route » ; gaspillage effroyable... Si l'on avait consacré ces sommes à des primes de rengagement ou à une augmentation massive de salaire en faveur des rengagés, on aurait pu entretenir sur les chantiers les mêmes effectifs en faisant appel à beaucoup moins de recrues et ces effectifs mieux entraînés auraient eu un rendement supérieur ». Cité par P. DE BRIEY, « Les migrations des travailleurs indigènes au Congo belge », in *Revue internationale du Travail*, vol. LII, n° 4, octobre 1945, p. 383.

(14) Voir A. MOELLER, « Congo 1946 », in *Comptes rendus des Travaux de la Société d'Economie politique de Belgique*, avril 1946, n° 162, pp. 17 et ss.

(15) Voir à ce sujet : « La condition des travailleurs indigènes au Congo belge en 1944 », in *Revue internationale du Travail*, vol. LIII, n° 5-6, mai-juin 1946, pp. 381-389.

De par son brusque renchérissement et ses implications sociales, le coût du travail a pris un aspect nouveau, surtout en ce qui concerne la structure financière des entreprises d'un côté, l'apport potentiel de main-d'œuvre fraîche de l'autre.

Ce dernier problème relève uniquement des autorités qui étudient des solutions appropriées et, à titre transitoire, une mise en veilleuse générale des recrutements.

Le second relève des entreprises qui lui ont donné de nombreuses applications pratiques analogues à celles dont les révolutions industrielles et sociales des vieux pays ont donné l'exemple.

Les indigènes non salariés

Les indigènes libres représentent 93 p. c. de la population totale. Ils constituent le groupe le moins bien traité, celui dont le niveau de vie est nettement insuffisant, celui qui est le moins bien nourri.

Est-ce à dire que rien n'a été fait pour lui jusqu'à présent ? Certes non. Mais l'action des autorités s'est exercée surtout en étendue, non en profondeur.

Les prochaines années la verront s'intensifier en dépit de difficultés sans nombre. Le grand obstacle est et reste l'inertie, l'insouciance de l'indigène, le gaspillage des forces, sa méconnaissance de nos impératifs économiques aussi longtemps qu'il n'est pas encadré. A ce dernier point de vue, les groupements indigènes que la Colonie n'est pas encore parvenue à organiser administrativement sur des bases solides restent absolument passifs.

La politique en la matière, esquissée avant la guerre, préparée pendant les hostilités, entrée dans un premier stade actif depuis lors, correspond aux engagements pris vis-à-vis de l'Organisation internationale du Travail, lors des conférences de Philadelphie en 1944, de Paris en 1945, de Montréal en 1946.

Elle porte autant sur les questions d'habitat, d'hygiène, d'enseignement, d'évangélisation, que sur d'autres domaines où l'action tutélaire de l'Etat doit se faire valoir (assistance sociale, situation et statut des évolués, organisation des loisirs, communications, transports, etc.).

Du point de vue de la production, le Gouvernement envisage la formule des coopératives indigènes ou de certaines associations similaires, qui correspond d'ailleurs aux recommandations de l'O.I.T. (16). C'est un des seuls moyens susceptibles d'améliorer le niveau de vie si bas de l'agriculteur indigène de l'Afrique équatoriale tout entière.

Une Mission des Etudes du Problème Coopératif Indigène a été constituée en 1947. Elle aura pour

(16) P. RUCKMANS, « Vers l'avenir; problèmes coloniaux de demain », Conférence faite à Léopoldville le 6 juillet 1946, in *Courrier d'Afrique*, 28 juillet 1946, PÉTILLON, *Discours*, pp. 63 et ss.

objet de proposer les moyens d'augmenter la prospérité des noirs, de stabiliser les populations. Une première expérience est tentée dans les milieux producteurs de coton.

Cette action ira de pair avec celle qui tend à développer le colonat noir que rien n'empêche de prendre corps à côté du colonat blanc.

Pour arriver à un résultat, pour développer le paysannat indigène, il faudra non quelques années, mais des décades, parce qu'il présuppose une individualisation croissante des nègres (17). Certains résultats ont été obtenus dès à présent au Bas-Congo, au Kasai, au Katanga, au Ruanda-Urundi, dans les régions minières, qui autorisent de grands espoirs (18).

IV — La question du peuplement blanc

La lenteur avec laquelle s'adapte la masse de la main-d'œuvre indigène pose de façon permanente la question du colonat blanc. Bien que la population blanche ait pris pendant la guerre des proportions jamais atteintes auparavant, on se rend cependant compte universellement de ce qu'il ne faut pas, de cette colonisation, attendre des progrès rapides.

Les conclusions auxquelles a abouti le célèbre géographe français Demangeon (19), à savoir que, situé entièrement sous les tropiques, il y a peu de chances que le Congo puisse jamais devenir un pays de peuplement blanc, restent vraies. Si on se fonde sur les expériences tentées sous les tropiques sur une grande échelle par les blancs, on peut affirmer qu'elles n'ont en général connu que des échecs.

Ce qui ne signifie évidemment pas que le Congo soit inhabitable pour les blancs, sinon dans certaines de ses parties. Mais qu'indépendamment de facteurs géographiques et climatiques, nombre de facteurs économiques s'opposent à un accroissement accentué de cette population.

Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'agriculture. Les pouvoirs publics ont tenté des expériences dont le succès reste relatif. S'il est vrai, comme ils l'affirment parfois, que le colonat blanc est devenu possible et pratiquement désirable, cette possibilité n'existe jusqu'à présent que dans des limites étroites.

Pour que ce colonat soit viable, il faudrait que soient créées des conditions économiques et tech-

(17) Voir L. ESCHWEILER, « Contribution au sauvetage de notre agriculture coloniale », in *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion* n° 124, janvier-février 1947, p. 126. DRACHOUSOFF, « L'avenir de l'agriculture indigène au Congo belge », in *Revue agricole coloniale* (Costermansville), n° 6, décembre 1946.

(18) A. DE VLESCHAUWER, « La politique coloniale belge », *Office belge d'Information et de Documentation*, 1943, pp. 27-29.

(19) « La colonisation blanche sous les tropiques », *Annales de Géographie*, avril-septembre 1940.

niques dont on ignore quand elles pourront l'être (20).

Un très grand nombre de coloniaux expérimentés sont persuadés qu'il n'y a pas grand'chose à faire à cet égard avant très longtemps, bien qu'il soit éminemment souhaitable que le colonat belge se développe parce qu'il assure une politique de présence favorable à la conservation de nos terres d'Afrique.

On devra donc continuer à faire ce qui est le plus aisé et le plus favorable pour le moment, c'est-à-dire renforcer la densité de l'occupation blanche et particulièrement belge aux postes dirigeants, autant dans le secteur industriel que dans le secteur agricole, ainsi que dans les administrations publiques ou privées, afin d'alimenter graduellement la population blanche permanente. Le meilleur moyen est encore, comme l'a dit le Gouverneur P. Rijckmans en 1936, d'attirer au Congo, « de nombreux employés qui accepteront une situation d'attente et profiteront de l'occasion favorable pour s'installer à leur propre compte » (21).

Cette conclusion d'une longue expérience (22) est d'ailleurs conforme à l'esprit qui a inspiré la législation relative à l'immigration, et qui pose de nombreuses conditions d'ordre économique, hygiénique, moral et social, dont le but est d'alimenter l'Afrique en éléments sains (23).

Les résultats obtenus par l'action du Bureau de colonisation, créé en 1936 et rattaché au Service de la Direction générale de l'Agriculture du Ministère des Colonies, prouvent que cette politique est la bonne et que ses résultats, pour être lents, n'en sont que plus appréciables (24).

En 1946, une Commission du Colonat, siégeant à Bruxelles, a abouti à un ensemble de vœux tendant à coordonner et à rendre plus efficaces les attributions des services et offices de colonisation.

L'ensemble de son action tend à promouvoir le colonat par l'expansion de la prospérité générale, à

l'exclusion de toute mesure artificielle, et sans aider le colonat blanc au détriment des indigènes (25).

III

L'AGRICULTURE

I — Problèmes de l'agriculture congolaise

Depuis 1930, année qui inaugure la phase « agricole » dans l'histoire économique du Congo, les milieux responsables ont envisagé sous leurs aspects les plus divers les besoins créés par ce nouveau développement.

Le relèvement de la capacité de production et du niveau d'existence des indigènes dépend en majeure partie d'une alimentation suffisante, partant d'une production agricole abondante et variée. Il est donc indispensable d'œuvrer au progrès de celle-ci, ce qui suppose la solution de beaucoup de questions techniques et sociales.

1) Conservation du sol

La conservation du sol constitue une des préoccupations essentielles, au Congo comme un peu partout sous l'Equateur.

On a l'habitude de qualifier le sol congolais de riche. Il l'est peut-être par endroits, mais il s'en faut de beaucoup qu'il le soit partout. Il subit des dégradations importantes, ce sol « qui produit trop peu de tout, s'érode et menace de devenir stérile parce que les récoltes insuffisantes sont obtenues par des procédés destructeurs ». La situation apparaît telle à certains, que toute l'économie agricole du Congo serait « à régénérer suivant un plan rationnel » si l'on veut que ses territoires deviennent « autre chose qu'un désert » (1).

Telle est la réflexion qu'il convient d'avoir présente à l'esprit quand on examine les statistiques de la production. Son accroissement, même en régime de plantation, est subordonné à l'existence d'un excédent de productivité. Il n'y en a presque pas. « Les milieux coutumiers de l'Afrique noire sont terriblement pauvres. L'ensemble de leurs activités permet à

niaux dont beaucoup ont rejoint des membres de leur famille déjà installés sur place. (Voir à cet égard J. JORISSEN, « Beschouwingen over het blanke kolonaat in Kongo », dans *Onze Kolonie en de kolontsatie*, Anvers, Standaard, 1946, pp. 175-199 et V. JACOBS, « Waarom er geen kolonisten in Kongo zijn », *ibidem*, pp. 205-221. Voir aussi N. LAUBE, « Problèmes coloniaux d'après-guerre », dans *Comptes rendus des Travaux de la Société d'Economie politique de Belgique*, février 1947, n° 166, pp. 9 et 11.)

(25) PÉTILLON, *Discours*, p. 73. Voir aussi, sur cette question : V. GELDERS, « Un essai de réforme agraire et rurale au Congo », in *Kongo-Overzee*, XII-XIII (1946-1947), n° 2, pp. 88-102.

(1) P. RIJCKMANS, *Etapas et jalons*, Bruxelles, 1946, p. 208.

(20) Sur la question du colonat agricole, voir : L. ESCHWEILER, « Le colonat blanc au Congo belge », dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, n° 126, mai-juillet 1947, pp. 336-342. L. ESCHWEILER, « Contribution au sauvetage de notre agriculture coloniale », *ibidem*, n° 124, janvier-février 1947, pp. 25-35. M. ROBERT et J. SCHWETZ, « Deux études sur le Congo belge », *Publications de l'Institut Solway*, Bruxelles, 1945, 94 p. V. GELDERS, « Le colonat comme problème politique colonial au Congo belge », dans *Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, 1944, XV, n° 2, p. 202. F. DELICOUR, même sujet, *ibidem*, p. 226. G. VANDERKERKEN, *idem*, *ibidem*, p. 229. P. RIJCKMANS, *Etapas et jalons*, Bruxelles, 1946, pp. 45-50.

(21) *Etapas et jalons*, Bruxelles, 1946, p. 50.

(22) Voir les conclusions d'un observateur impartial et expérimenté comme M. O. LOUWERS, membre du Conseil Colonial : « D'une manière générale (on peut prévoir, en effet, quelques exceptions), l'agriculture européenne est désormais condamnée sous les tropiques. C'est une fatalité économique et les Etats qui voudront résister aux lois de la nature qui commandent en cette matière s'y épuiseront en vains efforts; ils y perdront leur argent; les nationaux y perdront le leur. » O. LOUWERS, « Le colonat blanc au Congo », in *Comptes rendus de la Société d'Economie politique de Belgique*, janvier 1939, n° 140, p. 16.

(23) Voir DUFRESNOY, « L'obstacle légal à la colonisation blanche », dans *l'Essor colonial* du 31 mai 1936.

(24) Entre le 1^{er} janvier 1936 et le 31 décembre 1939, 850 colons sont partis par l'intermédiaire de ce service, dont 381 hommes, 280 femmes, 189 enfants. Il s'agit généralement d'anciens colo-

peine aux habitants de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. » (2)

La guerre n'a rien amélioré à cet égard, bien au contraire. La population industrielle s'est accrue, la population blanche également; l'agriculteur s'est trouvé devant une tâche de beaucoup alourdie. A partir de 1942, après l'exclusion de la Malaisie et de l'Insulinde du marché mondial, les programmes agricoles ont été remaniés au point de demander aux indigènes un effort contre lequel leur mentalité se révolte, et à la terre un travail qui, resté sans correctif, a poursuivi son œuvre dévastatrice (3).

Aussi, la question de la conservation du sol n'a-t-elle jamais été aussi aiguë que maintenant. Ce n'est d'ailleurs qu'après une période d'occupation plus ou moins prolongée qu'apparaît pleinement son intérêt, à partir du moment notamment où se manifestent, non de simples pertes de fertilité, mais bien des dégradations accentuées. C'est le cas actuellement. De l'orientation générale donnée à la politique que le Gouvernement compte poursuivre à cet égard dépendra l'avenir agricole du Congo (4).

2) *Disproportion croissante entre la production et la consommation de vivres*

Un autre problème dont l'importance a été mise en lumière depuis 1940 est la disproportion croissante entre les producteurs agricoles et les consommateurs de vivres. « A mesure que ceux-ci augmentent en nombre, par suite des recrutements de main-d'œuvre et de l'exode vers les centres, les premiers diminuent. A mesure qu'on exige de ceux qui restent un effort accru pour maintenir la production, ils se découragent et finissent par se désintéresser de leur tâche. » (5)

Question peut-être encore plus difficile à résoudre que la précédente à cause de ses implications d'ordre psychologique.

Les crises affectent profondément l'indigène. La période sous revue en présente des illustrations poignantes. Les régions où la terre commence à faire défaut s'étant multipliées, des famines ont été observées par endroits.

(2) P. RUCKMANS, *Etapes et jalons*, p. 205. Voir aussi, sur les réserves alimentaires du Congo, le *Bulletin du Centre d'Etudes des Problèmes sociaux indigènes* (Elisabethville), 1946-1947, n° 3, pp. 134-135. M. VANDEN ABELE, « L'érosion, problème africain », *Mémoires de l'Institut Royal Colonial Belge*, Section des Sciences naturelles et médicales, t. XI, Bruxelles, 1945. DRACHOUSOFF, « L'avenir de l'agriculture au Congo belge », in *Revue agricole coloniale* (Costermansville), décembre 1946. L. ESCHWEILER, « Contribution au sauvetage de notre agriculture coloniale », in *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, janvier-février 1947, n° 124, pp. 29-33. R. THOMAS, « De la dégradation du sol, de la nécessité de sa conservation et de la possibilité d'une certaine régénération », in *Bulletin agricole du Congo belge*, 1941, vol. XXXII, pp. 714-754. P. HUMBLET, « La régénération par le reboisement des terres épuisées du Bas-Congo », *ibidem*, vol. XXXV, 1944, nos 1-4, pp. 137-165.

(3) C'est aussi à partir de ce moment qu'ont été mises en application les ordonnances instaurant un régime de soixante jours de travail obligatoire par an au maximum.

(4) G. TONDEUR, « La conservation du sol au Congo belge », in *Bulletin agricole du Congo belge*, vol. XXXVIII, n° 2, juin 1947, p. 221.

(5) Voir PÉTILLON, *Discours*, p. 76. M. HORN, « Réflexions sur ce qui reste à faire au Congo », in *Revue coloniale belge*, n° 29, 1946, pp. 405-407.

On s'est rendu compte de la nécessité de réexaminer le bien-fondé des bases actuelles de la politique agricole et de trouver mieux que des cultures extensives et empiriques. Ce ne sont pas les méthodes fondées sur la rotation des terres, empruntées aux indigènes par certains colons, qui changeront quelque chose à une situation que d'aucuns qualifient de calamiteuse.

Une vaste action se dessine afin d'accroître la productivité des noirs et d'améliorer ainsi le seul capital humain dont le pays pourra jamais disposer en abondance.

Un inventaire agrolologique et une carte géologique complète de la Colonie sont en voie d'élaboration. Ils donneront une image précise de la situation et permettront d'orienter l'agriculture dans le sens approprié.

En même temps seront cherchés les moyens susceptibles d'améliorer les rendements.

L'indigène travaille le plus souvent dans des conditions antiéconomiques. Les cultures se font en général sur jachère forestière. Pour obtenir une fertilisation un peu satisfaisante, on devrait défricher, annuellement et indéfiniment, un cinquième de l'étendue à cultiver afin de rester dans les limites d'une productivité acceptable. Financièrement, c'est impossible. On pourrait supprimer les défrichements en recourant aux engrais chimiques. Mais leur coût est prohibitif dans l'état actuel des choses et les produits européens ne conviennent pas tels quels aux terres africaines (6).

Les plans techniques et financiers que le Gouvernement établit en vue de promouvoir les cultures comportent en ordre essentiel les points suivants : a) encadrement de l'indigène pour lui apprendre le sens et la valeur de l'effort qu'il fait; b) son intégration dans des groupes dotés d'un outillage complet pour une tâche déterminée d'une certaine envergure, ainsi que pour dégrossir et traiter la production en vue de sa présentation.

Ils tendent, en un mot, à grouper l'indigène sous surveillance européenne en associations coopératives ou similaires, les mieux adaptées évidemment à l'esprit des groupements : famille, clan, chefferie ou circonscription. Cette innovation presque révolutionnaire est déjà en voie de réalisation dans le secteur cotonnier (7).

L'exécution d'un tel programme sera lente et très coûteuse. Le Fonds du Bien-Etre indigène et l'Insti-

(6) Sur l'état le plus récent de ces problèmes, voir, outre les travaux cités de Eschweiler, Tondeur, Drachousoff, V. CHARLIER, « Note sur les possibilités d'emploi d'engrais chimiques à la Colonie », in *Bulletin agricole du Congo belge*, XXXVIII, n° 1, mars 1947, pp. 127-138. VAN LAERE, « La Compostière », *ibidem*, XXXVIII, n° 3, septembre 1947, pp. 654 et ss. O. DERAMÉE, « La quotité du cheptel à l'hectare », *ibidem*, XXXVIII, n° 2, juin 1947, pp. 385 et ss. R. COLLETT, « Forests, savannahs and agriculture in Belgian Congo », in *East African Agricultural Journal*, 1945, n° 1, pp. 25-36.

(7) A. DE BAUW, « Le nouveau décret cotonnier », in *Bulletin du Comité Cotonnier Congolais*, 7^e année, n° 19, septembre 1947, pp. 74 et ss.

tut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale sont appelés à y collaborer étroitement.

3) La recherche scientifique en matière agricole

Depuis les dernières années qui ont précédé la guerre, l'agriculture a cependant fait des progrès remarquables. Ils sont dus, pour une large part, à la qualité des directives générales données par le Service de l'Agriculture et par la collaboration de l'Institut d'Etudes agronomiques au Congo belge (*Inéac*), qui continue l'activité de la Régie des Plantations sur des bases modifiées (8).

Ces services agissent de concert, tant dans le domaine des grandes cultures industrielles que dans celui des cultures vivrières de consommation locale et d'exportation.

Une grande partie de l'activité de l'*Inéac* est consacrée à l'amélioration des méthodes de travail et des rendements. L'expérimentation et la recherche des techniques sur lesquelles elle s'appuie, impliquent, à côté des installations nécessaires, une large documentation. Les laboratoires et les bibliothèques poursuivent leur équipement à un rythme rapide (9).

L'amélioration des cultures traditionnelles se complète par l'introduction de nouvelles spéculations agricoles. A plusieurs reprises déjà, les services compétents ont insisté sur l'intérêt et même sur la nécessité de diversifier ces dernières.

Au surplus, ce développement présuppose une large distribution des éléments de reproduction destinés à propager les produits améliorés ou nouveaux. Chaque année ont lieu d'importantes fournitures de matériel de plantation : graines améliorées de café, graines sélectionnées d'élaéis, graines d'hévéas, de riz et autres.

L'application et la diffusion des résultats obtenus par l'*Inéac* incombent normalement à l'administration. Toutefois, comme il est utile que les planteurs puissent profiter directement des enseignements qu'apportent les expériences scientifiques, une large hospitalité est offerte par les diverses stations de l'*Inéac* à tous ceux qui désirent visiter les plantations expérimentales et bénéficier de l'expérience acquise.

(8) Voir J. CLAESSENS, « L'*Inéac* », in *Rapports préparatoires au Congrès colonial national*, V^e session, n^o 22, 22 p. — L'*Inéac* publie des rapports annuels très détaillés.

(9) Sur les essais récents auxquels l'*Inéac* est presque toujours mêlé, voir les rapports annuels et les publications scientifiques et techniques de cette institution. Voir en outre : M. VANDEN ABEËLE, « Le travail scientifique agricole au Congo belge pendant la guerre », in *Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, 1945, vol. XVI, n^o 2, pp. 366-381. J. LIEBUNE, « La culture de la vigne dans notre Colonie », in *Servir*, 1943, n^o 5, pp. 220-230. IDEM, « Le chérémolier, arbre fruitier intéressant pour les altitudes moyennes du Congo belge et du Ruanda-Urundi », *ibidem*, 1942, n^o 4, pp. 173-176. V. DRACHOUSOFF, « L'avenir de l'agriculture indigène au Congo belge », in *Revue d'Agronomie coloniale* (Costermansville), 1946, n^o 6, pp. 11-45. L. KRASNIANSKY, « L'introduction des semences sélectionnées de paddy en milieu indigène dans la province de Stanleyville », in *Bulletin agricole du Congo belge*, XXXV, 1943, nos 1-4, pp. 68-71. L. P., « La ramie », in *Bulletin agricole du Congo belge*, vol. XXXVI, 1945, nos 1-4, pp. 128-133. L. THUREAUX, « Données expérimentales relatives à quelques plantes à essence cultivées ou spontanées du Katanga », *Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, XVIII, 1947, n^o 1, pp. 332-353.

II — Structure organique de l'agriculture

La distinction entre l'agriculture indigène et l'agriculture européenne est nette. Elle apparaît à première vue quelque peu illusoire au profane, parce que les productions des deux secteurs sont en grande partie identiques : café, palmiers élaéis, hévéas en ordre principal.

Cultures indigènes

L'agriculture indigène fournit des vivres, susceptibles de pourvoir à l'alimentation de la population noire (10) ainsi que des biens d'exportation. Elle permet aux indigènes de produire à leur profit et sur leurs terres, qu'ils les détiennent à titre individuel ou sous un régime communautaire. Elle tend à constituer un véritable paysannat.

Pendant la guerre, la stabilisation de l'élément noir par le paysannat est apparue plus indispensable que jamais. Aussi, le programme d'action élaboré depuis la fin des hostilités comporte-t-il un ensemble de mesures tendant à adapter les cultures obligatoires (11) aux besoins sociaux, à améliorer la production et les marchés.

Le développement des spéculations a été favorisé depuis longtemps par l'extension des cultures arbustives. Celles-ci procurent en principe des bénéfices que les cultures annuelles ne peuvent fournir.

Le perfectionnement du travail des autochtones est lent, parce qu'il exige une éducation difficile (12), la

(10) C'est la définition généralement adoptée, proposée par O. LOUWERS, in « Notre politique coloniale », *Revue catholique des Idées et des Faits*, Bruxelles, nos 41-42, janvier 1934.

(11) La méthode des cultures obligatoires est considérée comme un des moyens d'améliorer, en qualité comme en quantité, les ressources alimentaires des indigènes. Elle s'applique, entre autres, à la culture cotonnière.

La culture imposée de coton est mise en vigueur comme une mesure temporaire qui sera suspendue dans tout district où l'indigène sera à même de cultiver par ses propres moyens le coton d'exportation. Le délai semble cependant devoir être assez long pour éviter que l'indigène ne retourne à ses occupations primitives. Voir à cet égard E. LE PLAE, « Native agricultural policy and European agriculture in the Belgian Congo », *Journal of the Royal African Society* juillet 1939, p. 364. Sur cette question, et le caractère peu éducatif des cultures imposées pendant la guerre et à cause de celle-ci, voir DRACHOUSOFF, « L'avenir à l'agriculture industrielle au Congo belge », *Revue agricole coloniale* (Costermansville), décembre 1946, n^o 6.

(12) Le Gouvernement colonial développe l'enseignement agricole indigène. Il existe actuellement trois écoles moyennes d'agriculture sous le régime de l'enseignement libre subsidé, à Kisantu, à Bunya et à Kamponde. Il existe, en outre, un enseignement agricole pratique de l'enseignement des écoles rurales et primaires, qui s'adresse à toutes les catégories de la population et dont la diffusion est de plus en plus grande, grâce au concours des missions. Cf. J.-J. DEHEYN, « L'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires et normales au Congo belge », in *Bulletin agricole du Congo belge*, mars-décembre 1940, pp. 3-38. Il y a aussi des agronomes, l'un à Kabari qui joue un rôle éducateur et multiplie les bonnes variétés, l'autre à Blukwa qui est affecté principalement à la formation des colons agricoles, mais contribue également à la propagande en milieu indigène, le troisième à Irumu qui fonctionne depuis 1935 sous la forme de propagande mobile du labour attelé. Enfin, à côté des stations de recherches de l'*Inéac*, dont l'influence éducative vient d'être soulignée, la station du Mont Hawa met au point des méthodes pratiques applicables dans les milieux indigènes, et deux stations cotonnières, l'une à Lubarika, l'autre à Gemana, qui font des essais comparatifs de variétés et de méthodes et remplissent également un rôle éducatif. L'œuvre entreprise par des particuliers n'est pas moins importante et les centres agronomiques de l'Université de Louvain au Congo méritent une mention toute particulière. Voir V. ANTOINE, « Contribution des Centres agronomiques de l'Université de Louvain au Congo (*Cadulac*) à l'organisation du paysannat indigène » dans *Bulletin agricole du Congo belge*, décembre 1939, pp. 682-695.

multiplication d'un matériel perfectionné, la nécessité de disposer d'animaux de trait et de fournir des engrais. Presque tout reste à faire à cet égard (13).

Néanmoins, la production indigène a été très importante pendant la guerre. Les superficies cultivées atteignaient, en 1946, pour l'élaéis, 43.012 ha. contre 96.976 ha. pour la culture européenne; pour l'hévéa, 27.077 ha. contre 53.319 ha. Toute la culture cotonnière est pratiquement entre les mains des noirs ainsi que celle du paddy, de l'urena lobata, du punga, du manioc, du riz, du froment, du soja et des pommes de terre.

Cultures européennes

L'agriculture européenne se livre essentiellement aux plantations perfectionnées. Elle utilise un matériel sélectionné et des méthodes modernes. Elle ne peut cependant se faire sans l'aide d'un important contingent de salariés noirs.

Elle s'intéresse surtout au palmier, au café, au cacaoyer, au quinquina, au théier, à l'hévéa, aux plantes à parfum, au pyrèthre, aux fruits.

L'action et les progrès techniques de l'Inéac constituent le fondement de la prospérité de ce secteur.

Il n'est pas douteux que l'effort de guerre a été un des facteurs essentiels de l'actuelle prospérité des colons européens qui ont essuyé bien des revers autrefois. Il faut en tenir compte dans le calcul des probabilités de réussite pour l'avenir (14).

Rien d'étonnant à ce que, dans la mesure où la situation se détériore et où il appert que l'indigène parvient à obtenir des produits d'une valeur très rapprochée sinon équivalente des leurs (15), certains blancs prennent ombrage d'une « concurrence indigène » qui « risque de mettre en échec » leurs propres cultures.

Ce sont là des craintes nées de l'appréhension d'une économie de disette, sinon d'une conception très spéciale de notre rôle.

Du point de vue économique, l'activité des deux secteurs se combine, loin de se contrarier, et peut procurer au colonat commercial européen de grands avantages, conciliables avec les intérêts des autochtones (16).

(13) G. MOELAERT, « Problèmes coloniaux de demain », *La Revue coloniale belge*, 1^{er} novembre 1946, n° 26, pp. 263-266.

(14) N. LAUDE, « Problèmes coloniaux d'après-guerre », *Comptes rendus des Travaux de la Société d'Economie politique de Belgique*, février 1947, n° 166, pp. 10-11.

(15) Sur la perfectibilité des indigènes, qui est loin d'être un mythe, voir : V. GELDERS, « Un essai de réforme agraire et rurale au Congo », in *Kongo-Overzee*, XII-XIII, 1946-1947, n° 2, pp. 88-102. R. GODDING, « Aspecten van de economische en sociale politiek in Belgisch-Kongo », *ibidem*, pp. 65-67. L. BALLEGEER, « Pour une politique congolaise », in *Bulletin du Centre d'Etudes des Problèmes sociaux indigènes (CEPSI)*, 1946-1947, n° 4, pp. 8-13. L. DE LANNOY, « Cultures européennes au Congo belge », in *Rapports préliminaires au Congrès colonial national*, 5^e session, n° 26, p. 19. F. FALLON, « L'agriculture indigène », in *Rapport préliminaire au Congrès colonial national*, 5^e session, n° 21, p. 9.

(16) Voir F. FALLON, « L'agriculture indigène » in *Rapport préliminaire au Congrès colonial national* 5^e session, n° 21, p. 9.

III — Evolution des superficies cultivées (17)

Les superficies cultivées se sont étendues considérablement, surtout depuis l'occupation de la Malaisie et des Indes néerlandaises par le Japon.

Jusqu'alors, les programmes antérieurs n'avaient dû être modifiés que peu ou prou. Les cultures vivrières coutumières assuraient l'alimentation des centres, des troupes, de la main-d'œuvre industrielle. Quant aux cultures d'exportation, les débouchés perdus en Europe avaient été promptement remplacés.

Les chiffres du tableau II permettent de suivre l'évolution des principales cultures (européennes et indigènes réunies).

Une première constatation découle de ce tableau : de 1939 à 1946, la superficie des cultures reprises ici a passé de 574.258 hectares à 773.132 hectares, soit une augmentation de 34 p. c.

Ce mouvement est général, sauf pour le coton (306.513 hectares en 1946 contre 345.585 en 1939) et le sisal (725 ha. en 1946 contre 872 ha. en 1939).

Il est particulièrement sensible pour les produits d'importance stratégique : les palmiers (+ 79.645 ha.), les hévéas (+ 67.676 ha.), les arachides (+ 67.764 ha. entre 1941 et 1944).

Les plantations de palmiers et d'hévéas couvraient en 1946 des superficies respectivement de 190 p. c. et de 740 p. c. supérieures à celles d'avant 1940. D'autres cultures, dont l'importance économique est moindre, ont connu une extension proportionnellement aussi grande sinon plus grande à raison de leur utilité intrinsèque et de la fermeture des sources d'approvisionnement traditionnelles : le pyrèthre (+ 800 p. c.), le quinquina (+ 920 p. c.), les plantes à parfum, principalement le géranium et l'eucalyptus (+ 380 p. c.), le thé (+ 240 p. c.), l'urena lobata et le punga (+ 280 p. c.).

Il n'en résulte pas que cette évolution fut toujours favorable. Le Gouverneur général Rijckmans a dit, entre autres choses, que l'accroissement de la production caoutchoutière par la cueillette était un effort économiquement aussi stérile que la fabrication de munitions et qu'il était justifié uniquement par les besoins impératifs du moment (18).

Le proche avenir démontrera ce qu'il adviendra des autres cultures qui ont été développées à raison de besoins aussi spéciaux. Avant la guerre, la production de riz était en forte régression, par suite de la con-

(17) Sur la situation de l'agriculture à la veille de la guerre, voir M. VANDEN ABELE, « L'agriculture congolaise », *Rapports préparatoires au Congrès colonial national*, 5^e session, n° 23, 16 p. M. GENON, « La culture du palmier élaéis et le Congo belge », *ibidem*, n° 24, 6 p. M. DE WILDEMAN, « Paysannat indigène », *ibidem*, n° 25, 46 p. E. LEPLAE, « Les cultures obligatoires en Afrique centrale », *ibidem*, n° 27, 18 p. IDEM, « L'enseignement de l'agriculture aux enfants et aux adultes indigènes en Afrique centrale », *ibidem*, n° 27bis, 16 p. M. LETNEN, « L'élevage », *ibidem*, n° 28, 16 p. R. THOMAS, « Les forêts et l'exploitation forestière », n° 29, 27 p. A. LANDEGHEM, « La culture cotonnière », *ibidem*, n° 37, 10 p.

(18) *Etapes et jalons*, o. c., p. 186.

TABLEAU II

Superficies cultivées

(Agricultures européenne et indigène réunies)

Sources : PÉTILLON, *Discours*, pp. 149 à 151;
Rapport sur l'Administration de la Colonie du Congo belge;
Annuaire statistique de la Belgique et du Congo;
Bulletin mensuel de la Banque du Congo Belge.

(En hectares)	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Palmeraies	97.877	105.310	117.173	126.405	135.178	139.511	159.666	167.522
Caféiers	65.373	63.631	57.557	56.814	53.850	50.983	52.814	53.424
Coton	345.585	355.650	352.220	363.918	344.298	344.298	307.273	306.513
Cacaoyers	6.120	6.319	6.170	6.833	7.047	7.636	7.002	7.573
Hévéa	10.720	14.918	19.727	39.467	63.400	72.728	78.590	79.396
Paddy	45.615	60.671	77.335	94.580	121.842	103.962	120.179	128.237
Urena Lobata	7.264	14.918	11.514	18.100	19.528	19.237	13.888	20.346
Sisal	872	508	547	484	619	733	734	725
Plantes à parfum	330	213	489	556	589	615	822	1.269
Pyréthre	326	468	437	522	726	899	1.610	2.618
Quinquina	285	407	506	594	826	1.262	1.659	2.626
Thé	177	182	211	225	287	305	387	429
Tabac	14	8	11	55	32	66	75	37
Canne à sucre	2.700	2.682	2.610	3.004	2.701	2.620	2.623	2.417
Arachides			99.346	167.246	185.661	157.110		

Remarque : Les statistiques relatives aux cultures indigènes, englobées dans les chiffres ci-dessus, sont en général basées sur les cultures obligatoires et les tonnages vendus par le canal du commerce local, de sorte qu'elles ne donnent qu'une idée incomplète de la réalité.

currence étrangère. Les conditions artificielles créées entre 1940 et 1945 lui ont donné un essor inattendu. Les mêmes causes ont suscité l'augmentation de la production du quinquina et du pyréthre. Le retour à des conditions normales pourrait occasionner bien des déboires (19).

Toutefois, cette tendance a également des avantages. Elle a fait ressortir clairement les conditions nécessaires pour permettre au Congo de se livrer à une concurrence profitable. Elle a favorisé les recherches grâce auxquelles les utilisations finales des produits agricoles peuvent devenir plus nombreuses et leurs sous-produits être mieux employés (20).

IV — Aperçu de l'évolution des principales cultures indigènes

Le coton (21)

Le coton fait l'objet de la principale culture indigène. Introduite sur un plan économique dès 1914-1918, elle s'est étendue au point que le Congo tend

rapidement vers la première place parmi les producteurs du Centre africain (22).

En 1939, la récolte coton-graines a atteint 117.441 T. contre 127.488 en 1938. Ce recul laisse toutefois la production au-dessus de celle de toutes les années antérieures. Elle couvrirait, en tonnage, quelque 40 p. c. des besoins de la Belgique en temps de paix. Il semblait alors qu'elle pouvait être doublée en peu de temps à condition de réaliser un programme adéquat de propagande, d'étendre et de contrôler régulièrement les cultures et d'améliorer les rendements par une sélection appropriée (23).

La guerre a interrompu brutalement ces progrès par suite de la mobilisation, des recrutements de cultivateurs pour les mines, l'industrie, la force publique, de l'affectation d'une autre partie d'entre eux à la cueillette du caoutchouc, de l'extension des cultures vivrières. Le nombre de planteurs était de 905.578 en 1940; il n'était plus que de 775.210 en 1944 (24).

La production annuelle moyenne (1940-1944) a été maintenue à environ 125.130 tonnes. L'introduction de graines sélectionnées et les progrès des méthodes culturales ne sont pas étrangers à ces résultats.

En 1943 fut créé un *pool* cotonnier. Afin d'éviter la spéculation, la Compagnie Cotonnière Congolaise fut chargée de la vente et de l'exportation du coton égrené selon les directives d'une commission constituée par le Gouvernement général. Au début de 1946, une coopérative, appelée *Covenco*, a remplacé l'organisme créé pendant la guerre.

(19) Voir sur ces questions : E. STOFFELS, « Le quinquina au Kivu et la guerre », in *Revue coloniale belge*, 1946, n° 22, pp. 137-142. L. ADRIAENS, « L'intérêt économique des matières grasses et leurs nouveaux débouchés », in *Mededeelingen der Vlaamsche Chemische Vereeniging*, 1947, IX^e année, n° 8, pp. 196 et ss. P. VANDER LINDEN, « La crise du pyréthre », in *Revue coloniale belge*, n° 49, pp. 611-613.

(20) Outre les publications citées dans la note précédente, voir à cet égard : M. DE WILDEMAN, « A propos des pâtes papetières », in *Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, t. XVI, n° 3, p. 619. G. TONDEUR, « Utilisation de la farine de graines de coton dans l'alimentation humaine au Congo belge », in *Bulletin agricole du Congo belge*, vol. XXXVIII, n° 1, 1947, pp. 3-58. G.-H. STARCK, « Le limba dans la fabrication des hélices d'avion », *Bulletin du Comptoir de vente des bois congolais*, août 1947, n° 13. P. STAUER, « Matières tannantes du Congo belge », in *Bulletin d'Informations économiques*, avril 1942. M. VANDEN ABELE, « La culture du théier », *Bulletin agricole du Congo belge*, vol. XXXIII, 1942, n° 1, pp. 124-173. J. OPSOMER, « L'acclimatation au Congo belge », *Le matériel colonial* janvier 1940. L. L'HEUREUX, « Le Congo peut-il nous fournir les apprêts indispensables à notre industrie textile ? » in *Congo*, janvier 1940, pp. 1-8.

(21) Pour suivre les progrès de cette culture, voir le *Bulletin trimestriel du Comité Cotonnier Congolais* et aussi les rapports annuels de la Compagnie Cotonnière Congolaise.

(22) Sur l'histoire de cette spéculation, voir A. DE BAUW, « L'essor de la culture du coton en Afrique centrale », *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, février 1938, pp. 39-44. A. RAVET, « L'organisation de la culture cotonnière au Congo belge », *Bulletin trimestriel du Comité Cotonnier Congolais*, 1936, nos 1 et 2.

(23) Voir A. LANDEGHEM, Président du Comité Cotonnier : « Production cotonnière au Congo », dans la *Dépêche coloniale* du 21 octobre 1939.

(24) *Rapport*, p. 208.

TABLEAU III

Cultures indigènes — Superficie

(en hectares)

Sources : *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge.*
PÉTILLON, Discours.

	1938	1941	1942	1943	1944	1945	1946
<i>Céréales :</i>							
Mais.....	38.092	74.928	111.956	139.349	146.793		
Riz.....		77.335	94.580	131.842	103.959	120.179	128.237
Sorgho.....	67.290	4.255	4.682	5.426	3.887		
Autres céréales.....		41.018	52.800	54.138	49.102		
Total...	105.382	197.536	264.018	330.755	303.741		
<i>Plantes à féculé :</i>							
Manioc (racines).....	159.946	209.376	307.261	340.291	318.757		
Patates douces.....	17.011	43.827	34.077	39.154	62.861		
Pommes de terre.....	1.000	2.225	4.401	2.254	1.047		
Total...	177.957	255.428	345.739	381.699	382.665		
<i>Culture de légumes, fruits et aliment. :</i>							
Bananes.....	100.091	115.862	59.994	64.846	44.357		
Pois, haricots.....	33.439	30.005	58.684	73.710	84.369		
Arachides.....	99.144	98.958	166.970	185.509	156.908		
Sésame et soja.....	3.362	7.859	12.419	11.876	12.297		
Total...	236.036	252.684	297.977	335.981	297.971		
<i>Oléagineux :</i>							
Palmiers élaeis.....		26.335	31.507	34.897	38.015	41.069	43.012
<i>Grandes cultures :</i>							
Café vert Robusta (a).....	1.508	2.998	2.998	2.533	2.284		
Café vert Arabica (a).....	1.125						
Cacao (a).....	43	21	21	21	21		
Hevea.....		2.099	14.672	26.377	27.823	29.701	26.077
Coton non égrené.....	359.334	352.220	345.735	380.918	328.559	307.273	306.513
Sisal, jute, etc.....	9.256	11.514	18.100	19.528	19.273	13.888	20.346
Quinquina.....	—	26	46	50	50		
Total...	371.266	366.779	366.900	403.057	378.010		

(a) Plantations en rapport.

Quant à la rémunération du producteur, établie avant la guerre à raison du prix moyen de réalisation, elle a été fixée depuis lors sur de nouvelles bases. Sous déduction, du prix de réalisation, de la surtaxe douanière et de la part des sociétés cotonnières qui est fixée à 15 p. c., les montants perçus sont répartis entre les producteurs d'un côté, et de l'autre entre les réserves nécessaires pour alimenter les Fonds routier, d'outillage, des œuvres sociales et le Fonds de réserve cotonnière. La répartition des sommes se fait sous la surveillance d'un comité de gérance.

Une nouvelle politique cotonnière a ainsi été élaborée dont l'objectif est, entre autres, de favoriser la constitution d'un cadre de paysans indépendants par un programme social et des méthodes de travail évoluées. Le rôle des sociétés cotonnières est ramené à celui d'usines à façon en exécution du nouveau programme et leur activité entourée de garanties suffisantes pour établir la collaboration entre industriels et indigènes sur des bases saines. La législation prévoit, en effet, que l'Administration surveillera l'activité des producteurs en attendant que des coopératives indigènes puissent disposer elles-mêmes de leur production.

Le caoutchouc

Les plantations d'hévéas, qui couvraient 2.099 hectares en 1941, ont atteint 26.077 hectares en 1946, dont une faible partie seulement est en rapport actuellement.

La majeure partie de ces plantations a été faite dans le cadre et l'esprit d'un programme mis à l'étude en 1938 et qui envisage de les favoriser surtout dans les régions où les conditions climatiques en garantissent l'intérêt.

Du point de vue technique, elles ne présentent pas beaucoup de difficultés; elles sont faites suivant une formule ancienne dont l'application est jugée indispensable pendant la première période d'introduction de la culture. Les plantations européennes, établies suivant les règles modernes, servent de plantations-écoles où les travailleurs indigènes peuvent s'initier.

La nouvelle production ne pouvant être attendue que dans quelques années, et les besoins de caoutchouc étant immenses depuis la fermeture des centres d'Extrême-Orient, le Gouvernement général a été obligé de recourir à la cueillette. En mars 1942, un programme fut élaboré à cet effet. Le mois suivant fut créée la Commission du caoutchouc chargée

de déterminer les conditions d'achat, de vente, d'exportation, de faire le contrôle des stocks et l'inventaire des plantations.

Les méthodes de cueillette et de préparation furent améliorées et des mesures prises pour encourager les indigènes, tout en les mettant à l'abri des agissements illégaux d'intermédiaires-acheteurs peu scrupuleux.

La quantité de caoutchouc sauvage livrée au marché passa de 2.000 tonnes environ en 1942 à 9.861 tonnes en 1943 et 9.263 tonnes en 1944.

Palmiers élaeïs

Le programme de plantation de palmiers sélectionnés passant après les préoccupations immédiates fut poursuivi irrégulièrement. La superficie plantée passa néanmoins de 26.335 ha. en 1941 à 43.012 ha. en 1946.

Cette spéculation tombe dans le goût de l'agriculteur indigène. L'augmentation du nombre de volontaires demandant à se créer une palmeraie de dimension supérieure à celle qui est imposée, est significative, particulièrement dans le Mayumbe (25).

Le café

Les plantations de caféiers par les indigènes, en recul depuis 1940, ont repris depuis lors. On en rencontre dans le Kibali-Ituri, le Sankuru, le Maniéma, le Kivu et le Ruanda-Urundi.

Elles se heurtent à une opposition de la part des planteurs européens qui prétendent craindre les effets de la négligence des nègres.

Les avantages que d'aucuns espèrent d'une association ou d'une collaboration entre l'européen, propriétaire d'une usine et d'une plantation, et les indigènes des villages environnants (26) n'ont pas encore été démontrés par des expériences concluantes.

La production et le marché du café ont été régularisés par les Offices du café Arabica et Robusta, dont la compétence fut fixée par ordonnance du 15 octobre 1940. Ils n'ont plus actuellement qu'une activité de contrôle technique. Leurs attributions commerciales ont passé à la Coopérative de vente des cafés du Congo (décembre 1946) et à la Coopérative de vente des cafés Arabica du Kivu (juin 1947).

Plantes à fibres

Les cultures à fibres introduites il y a une vingtaine d'années ont donné satisfaction.

La principale de ces cultures est celle de l'*urena-lobata*, variété de fibre analogue au jute des Indes. Elle progresse facilement, car les indigènes ont utilisé de tout temps pour la confection de leurs filets de pêche et de chasse des fibres provenant de plantes croissant à l'état sauvage.

Outre l'*urena-lobata* dont les fibres présentent un

grand intérêt pour l'industrie belge des toiles d'emballage, d'autres espèces à fibres sont cultivées, notamment le *punga* (jute congolais) qui vit spontanément dans les sols défrichés (ses fibres sont employées au même titre que celles de l'*urena*, mais elles sont d'une qualité inférieure) et l'*agave sisal* dont les fibres servent à la fabrication des toiles, sacs, cordages, ficelles et qui a fait de grands progrès pendant la guerre dans tous les territoires de l'Afrique centrale.

L'ensemble de ces cultures couvrait en 1946 une superficie de 20.346 ha. contre 9.256 ha. en 1936.

Cultures vivrières

Les cultures vivrières ont progressé nettement. Les surfaces consacrées aux céréales ont passé, entre 1938 et 1944, de 105.382 ha. à 303.741 ha., celles affectées aux plantes à fécule de 177.937 ha. à 382.665 ha., celles occupées par les légumes, les fruits et d'autres spéculations alimentaires, telles les arachides, le soya et le sésame, de 236.036 ha. à 297.971 ha.

Avant la guerre, la production de riz était presque entièrement absorbée par les employeurs industriels pour la main-d'œuvre et la consommation des autochtones. Elle était en régression. L'appui des services agricoles qui s'occupent de la surveillance des cultures et de l'exécution d'essais comparatifs n'avait d'ailleurs pas donné de résultats concluants.

Mais l'obligation dans laquelle se trouva la Colonie de vivre sur elle-même a amené les autorités à inclure le riz dans la liste des cultures obligatoires. La production de paddy passa de 53.302 tonnes en 1942 à 79.500 tonnes en 1944. Une notable partie en fut exportée, un septième environ en 1945. La Commission du riz, constituée en 1942, afin de favoriser la culture, surveiller la vente et les prix, fut dissoute dès octobre 1944.

La culture du maïs, qui se faisait un peu partout dans la Colonie avant la guerre déjà, a vu les superficies y consacrées passer de 38.092 ha. en 1938 à 146.793 ha. en 1944. Le principal producteur de maïs d'exportation est la province de Lusambo. Dans cette province fonctionne une station qui s'adonne, entre autres, à la multiplication des variétés améliorées. Les résultats escomptés furent nettement dépassés.

Une grande partie de la production est absorbée par la consommation locale et par le commerce régional pour approvisionner les minoteries coloniales et ravitailler la main-d'œuvre industrielle.

Les superficies cultivées en arachides, stabilisées entre 1937 et 1941 (27), couvraient 156.908 ha. en 1944 contre environ 100.000 ha. avant la guerre. Un meilleur choix des terres et l'amélioration des méthodes de production sont les facteurs essentiels du succès rencontré par ces cultures.

(25) Rapport, o. c., p. 210.

(26) Voir à ce sujet : E. LEPLAE, *Les plantations de café au Congo belge*, Bruxelles, 1936, p. 210.

(27) R. VANDENPUT, « La culture de l'arachide au Congo belge », dans le *Bulletin de l'Office colonial*, juillet 1939, p. 493.

Les indigènes produisent en outre du *manioc*, des *pommes de terre* et du *froment*, du *soja*.

Ils trouvent un débouché facile pour les *pommes de terre* sur les marchés locaux.

Quant à la culture du *froment*, localisée dans la province d'Elisabethville, dans le Kivu, sur les plateaux du Marungu, elle s'est améliorée au point de permettre la production de farines de qualité supérieure pour la consommation même européenne. Dans certaines régions, le froment constitue, dès à présent, la base de l'alimentation indigène.

Le Gouvernement a continué à encourager de nouvelles spéculations tant vivrières qu'industrielles, par exemple celle du quinquina. Il en est de même pour la plantation de mûriers qui a permis d'introduire avec succès la sériciculture dans les milieux indigènes (28).

V — Aperçu de l'évolution des principales cultures européennes

1. Palmiers élaeis

On peut estimer, à l'heure actuelle, que 96.000 ha. sont consacrés aux plantations de palmiers élaeis, dont environ 65.000 ha. en rapport. La superficie consacrée aux palmeraies naturelles n'atteignait que 27.000 ha. environ avant la guerre, surtout par suite du rendement réduit et du caractère peu économique de l'aménagement de ces cultures spontanées.

Les besoins de la guerre et la hausse des prix ont annulé l'incidence de ces facteurs.

La production des oléagineux a bénéficié de la diminution des exportations asiatiques et de la carence générale en huiles et graisses, tant pendant que depuis la guerre.

Par ordonnance du 15 octobre 1947, une Commission des oléagineux a été créée et une réglementation nouvelle édictée en ce qui concerne le commerce de ces produits. Elle a été introduite parce que, contrairement à la période d'avant-guerre au cours de laquelle le Congo cherchait des débouchés, d'où la constitution de la Commission des huiles de palme et de la Commission des palmistes, la demande étrangère est devenue si grande qu'il a fallu étendre la compétence de ces organismes pour leur permettre de contrôler les exportations. La commission nouvelle est consultative; elle donne son avis sur toutes les questions relatives à la production, à la distribution intérieure et aux exportations.

2. Caoutchouc

Déjà avant 1940, le développement des plantations d'essences à caoutchouc retenait fortement l'attention des sociétés et des planteurs pour lesquels l'association d'une deuxième culture atténuée évidemment

les risques de la monoculture. Le traitement du latex d'hévéa ne nécessite d'ailleurs pas l'emploi de machines coûteuses.

La majorité des plantations sont établies avec du matériel de l'*Inéac*, comportant des plantes à haut rendement. Les superficies en rapport sont passées de 5.242 ha. en 1938 et 15.390 ha. en 1946.

Au cours de 1939, on avait déjà envisagé la création de vastes plantations. Le Conseil Colonial avait notamment approuvé une convention concédant en occupation provisoire 20.000 hectares à choisir dans le Tshuata. C'était un premier pas pour combler le retard que le Congo devait rattraper dans ce domaine. Grâce aux travaux de sélection, les conditions techniques de l'établissement de plantations nouvelles se trouvaient réalisées peu après.

L'avance enregistrée depuis 1940 est remarquable. Les nouvelles extensions comportent plusieurs centaines d'hectares à très forte densité (jusqu'à 2.500 plants à l'hectare).

3. Café

Le progrès des plantations de café est incessant, surtout en ce qui concerne la qualité, au point que des observateurs étrangers en ont tiré des leçons pour les cultures analogues dans des colonies plus évoluées (29).

Les superficies plantées sont restées stationnaires, le Gouvernement ayant interdit d'en créer de nouvelles. Certaines cultures ont été supprimées par suite de leur faible rendement.

Les Offices de café Arabica et Robusta ont continué leur œuvre de surveillance et d'éducation au profit de l'amélioration des qualités.

En 1946 fut créé un Comptoir de vente des Cafés, appelé *Cafécongo*, afin de promouvoir l'exportation des cafés Robusta. L'Office, qui avait le contrôle et la vente du café dans ses attributions, a donc perdu ses attributions en cette dernière matière.

4. Thé

Les essais poursuivis dans les stations d'altitude du Kivu et du territoire de Masisi en matière de plantations de thé ont réussi. La superficie consacrée à cette culture, qui était de 70 ha. en 1939, s'est élevée à 429 ha. en 1946. La production est traitée dans cinq usines.

5. Cacao

Pendant la guerre, la production de cacao n'a eu d'autre débouché que l'Afrique du Sud. Vu le niveau très bas des prix, peu de résultats appréciables ont été enregistrés. Le commerce du cacao est resté le monopole des Services d'Exportation Réunis jusqu'à fin 1947. Le contrôle des exportations est confié à l'Union des Planteurs de Cacao du Congo.

La production actuelle est estimée à 1.500 tonnes.

(28) Voir : « Une industrie nouvelle au Congo belge : la sériciculture », in *La Revue coloniale belge*, 1947, n° 45, pp. 491-492.

(29) HILLE RIS LAMBERS, « Indrukken van de koffiecultuur in Oost- en Midden-Africa », dans *De Bergcultuur*, 30 décembre 1939, pp. 1800-1810.

TABLEAU IV

Cultures européennes — Superficie

(en hectares)

Sources : *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge.*
L. PÉTILLON, *Discours.*

	1938	1941	1942	1943	1944	1945	1946
<i>Céréales :</i>							
Mais.....	2.956	3.007	1.622	1.835	2.719		
Riz.....	74	1.163	59	64	147		
Total...	3.030	4.170	1.681	1.899	2.866		
<i>Plantes à fécule :</i>							
Manioc (racines).....	2.279	3.247	3.604	3.695	4.161		
Patates douces.....	1.343	1.391	969	771	612		
Pommes de terre.....	183	230	149	133	135		
Total...	3.805	4.868	4.722	4.599	4.908		
<i>Culture de légumes, fruits et aliment :</i>							
Bananes.....	2.063	2.865	2.772	2.934	3.581		
Pois, haricots.....	1.064	1.407	276	289	628		
Cultures maraîchères diverses.....	317	401	367	518	382		
Canne à sucre.....	2.535	2.770	3.030	2.765	2.686	2.623	2.417
Arachides.....	182	388	276	152	202		
Total...	6.161	7.831	6.771	6.658	7.477		
<i>Oléagineux :</i>							
Palmeraies.....	—	90.853	94.898	100.281	101.496	118.597	124.510
<i>Grandes cultures :</i>							
Café vert Robusta (a).....	35.241	38.040	38.621	38.372	37.595	36.387	37.848
Café vert Arabica (a).....	16.645	13.098	12.804	11.178	11.104	11.142	10.810
Cacao (a).....	4.898	4.610	4.621	4.971	5.182	4.830	4.917
Caoutchouc (a).....	5.242	6.213	6.978	7.183	9.438	12.901	15.390
Coton non égrené.....	816	144	233	269	241		
Sisal, jute, etc.....	1.260	564	484	635	760	734	725
Thé.....	70	211	225	287	305	387	429
Quinquina.....	—	506	594	826	1.282	1.659	2.628
Pyrèthre.....	—	437	622	726	899	1.510	2.618
Total...	64.172	63.823	65.182	64.447	67.202		

(a) Plantations en rapport.

6. *Le quinquina*

Le Congo, qui s'efforçait avant-guerre de produire lui-même le quinquina dont il a besoin, est parvenu à en exporter depuis lors. La consommation intérieure de ce produit est cependant grande. Elle le deviendra encore plus lorsque la campagne systématique de quininisation de l'indigène se sera généralisée. Les plantations, commencées en 1936 sur un plan industriel (30), couvrent actuellement plus de 2.600 ha.

Pendant la guerre, une régie, dite *Congokina*, a érigé une usine à Costermansville pour le traitement des écorces et la préparation des sels. Depuis lors, l'Office du Quinquina et la Régie ont été repris par une Coopérative des planteurs avec la participation et sous le contrôle du Gouvernement général (31).

L'avenir de la culture du quinquina dépend évidemment de la production des Indes néerlandaises qui en détenaient le monopole avant la guerre. Toutefois, il

convient de tenir compte du fait que les plantations créées par les U.S.A. en Amérique centrale sont en voie de liquidation et que celles des Philippines ont subi de graves dégâts.

7. *Le pyrèthre*

La production de pyrèthre s'est améliorée et étendue de façon sensible. Les cultures couvraient 2.618 ha. en 1946 contre 326 ha. en 1939.

L'Office du Pyrèthre a exercé une activité analogue à celle des offices du café. Tout comme celui du quinquina, il a abandonné depuis la guerre son rôle commercial qui a été repris par une coopérative de planteurs.

L'avenir de cette culture ainsi que celle du derris (32) cause des soucis parce que, en dépit de son efficacité et de sa supériorité à certains égards, le pyrèthre ne présente pas l'efficacité immédiate du D.D.T. (33).

(30) R. THOMAS, « Introduction et culture des quinquinas au Congo belge et spécialement au Kivu », dans les *Annales de Gemboux*, février 1940, pp. 41 à 62. « La culture du quinquina au Kivu », dans *Agriculture et Elevage au Congo belge*, octobre 1939, p. 150.

(31) E. STOFFELS, « Le quinquina au Kivu et la guerre », in *La Revue coloniale belge*, 12 septembre 1946, n° 22, pp. 127-142.

(32) Voir : « Derris et Congocarpus (nouveaux insecticides) », in *Bulletin agricole du Congo belge*, XXXIV, 1943, n° 1-2, pp. 259-260.

(33) Voir G. TONDEUR, « Perspectives d'avenir pour le marché du pyrèthre », in *Bulletin agricole du Congo belge*, XXXVIII, n° 3, septembre 1947, pp. 607-661.

8. Plantes à parfum

La production de plantes aromatiques s'est encore développée. A côté des diverses espèces de citrus, il existe d'autres plantes qui fournissent des huiles essentielles dont l'emploi est courant en parfumerie et dans la préparation des insecticides.

La culture principale est consacrée au géranium-rosat, distillé sur place; son avenir donne également lieu à des inquiétudes (34).

D'autres essais poursuivent leur cours dans le Kivu, dans l'Ituri, dans la province de Costermansville et portent sur la culture du lemon-grass, du vétiver, de la menthe, du patchouli, du palma-rosa, de la mélisse, de la lavande.

9. Cultures fruitières

Les superficies consacrées aux cultures fruitières s'accroissent. Dans le Haut-Katanga, par exemple, les vergers d'agrumes, pommiers, pêchers et autres arbres à fruits importés de l'Union Sud-Africaine ou produits dans les pépinières du Comité Spécial dépassaient déjà la cinquantaine en 1939.

Certaines cultures sont destinées à l'exportation, notamment celle des bananes. La superficie des bananeraies s'élevait à 3.581 ha. en 1944 contre 2.063 ha. en 1939. Au cours de la guerre, les exportations furent pratiquement arrêtées.

Les plantations d'agrumes se sont développées. En 1938, elles couvraient 74 hectares dans le territoire du bas-fleuve et dans celui des cataractes. Elles dépassent 500 ha. à l'heure actuelle. Les agrumes fournissent plusieurs espèces de qualité : les oranges, les mandarines, les pamplemousses et les citrons.

(34) Voir G. GOETHALS, « De geranium-olie van Belgisch-Kongo », in *Bulletin agricole du Congo belge*, XXXIII, 1942, n° 1, pp. 106-125.

Ces cultures étant encore fort disparates, on admet qu'il serait nécessaire d'établir un plan de production coordonné.

Enfin, la culture de l'ananas retient l'attention des exportateurs.

Le Congo produit quantité d'autres fruits, servant à la consommation intérieure, mais dont certains pourraient tout aussi bien être affectés à l'exportation, à la confiture, à l'extraction d'huiles employées en parfumerie, en pâtisserie et en distillerie. Des résultats encourageants ont été obtenus au Katanga et au Kivu (35).

10. Tabac

L'exportation entreprise dès avant la guerre de 1914 et reprise avant la seconde guerre mondiale sur une plus grande échelle par un syndicat de négociants belges et le Comité Spécial du Katanga, a désormais dépassé le stade expérimental. Un faible tonnage a été importé en Belgique depuis 1946. Les résultats paraissent favorables. Aussi les producteurs, forts de l'expérience acquise pendant les hostilités, envisagent-ils d'étendre leurs plantations et de mettre leur culture en avant dans les plans d'immigration des colons européens (36).

VI — L'élevage

Au cours de la période sous revue, l'élevage a progressé tant dans le secteur européen que dans le secteur indigène. En dépit d'abatages de très loin supérieurs à ceux de l'année 1939, le cheptel s'est accru (voir tableau v).

(35) Voir R. VANDEPUT, *Notes sur les principales cultures du Congo belge*, Bruxelles 1939, pp. 125-151.

(36) *Bulletin de la Banque du Congo belge*, avril 1947, p. 51, et juin 1947, p. 49.

TABLEAU V

Elevage

Source : L. PÉTILLON, *Discours*.

	Européen		Indigène		Total	
	1939	1946	1939	1946	1939	1946
Bovidés	157.885	212.067	251.734	297.934	409.619	510.001
Suidés	12.772	26.282	141.132	188.693	153.904	214.975
Ovidés et capridés	9.109	18.373	583.721	1.097.084	592.830	1.115.457
Chevaux	638	1.183	—	—	638	1.183
Anes	514	1.111	—	—	514	1.111

Un peu partout au Congo, une campagne zootechnique a été entreprise dans les milieux indigènes, en vue d'introduire des méthodes rationnelles d'amélioration et de reproduction des bovidés. Les conséquences sociales de tels élevages, qui constituent une

source de revenus appréciables, sont des plus utiles pour les populations pastorales.

Quant aux élevages européens, ils ont surtout été consacrés aux bovidés de boucherie destinés aux centres blancs. La production a été estimée à environ

6.851 tonnes de viande, 1.739 tonnes de lait, 333 tonnes de beurre, 215 tonnes de fromage vers la fin de la guerre. Elle était alors presque suffisante pour couvrir les besoins, en régime de rationnement bien entendu (37).

En règle très générale, la quotité du cheptel à l'hectare est beaucoup plus faible au Congo que dans nos contrées. Le bétail y erre toute l'année sur d'immenses étendues en vaine pâture, et les conditions météorologiques très spéciales de ces contrées, la succession des saisons de pluie et de sécheresse ont une influence débilante sur le cheptel (38).

VII — L'exploitation forestière (39)

On sait que la production forestière est contrariée par le caractère extrêmement complexe, divers et fragile de la forêt équatoriale et par sa relative pauvreté. Elle donne en moyenne 300 m³ de bois à l'hectare, contre 750 à 800 m³ pour certaines futaies feuillues belges ou françaises et même 2.500 m³ pour des futaies résineuses de l'Amérique du Nord (40).

Elle est également contrariée parce que la politique forestière s'élabore lentement, pas plus lentement toutefois que dans les autres terres d'Afrique. Il reste à établir l'inventaire du domaine forestier, à déterminer les terrains boisés de vocation forestière ou de vocation agricole, à établir la documentation relative aux essences de peuplement. L'œuvre entreprise à cet égard par l'*Inéac* et par l'Institut agronomique de Gembloux se poursuit.

L'exploitation forestière proprement dite a pu faire quelques progrès depuis une vingtaine d'années; au cours de cette période, l'exploitation a porté sur environ 1.250.000 ha. Selon R. Thomas, il existe actuellement une vingtaine de grandes scieries, dont la moitié travaillent pour l'exportation. Au cours de 1937, la production européenne aurait été de 5 millions de stères de bois de chauffage, 160.000 m³ de bois d'œuvre, 15.000 m³ de perches, rondins et bois de mines. Quant au bois en grumes et débité, il en fut exporté 55.006 tonnes en 1938, 50.000 tonnes en 1939.

Pendant la guerre, la production passa de 76.500 m³ en 1939 à 175.000 m³ en 1944. La qualité fut améliorée.

Depuis la fin des hostilités, l'exportation s'est relevée vivement. Tombée à 19.478 tonnes en 1940 et ayant atteint au maximum 31.656 tonnes en 1943, elle passa à 47.055 tonnes en 1945 et à 77.000 tonnes en 1946 et 102.000 tonnes en 1947.

(37) PÉTILLON, o. c., p. 154. Voir aussi : « L'élevage du bétail au Congo belge », in *Bulletin hebdomadaire de l'Association des Intérêts coloniaux belges*, 15 juin 1946, n° 1077, p. 115.

(38) O. DERAMÉE, « La quotité du cheptel à l'hectare », in *Bulletin agricole du Congo belge*, XXXVIII, n° 2, juin 1947, p. 385.

(39) La superficie du Congo est occupée par des forêts du type équatorial à raison de 48 à 53,5 p. c. de sa superficie, selon les estimations.

(40) Voir sur cette question : R. THOMAS, « Les forêts et l'exploitation forestière », *Rapports préparatoires au Congrès Colonial National*, Ve session, n° 20, 27 p. « Les forêts et l'exploitation forestière au Congo : le déboisement, l'érosion et le reboisement » in *Bulletin agricole du Congo belge*, vol. XXXII, 1941, n° 1, pp. 91-111.

IV

LES MINES ET L'INDUSTRIE

Pendant très longtemps, l'économie congolaise, comme celle de beaucoup d'autres colonies, a été basée sur l'exploitation des minerais les plus précieux et les plus facilement accessibles. Certes, la majeure partie des productions congolaises porte actuellement encore sur l'or, l'argent, le platine, le diamant, l'étain, le zinc, les terres dites rares.

Cependant un autre cycle se dessine depuis quelques années : celui de la métallurgie du cuivre et du fer. La production de cuivre est devenue la première de toutes. Celle du fer a commencé à peine. Mais le Congo renferme des gisements considérables d'oligistes et d'hématites.

Sans doute lui faudra-t-il importer des éléments qui lui font défaut, par exemple, le coke, afin de pouvoir traiter les minerais; sans doute l'examen des conditions économiques des productions nouvelles et de l'organisation systématique d'une économie de production complexe n'est-il pas encore terminé (1). Mais beaucoup d'espoirs sont permis.

La guerre a favorisé cette évolution. En règle générale, elle a permis de mieux mettre à profit les possibilités d'exploitation des mines, et donné un essor considérable aux entreprises de transformation (2).

I — LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

1. Aperçu général

La nouvelle législation minière édictée peu avant la guerre, est entrée en vigueur dans tout le territoire depuis le 1^{er} janvier 1938 (3). Elle forme désormais le régime de droit commun. Son thème est que le Gouvernement colonial n'autorise plus l'exploitation des mines que si l'exploitant est assuré de trouver dans la région ou ailleurs la main-d'œuvre indigène indispensable.

Depuis l'instauration de ce nouveau régime, un grand nombre de concessions, de permis d'exploitation et de permis de recherches ont été délivrés. Depuis 1940, le rythme des demandes a cependant diminué. Toute l'énergie disponible a été consacrée à l'exploitation des mines existantes, non aux recherches de gisements nouveaux, sauf dans la mesure où les besoins de guerre l'ont exigé (4).

(1) Voir à cet égard : M. CAMUS, « La question minière et industrielle », dans les *Comptes rendus des Travaux de la Société d'Economie politique*, novembre 1939, pp. 11-15.

(2) Sur la situation de l'industrie minière et des autres industries congolaises à la veille des hostilités, voir : A.-S. GÉRARD, « L'industrie », *Rapports du Congrès Colonial National*, Ve session, n° 32, 15 p. J. RELECOM, « Les industries minières », *ibidem*, n° 33, 12 p.

(3) Voir ici-même, numéro spécial consacré à la *Situation économique de la Belgique en 1938*, p. 287. Voir aussi *Rapport annuel sur l'administration de la Colonie du Congo belge*, 1937, p. 149 et celui de 1938, p. 157. Pour un exposé général de la nouvelle législation minière, voir G. VAN DER KERKEN, *La politique coloniale belge*, Anvers, Ed. Zaire, 1943, pp. 177 et ss.

(4) Le nombre de permis généraux ou spéciaux de recherches a évolué comme suit : pour l'ensemble des domaines de la Colonie, du Comité Spécial du Katanga, de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs : 1939, 1.663; 1940, 1.568; 1941, 1.198; 1942, 202; 1943, 121; 1944, 157.

Production minière

Produits	Unités	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947
Or brut.....	kg.	17.380	18.620	18.670	17.075	15.000	12.250	11.915	10.895	
Fer.....	kg.								1.241	
Cuivre.....	tonnes	122.497	148.804	162.167	165.940	156.850	165.484	160.211	143.885	150.800
Diamant industriel.....	1.000 carats	7.841.487	8.870.143	5.188.310	5.402.458	4.549.713	7.144.552	9.927.259	5.666.353	
Diamant joaillerie.....	carats	818.679	732.694	677.446	615.778	332.029	388.814	455.696	367.099	
Cassitérite.....	tonnes	12.450	17.310	22.228	22.231	24.025	23.790	24.061	24.095	
Tantal-columbite.....	tonnes	164	268	208	127	161	294	198	168	
Wolframite.....	tonnes	65	35	105	270	244	370	434	390	
Étain de fonderie.....	tonnes	2.755	7.958	12.008	14.157	11.979	10.753	8.667	3.590	
Charbon.....	tonnes	26.800	23.500	30.500	43.300	69.000	49.000	50.348	101.901	
Cobalt.....	tonnes	1.040	2.480	2.050	1.800	4.800	4.454	7.249	2.273	
Concentré de zinc cru.....	tonnes	19.617	21.115	29.122	16.650	40.872	31.030	47.387	67.024	
Concentré de zinc grillé.....	tonnes	12.524	15.801	20.475	20.254	21.678	21.766	22.176	21.761	
Cadmium.....	kg.			3.086	27.000	23.094	21.544	18.213	16.571	
Plomb.....	tonnes	5.926	1.554	387	1.178	971	1.268			
Argent.....	tonnes	72	110	108	122	97	85	129	157	
Manganèse.....	tonnes	2.600	9.699	25.300	13.900	17.413	2.983			

Sources : *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*,
PÉTILLON, *Discours*, o. c., Annexes.
Agence Economique et Financière.

En 1939, il fut accordé 76 permis d'exploitation, 48 en 1940, 59 en 1941, 42 en 1942, 12 en 1943 et 17 l'année suivante, pour le seul domaine minier de la Colonie. Pour celui de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs africains, il a été délivré 96 permis d'exploitation en 1939 et 376 au cours des cinq années suivantes. Pour le domaine minier du Comité Spécial du Katanga, 24 permis furent délivrés en 1939 et 12 pendant la période suivante. Le Comité National du Kivu a reçu 6 permis d'exploitation en 1939 et 23 par après.

La progression fondamentale de la production dépend non seulement des possibilités d'amélioration des rendements, mais encore du nombre de mines, minières et carrières. Pour autant que l'on puisse additionner des unités aussi différentes que des mines de charbon, de pierres précieuses et de sel par exemple, il y avait, en 1939, 130 mines en activité. Ce nombre a passé à 262 en 1943. L'année suivante, il n'était plus que de 213.

Les plus nombreuses sont les mines d'or et de diamants. Des premières, 36 étaient en exploitation en 1939; des secondes, 58. Cette même année, on comptait 20 mines d'étain, 10 de cuivre, 3 de cobalt, 2 de fer, 1 de radium, 1 de charbon, 2 de sel. Il existait en outre 21 carrières de calcaire, 17 de sable, 16 de ballast et de pierre, 9 de moellons, 7 de gravier, 1 de gypse et 1 de quartzite (5).

En 1944, il y avait 37 mines d'or, 34 mines de diamants, 36 mines d'étain, 12 mines de cuivre, 5 mines de cobalt, 2 de fer, 1 de charbon, 8 de sel. Il y avait en outre 76 mines « autres » contre 1 en 1939 d'après les recensements officiels (6). Ce dernier chiffre recouvre les mines qui ont une importance stratégique

et à propos desquelles peu de renseignements officiels ont été divulgués.

L'accroissement du nombre d'exploitations va généralement de pair avec une amélioration des méthodes de travail. Elle se traduit notamment par une meilleure connaissance des conditions des gisements (7), de leur genèse et de leurs relations mutuelles, par la mise en œuvre de moyens d'exploitation appropriés, par le passage progressif de l'extraction en carrière à l'extraction souterraine, par la généralisation de l'outillage mécanique, par de nouveaux procédés de lavage et de préparation des minerais. Grâce à quoi il a été possible en règle générale de travailler avec bénéfice des gîtes à teneur relativement faible, d'abaisser, dans bien des cas, la teneur-limite et de prolonger la vie des gisements (8).

Ces avantages, fort sensibles jusqu'en 1941, n'ont cependant plus été recherchés depuis lors avec la même intensité sous l'influence de la guerre qui a conduit bien souvent à une exploitation trop intense, même destructive.

Tout comme pour l'agriculture, les circonstances ont fait dévier le programme de production élaboré avant les hostilités.

Isolé de la Métropole, obligé de stocker, le Congo a commencé par favoriser la production de l'or afin de se procurer les devises nécessaires. Une ordonnance du 10 mars 1941 instaura l'obligation de le livrer au Gouvernement colonial.

Mais dès la conclusion des premiers accords de guerre anglo-belges, au début de 1941, cette extraction passa à l'arrière-plan au profit de celle de minéraux ayant une valeur stratégique.

(5) Voir le « Recensement des mines, minières et carrières », dans le *Rapport annuel sur l'Administration du Congo belge en 1939*, Bruxelles, 1939, p. 167.

(6) *Rapport annuel sur l'Administration du Congo belge, 1939-1944*, Bruxelles, 1947, p. 189.

(7) Voir F. VAN DER LINDEN, « Vers un inventaire géologique du Congo », in *La Revue coloniale belge*, n° 84, 1^{er} janvier 1948, pp. 10-18.

(8) Voir à cet égard les déclarations de M. E. POLINARD, Chef du Service géologique de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (*Bulletin d'Information de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie*, 31 janvier 1940).

Au fur et à mesure que les Alliés perdirent leurs territoires coloniaux, l'activité des mines progressa.

Les recherches nouvelles ont porté sur les minerais dont le besoin se faisait sentir le plus vivement : l'étain, le wolfram, la tantalite, l'iridium, l'yttrium, le lanthane, les minéraux radio-actifs, principalement l'uranium.

Les progrès enregistrés dans ces domaines furent d'abord contrariés par le manque de matériel nouveau. La plupart des difficultés purent être surmontées rapidement ainsi qu'en témoignent les chiffres relatifs à la production consignés dans le tableau I.

Sous la poussée de ces circonstances, l'équipement et la technique s'améliorèrent dans beaucoup d'industries minières. Ce qui s'est passé à cet égard au cours de la première guerre mondiale s'est répété pendant la seconde, mais sur une échelle plus vaste.

En vue notamment de parer à la perte des usines de raffinage et de traitement belges, des fonderies furent établies, ainsi que des installations complémentaires de raffinage. Les opérations qui ne purent se pratiquer en Afrique furent effectuées aux Etats-Unis jusqu'au moment où il fut possible de les reprendre en Belgique.

La mécanisation a été poussée fort loin, eu égard aux circonstances, afin de suppléer au manque de main-d'œuvre. Dans certaines entreprises, principalement celle qui se livre à la production du cuivre, qui sont d'ailleurs depuis longtemps en tête du progrès technique, le matériel ne le cède désormais plus en rien aux installations américaines les plus modernes.

La réduction du personnel technique et spécialisé a obligé le Gouvernement à contrôler dans une certaine mesure la production, de façon directe. L'objectif fut d'assurer un transfert rapide du personnel spécialisé aux points névralgiques. La Direction de la Production minière de Guerre fut chargée de cette tâche. Elle reçut le droit d'assigner aux ingénieurs des services tant privés que gouvernementaux les travaux qui paraissaient les plus urgents et d'ordonner que l'outillage et l'équipement existants soient utilisés en commun par autant de producteurs que de besoin.

2. Aperçu sur les principales productions

Or

La production de l'or a été poussée au maximum jusqu'en 1941. L'instauration de la loi de prêt-bail et la conclusion de conventions particulières entre le Congo et les Alliés ont mis fin à cette exploitation intensive.

La seule limite posée jusqu'alors à l'extraction était le maintien de l'exploitabilité des gisements (9). On avait pensé qu'en l'absence d'importations de maté-

(9) Sur la politique suivie à cet égard par le Gouvernement de la Colonie, voir P. RUCKMANS, *Etapes et jalons*, pp. 149-150.

riel complémentaire, la production aurait pu augmenter de 15 p. c. Tel ne fut pas le cas. Celle de 1941 ne dépasse que de 7,2 p. c. le niveau de 1939. Depuis lors, elle diminua rapidement jusqu'à ne plus atteindre que 10.895 tonnes en 1946.

La production des gisements alluvionnaires, les plus faciles à exploiter, est restée la plus importante. Toutefois, celle des gîtes primaires qui en était encore à ses débuts avant la guerre, sauf à Kilo-Moto, où la première usine de broyage a été installée à Nigé en 1920, a fait de nouveaux progrès.

Il est certain que la découverte de gîtes de désagrégation à fort tonnage a permis de donner une plus grande extension à la production de Kilo-Moto.

Le nombre de fonderies a passé de 9 en 1939 à 13 en 1944.

Depuis le 1^{er} mai 1940, la production fut expédiée à Germiston (Afrique du Sud) aux fins de raffinage; depuis 1946, elle est à nouveau envoyée à Anvers.

Etain

Tout comme la production de l'or, celle de l'étain fut considérée, au début, comme une véritable production de guerre. L'extraction de la cassitérite fut activée, ainsi que sa transformation en étain-métal, parce que celui-ci se vendait le plus facilement contre dollars et épargnait le *shipping-space*.

La production augmenta encore après l'occupation de la Malaisie par le Japon. Un contrat fut conclu pour la livraison de la production totale d'étain et de cassitérite aux Etats-Unis. Ce contrat, venu à échéance le 30 juin 1946, réservait cependant un contingent d'environ 200 tonnes par mois à la Belgique.

L'extraction de cassitérite passa de 12.450 tonnes en 1939 à 24.000 tonnes en 1943 et resta depuis lors à ce niveau. L'étain de fonderie fut produit à concurrence de 2.755 tonnes en 1939; cette quantité se releva graduellement jusqu'à 14.157 tonnes en 1942 pour redescendre ensuite progressivement à 3.590 tonnes en 1946.

La capacité de traitement de la fonderie existant à Manono avant 1940 fut accrue et une nouvelle fonderie construite à Lubudi.

Cuivre

La production de cuivre, limitée avant 1940 en vertu d'accords conclus au sein de l'Association des Producteurs de ce métal, s'est redressée, sans cependant atteindre la pleine capacité de production des mines, estimée avant-guerre à 230.000 tonnes par an : la production des quatre principaux pays producteurs (Etats-Unis, Chili, Canada, Rhodésie) est, en effet, restée accessible.

Elle atteignit 122.649 tonnes en 1939, 162.167 tonnes en 1941, niveau qui fut maintenu jusqu'en 1945; l'année suivante, elle fut ramenée à 143.885 tonnes.

Si le niveau de production a pu être maintenu après la dénonciation du contrat de vente conclu avec la Grande-Bretagne en octobre 1944, c'est à la suite de la réouverture du marché métropolitain et de l'augmentation des achats américains.

L'avenir de la production congolaise dépend de la situation internationale qui paraît évoluer en sa faveur. En effet, les réserves des mines de cuivre américaines seront épuisées dans quinze à vingt ans d'ici. Les Etats-Unis, naguère exportateurs, sont devenus dès à présent importateurs. Le Canada et le Chili se trouvent évidemment dans la situation la plus enviable pour satisfaire les besoins des Etats-Unis, mais rien ne permet de dire que la Colonie ne pourra pas garder, ne fût-ce que partiellement, ce marché qui s'est ouvert pendant la guerre. Par ailleurs, jusqu'à présent tout au moins, la plupart des autres grands consommateurs d'avant-guerre : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Japon, ont des besoins considérables à satisfaire.

Le traitement du minerai de cuivre s'est amélioré. Des installations complémentaires ont été érigées ; une importante usine de convertissage a été mise en train en 1945, destinée à accroître la teneur en cuivre du produit brut provenant d'une première fusion (10).

Cobalt

Le cobalt, dont la Colonie est un des principaux producteurs, a été extrait en grandes quantités : 7.249 tonnes en 1945, contre 1.040 tonnes en 1939 (alliage blanc).

Depuis lors, la production a diminué, les besoins exceptionnels de la guerre s'étant évanouis et les stocks existant en 1945 ayant permis de donner largement satisfaction à la demande. Le cobalt semble cependant devoir rester l'objet d'une activité intéressante.

Rappelons que l'Union Minière du Haut-Katanga dispose de trois usines de traitement, l'une à Oolen en Belgique, l'autre au Katanga, la troisième au Niagara en Amérique, dont la capacité dépasse la demande mondiale actuelle. La dernière de ces usines, créée pendant la guerre, — et amortie — a contribué à répandre aux Etats-Unis l'emploi du cobalt dans les aciers et les alliages spéciaux pour la mécanique et la fabrication des pièces aimantées (11).

Tungstène

Environ 36 p. c. de la production mondiale de minerai de tungstène (ou wolfram) provenant avant-guerre de la Chine qui vint à être coupée des Alliés, et 20 p. c. des territoires japonais ou occupés par le Japon, la production congolaise, peu importante avant 1940, fut d'autant plus mise à profit que ce métal entre dans la composition d'aciers ultra-rapides et

auto-trempants indispensables aux industries d'armement.

La production de wolframite, qui n'était plus que de 35 tonnes en 1940, passa graduellement à 434 tonnes en 1945 pour descendre à 390 tonnes l'année suivante.

Manganèse

Tout comme la wolframite, le manganèse intervient dans la production de ferro-alliages ultra-rapides. Sa production, fort instable d'ailleurs, a passé de 2.600 tonnes en 1939 à 17.413 tonnes en 1943 (12). Elle n'a plus atteint que 2.983 tonnes en 1944. Au cours du premier semestre de 1947, elle s'est élevée à 640 tonnes seulement.

Plomb

La production de plomb congolais a revêtu un caractère occasionnel. L'Empire britannique, les Etats-Unis et le Mexique en produisent normalement assez pour satisfaire les besoins même accrus des deux premiers. En outre, la Grande-Bretagne ayant restreint fortement l'emploi de plomb pendant la guerre pour les usages civils, il ne fut fait appel que de façon accessoire au Congo (13). La production n'a pas dépassé le chiffre de 1.266 tonnes enregistré en 1944.

Zinc

Les mines de zinc ont vu leur production se relever nettement. Celle de concentré de zinc cru a passé de 19.617 tonnes en 1939 à 67.024 tonnes en 1946, celle de concentré de zinc grillé de 12.524 tonnes à 21.761 tonnes au cours de la même période.

Le niveau de production du « grillé » a été le plus constant parce que ce produit est jusqu'à un certain point complémentaire du cuivre raffiné par électrolyse, et que la demande de celui-ci a été fort stable.

Il est à remarquer que l'importance du zinc tend à diminuer, contrairement à celle de l'étain. Il offre cependant un intérêt spécial pour l'industrie belge, qui, avant-guerre, était tributaire de l'étranger pour la presque totalité de ses besoins.

Radium

La demande de radium a été forte dès 1940. Ce métal fut utilisé pour les peintures lumineuses de guerre, pour la radiographie des métaux, pour les expériences relatives aux travaux atomiques.

On n'est pas en mesure de prévoir à quel niveau s'établiront les besoins mondiaux dans le proche avenir.

A première vue, ses usages médicaux, la fabrica-

(10) Rapport de la Société Générale de Belgique, 1945.

(11) E. SENGIER, Communication à l'Assemblée générale de l'Union Minière du Haut-Katanga, 8 juillet 1946.

(12) Trente mille tonnes d'après T. HEYSE, « Effort économique et production du Congo belge (1940-1944) », Cahiers belge et congolais, n° 2, Londres, 1945, p. 2.

(13) W. FORD, La guerre totale au Congo, Londres, Inbel, s. d., p. 41.

tion de peintures lumineuses et la radiographie des métaux demeureront les débouchés principaux, d'ailleurs limités.

Uranium

Jusqu'il n'y a guère longtemps, c'était le radium, substance associée à l'uranium dans des proportions fixes, qui était le produit principal de l'association.

Depuis lors, l'uranium a pris sa place, par suite des expériences relatives à l'énergie atomique. Il sert également à radioactiver des substances telles que l'iode, le sodium et le phosphore, ainsi qu'à engendrer des réactions nucléaires en vue de la production d'énergie.

Un avenir intéressant semble donc promis à ce métal. Le volume de sa production au cours des dernières années n'a pas été révélé.

Tantale et niobium

La production de tantalite (tantale-niobium) a connu un certain progrès à raison de sa valeur stratégique. Deux missions furent instituées par le Gouvernement pour favoriser sa recherche, l'une dans le domaine minier de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs, l'autre au Ruanda-Urundi. Les prospections donnèrent lieu à la réservation d'un certain nombre de blocs au profit de la Colonie (14).

Argent

La production de l'argent a évolué d'une façon assez différente de celle des autres produits. Elle n'a marqué de tendance à la hausse qu'après la fin des hostilités, passant de 85.000 kilos en 1944 à 129.000 kilos en 1945 et 157.000 kilos en 1946.

Diamant

Au cours des années 1936-1940, la production a passé de 4.634.000 à 9.603.000 carats. Les années 1941-1943 marquèrent un fléchissement très net; la moyenne de ces trois années se situe aux environs de 5 1/2 millions de carats. Les deux années suivantes enregistrèrent, au contraire, une avance rapide, qui amena l'extraction en 1945 au niveau exceptionnel de 10.386.000 carats. En 1946, elle retomba à 6 millions de carats, en raison de la pénurie de main-d'œuvre indigène, des difficultés inhérentes à la relève du personnel européen et de la nécessité de rendre à l'extraction une cadence mieux adaptée à la valeur des réserves connues.

Il est à remarquer que, pendant la guerre, le Congo a livré tous ses diamants industriels, mais conservé les grosses pierres de joaillerie. Leur exportation a repris vers le milieu de 1946.

Les contrats conclus avec la *Diamond Corporation*

(14) Rapport, p. 202.

en 1937, vinrent à expiration en 1942. Ils furent prorogés d'abord jusqu'à fin 1943, ensuite jusqu'à une date fixée à neuf mois après le rétablissement des relations normales entre Londres et Bruxelles. Ils vinrent ainsi à expiration le 28 février 1946 et furent renouvelés alors jusqu'à fin 1950.

Les nouveaux accords relatifs aux diamants industriels et au *crushing boart* (diamant industriel de faible valeur) comportent une augmentation de prix sensible par rapport aux précédents. Le prix des diamants de joaillerie est déterminé d'après leur prix de base affecté d'un coefficient résultant du cours de vente.

Le bureau de vente d'Anvers n'a pas été rétabli, la Forminière ayant rempli le rôle de ce bureau.

II — LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

I — Progrès de l'industrialisation

Les industries transformatrices congolaises sont susceptibles de développements importants.

L'extension de l'industrie minière, l'augmentation de la population blanche et l'amélioration du niveau des revenus indigènes élargissent constamment les débouchés.

Nombre de tentatives faites pour promouvoir l'industrialisation du Congo ont échoué, avant la guerre, pour avoir perdu de vue que les conditions du marché dictent la nature et les limites des industries transformatrices. L'évolution constatée depuis 1940 prouve qu'elles ont le plus de chances de réussite dans les cadres de moyenne importance produisant pour le seul marché intérieur.

Faut-il insister sur les avantages inhérents à la substitution de produits coloniaux aux produits importés ? Ils favorisent l'abaissement des coûts — en partie par la possibilité de réduire les stocks —, et une utilisation plus rationnelle des richesses locales.

Et cependant, certains milieux métropolitains trouvent ce développement néfaste. Leurs critiques tendent à démontrer qu'il est peu désirable qu'une colonie mette en circulation des biens qui constituent des débouchés pour la métropole (15).

Elles sont de tradition dans tous les pays disposant d'un empire colonial. Soulevées à raison des avantages dont bénéficie la Colonie (faible coût de la main-d'œuvre, inégalité des charges sociales) en un mot, inspirées du vieil esprit mercantiliste, elles ne tiennent aucun compte des facteurs défavorables qui compensent largement les avantages susdits (manque de la qualification de la main-d'œuvre notamment) ni du fait que les entreprises coloniales sont généralement aux mains de colons blancs et ne constituent

(15) Voir les réfutations faites à ces critiques par A. GÉRARD, « L'industrie congolaise », *Rapports préparatoires au Congrès Colonial National*, 5^e session, n^o 33, pp. 11 et ss.

souvent autre chose qu'un déplacement de main-d'œuvre ou d'entrepreneurs de la métropole.

La politique suivie par le Gouvernement à cet égard peut être considérée comme sage. Elle se refuse à favoriser l'éclosion d'industries coloniales par des moyens artificiels, mais ne veut pas entraver la création d'entreprises viables.

Il n'a pas été fait exception à cette règle pendant les années de guerre.

En même temps que progressait l'industrie extrac-

tive, les entreprises transformatrices se sont multipliées.

Pour autant que le nombre de ces dernières puisse donner une indication valable quant au développement du secteur auquel elles appartiennent, il n'est pas inutile de rappeler qu'au total elles ont passé de 2.538 unités en 1939 à 3.701 en 1946 (a) (voir tableau VII).

(a) Chiffres sujets à correction.

TABEAU VII

Etablissements industriels par spécialité

Source : PÉTILLON, Discours.

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Préparations mécaniques des minerais	37	102	92	86	108	115	142	85
Métallurgie	61	74	67	65	65	127	77	94
Machines et moteurs	61	60	58	59	76	81	81	81
Construction de bateaux, etc.	140	148	152	156	153	154	160	183
Bois, ameublement	357	352	380	413	478	563	577	642
Briqueteries, tuileries, poteries	169	162	188	214	229	301	358	385
Constructions diverses	91	89	106	100	68	110	124	143
Electricité, gaz, eau, énergie	112	112	119	117	119	135	128	144
Produits chimiques, explosifs	10	12	16	11	15	15	15	15
Industries textiles	123	124	122	134	125	128	128	136
Industrie du vêtement	43	52	53	64	72	70	63	70
Cuirs et peaux	19	22	35	27	25	52	37	42
Industries alimentaires	422	557	623	597	598	762	728	628
Industries traitant les produits agricoles	740	691	761	719	741	781	859	870
Industries du papier	49	52	56	53	52	54	43	50
Industries des matières grasses	43	47	46	45	37	37	90	43
Industries diverses	61	72	86	83	88	100	100	90
Total...	2.538	2.728	2.960	2.943	3.049	3.585	3.668	3.701

L'industrie de transformation et de manufacture ne s'est pas seulement développée quantitativement, elle s'est aussi diversifiée. Cette tendance fut favorisée par l'affectation d'indigènes évolués à des postes réservés antérieurement à la main-d'œuvre européenne, ce qui eut par surcroît une influence bienfaisante sur le prix de revient.

Les industries connexes à l'extraction minière ont évidemment suivi l'expansion de celle-ci. Il en est ainsi surtout pour les établissements se livrant à la préparation mécanique des minerais (triage, lavage, concassage, concentration). Il en résulta une nette réduction des frais de transport et de manipulation fort importante pour des matières aussi pondéreuses (115 établissements en 1944 contre 37 en 1939).

Il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour les établissements métallurgiques : de nouvelles fonderies ont été créées, qui, elles aussi, ont permis de réduire les frais de transport et de main-d'œuvre.

Les activités connexes à la production de la force motrice et aux transports sont en progrès.

Les ateliers de construction mécanique, les chantiers navals, les ateliers de montage et de chemins de fer n'ont connu qu'une extension numérique modérée. Mais le nombre des ateliers de réparation s'est relevé considérablement, illustrant ainsi le

caractère passager de l'effort de guerre et la difficulté de se procurer du matériel neuf.

Les industries connexes à l'agriculture ont suivi l'essor de celle-ci. Le nombre des établissements qui traitent les produits agricoles, le papier et les matières grasses était de 963 en 1946 contre 832 en 1939. Ce n'est peut-être pas autant le nombre qui importe ici que l'amélioration de l'outillage et l'introduction de certaines industries nouvelles telles les distilleries d'essences végétales, les huileries de ricin, les entreprises de préparation des tabacs, les stéarineries.

Les progrès les plus sensibles ont été faits dans les secteurs dont l'activité est subordonnée aux besoins divers d'une population industrielle et citadine en expansion.

Il en est ainsi des briqueteries, tuileries, poteries et ateliers de produits céramiques, dont le nombre total a passé de 169 à 385 entre 1939 et 1946, des entreprises de construction (entreprises générales, fours à chaux, cimenteries, objets en béton, fabriques de fibro-ciment, etc.) qui ont passé de 91 unités à 143, des industries du bois et de l'ameublement (scieries, charpenteries, ébénisteries, menuiseries, ateliers de peinture, etc.) dont le nombre a passé de 357 à 642. Le nombre de centrales électriques, d'en-

treprises de distribution d'eau et d'électricité s'est relevé de 112 à 144.

Tout aussi typique est la façon dont les industries textiles, celles du vêtement, des cuirs et peaux ainsi que les industries alimentaires ont répondu à la ligne ascendante des besoins. L'ensemble de ces groupes comptait 876 établissements en 1946 contre 607 en 1939. Nombre de nouvelles industries ont été introduites dans ce secteur : buffleteries, ateliers de vulcanisation, confitureries, usines à thé, conserveries.

Les besoins accrus de la production et le manque de main-d'œuvre spécialisée ont poussé à la rationalisation des entreprises, à l'application des techniques les plus récentes, notamment en matière d'électro-métallurgie et d'électro-chimie. De nouveaux laboratoires de recherche furent créés et aménagés pour amener certaines productions à l'échelle semi-industrielle ou industrielle ou pour mettre au point les procédés nécessaires à la fabrication de produits les plus divers (16).

2 — Aperçu sur les principales industries

Energie et électricité

La production d'énergie a passé de 272 millions de kilowatts en 1939 à 337 millions en 1946. Elle s'est adaptée dans l'intervalle à tous les besoins.

Elle pose un problème des plus importants dans un

(16) Voir entre autres les communications faites aux Journées de l'Electricité au Congo belge et publiées dans le *Bulletin de l'Association des Ingénieurs Electriciens sortis de l'Institut technique Montefiore*; voir aussi : « Aperçu sur l'électrochimie au Congo », in *Energie*, mai-juin 1947, nos 66-67, pp. 112-116.

territoire aussi étendu que celui du Congo. Ce sont les circonstances de lieu qui déterminent la nature de la production énergétique : la machine à vapeur dans les régions où le bois est abondant; le moteur à combustion interne utilisant l'huile lourde et de plus en plus les huiles végétales dans les régions productrices d'huile; les centrales thermiques là où le charbon est disponible; les moteurs au gazogène où c'est économiquement possible.

La force hydro-électrique constitue la principale ressource d'énergie du Congo. Elle permet de pousser activement l'électrification des chemins de fer, d'autant que l'énergie utilisable est répartie dans presque toutes les régions du Congo et qu'en tous cas, elle est abondante précisément là où son existence est utile (17).

En 1939, la puissance des centrales hydro-électriques était de 125.900 CV. Elle a été augmentée de 4.450 CV. Depuis lors, il y a eu des installations nouvelles ou en voie d'achèvement, d'une puissance de 82.500 CV. De nombreux projets, dont la réalisation se fera à brève échéance, porteront vraisemblablement la puissance à 282.850 CV. vers 1954, soit une augmentation de 125 p. c. par rapport à 1939 (18).

(17) Rappelons que le Congo possède une puissance d'énergie hydraulique supérieure à celle des Etats-Unis. De la puissance totale industriellement utilisable, 1 p. c. à peine est déjà capté ou sur le point de l'être. L'avenir du Congo est, à cet égard, assuré entièrement.

Voir A.-S. GÉRARD, « L'industrie au Congo », *Rapports du Congrès Colonial National*, 5^e session, n° 32, pp. 4 et ss. M. BETTE, « Les ressources hydrauliques du Congo », dans *Communications*, F. VANDER LINDEN, « Houille blanche et Chemin de fer », in *La Revue coloniale belge*, n° 53, 15 décembre 1947, pp. 744-746.

(18) « Le développement de l'électricité au Congo belge », in *Energie*, mai-juin 1947, nos 66-67, pp. 109-111.

TABLEAU VIII

Principales productions industrielles

Source : PÉTILLON, *Discours*.

	Unités	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946
Industrie de la construction :									
Ciment	tonnes	35.126	24.700	42.586	64.340	69.221	84.776	76.264	81.514
Chaux	tonnes	450			15.704	19.293	20.686	23.463	28.075
Electricité	1.000.000 kw.t.	272	323	345	351	250	320	433	337
Produits chimiques, explosifs et divers.	tonnes	14.427	19.017	34.430	19.651	22.430	21.979	22.454	35.900
Oxygène comprimé	mètres cubes	117.065	131.057	169.092	188.908	219.144	214.890	237.876	250.137
Savon	tonnes	448	6.455	10.716	9.422	10.103	11.584	15.811	21.023
Alimentation :									
Sucre	tonnes	14.700	16.000	11.897	16.225	13.800	12.500	13.358	13.300
Bière	hl.	28.600	43.788	84.281	98.760	142.553	165.980	173.222	181.864
Textile :									
Tissus	1.000 m.	11.500	11.450	11.000	10.085	16.300	17.000	18.700	21.000
Pansemments	1.000 m.		628	1.085	1.551	2.678	1.815	2.743	1.938
Ouate hydrophile	tonnes		16	60	40	51	67	41	48
Cuir :									
Cuirs	kg.			1.670	22.000	91.000	166.000	471.000	422.000
Chaussures	paires			14.276	16.892	37.160	67.000	197.000	403.392
Fûts	1.000 pièces	243	180	216	272	257	262	366	354
Matières grasses :									
Huile de palme	tonnes	89.947	75.119	83.735	117.696	117.143	120.029	113.399	121.874
Autres matières grasses et sous-produits	tonnes	5.972	5.909	5.779	6.963	11.352	15.609	19.422	20.000(a)

(a) Estimation.

Pendant la guerre, il n'a pas été possible de poursuivre l'électrification au rythme prévu, ni de multiplier comme il convient les stations d'épuration d'eau, faute de matériel nouveau.

Industries de la construction

Les progrès des industries de la construction ont été sensibles. La production des cimenteries du Bas-Congo et du Katanga réunies a passé de 35.126 tonnes en 1939 à 81.514 tonnes en 1946; celle de la chaux a passé de 15.704 tonnes en 1942 à 28.675 tonnes en 1946.

Cette évolution est due tant à l'abondance des travaux publics que de la construction civile. Signalons parmi les premiers, en dehors des travaux d'aménagement et d'entretien ou d'agrandissement, et des constructions nouvelles d'hôpitaux, bâtiments pénitentiaires, scolaires, administratifs et bureaux, les logements et bâtiments nécessités par la guerre, l'achèvement de 19.856 kilomètres de routes nouvelles entre 1939 et 1944, de très importants travaux aux aérodromes existant à Léopoldville, Lokandu, Elisabethville et Bukama, la construction, l'allongement, l'amélioration et l'aménagement de 36 autres aérodromes (19).

Industries chimiques

Les industries chimiques sont parmi celles qui, à raison des difficultés d'approvisionnement, ont connu un essor des plus vifs.

Localisées dans le Haut-Katanga et la province de Léopoldville, elles se sont, à de rares exceptions près, considérablement étendues. Parmi les productions non relevées en 1939, signalons celle de sulfate ferrique, d'eau stérilisée, de sulfate de cuivre, de sulfate ferreux, de chlorure de zinc, d'huiles et graisses ricinées, d'engrais et d'acide carbonique, ainsi que les divers produits à l'élaboration desquels l'électrochimie a fortement contribué, surtout à Jadotville. La fabrication d'acide sulfurique a passé de 12.400 tonnes en 1939 à 18.000 tonnes en 1944, celle de l'oxygène comprimé de 117.000 mètres cubes à 215.000 mètres cubes; celle des huiles hydrolisées, de la glycérine industrielle, du chlorate de soude, de l'acide chlorhydrique, de la soude caustique ont doublé.

Industrie des matières grasses

A cette industrie se rattache celle des matières grasses, huiles, tourteaux et farines. Elle a suivi l'accroissement de la production agricole et des matières premières.

La production d'huile de palme a passé de 89.947 tonnes à 121.874 tonnes entre 1939 et 1946, celle des autres matières grasses (huile d'arachide, de palmistes, de coton, de maïs, de ricin et de sésame) de

(19) Voir *Rapport*, ch. V, pp. 104-157.

1.429 tonnes à 10.858 tonnes entre 1939 et 1944. La production de tourteaux s'est relevée, entre ces deux dates, de 4.163 tonnes à 10.368 tonnes (20).

La récupération des sous-produits permet d'envisager l'avenir avec confiance, car, au fur et à mesure que la localisation des entreprises pourra se faire de façon plus économique, la rationalisation de la production permettra d'éviter de nombreuses pertes (21).

Les huileries de coton ont pris de l'extension. L'huile de coton est utilisée en grande partie pour la fabrication de la margarine, mais aussi comme huile de table.

Enfin, les savonneries, dont la production est destinée en ordre essentiel à la consommation locale, ont relevé leur production de 448 tonnes en 1939 à 21.023 tonnes en 1946.

Une douzaine de savonneries, pour la plupart nouvelles, fonctionnent actuellement dans le nord-est de la province de Stanleyville et utilisent l'huile de palme locale qu'il n'a guère été possible d'exporter jusqu'à juin 1946 vu l'incidence des frais de transport jusqu'à la côte sur des cours peu satisfaisants (22).

Industries textiles

Les industries textiles et connexes sont, avec les industries chimiques, parmi les plus importantes. Elles ont connu un certain essor ainsi qu'en témoignent les chiffres du tableau VIII, surtout pour les fournitures de tissus, bandages, pansements, aux forces de l'Armée coloniale belge et de la France combattante (23).

Le nombre des broches dépasse 20.000, celui des métiers 900 dans les filatures et les tissages de coton de Léopoldville. En 1943, il a été fabriqué environ 18 millions de mètres d'écrû imprimé contre 3 millions en 1939.

Industries alimentaires

Les industries alimentaires ont vivement progressé. Si elles ont été favorisées, ce n'est pas seulement en vertu des besoins de la guerre, mais aussi à raison d'une tendance fondamentale : tout en améliorant les conditions d'existence, elles ont pour effet d'abaisser directement le coût de la vie.

La production sucrière est restée au niveau d'avant-guerre, niveau suffisant pour satisfaire aux besoins de la Colonie, qu'elle dépassait avant-guerre. La production de bière a, par contre, sextuplé de 1939 à 1946. Celle des minoteries est en progrès (mouture de manioc et de céréales).

(20) Voir tableau III, *Rapport*, p. 194.

(21) En 1947, la perte annuelle approximative de la production cotonnière est estimée à 5.500 tonnes de matières grasses, 5.500 tonnes de protéines, 6.700 tonnes d'extraits azotés et 1.350 tonnes de sels minéraux. Cf. G. TONDEUR, « L'alimentation humaine au Congo belge », *Bulletin agricole du Congo belge*, vol. XXXVIII, n° 1, mars 1947, pp. 3-58.

(22) *Bulletin mensuel de la Banque du Congo belge*, juin 1946, p. 1.

(23) Voir *Rapport*, p. 195 et W. FORD, *La guerre totale au Congo*, Londres, Inbel, s. d., p. 46.

L'industrie brassicole a vu accroître fortement sa production (84.200 Hl. en 1941, 142.500 Hl. en 1943) et exporté une partie importante de bières vers la Nigérie, au profit des armées.

L'industrie du froid a poursuivi son rythme d'expansion d'avant-guerre.

De nouvelles fabriques ont été créées (saurisseries, charcuteries, fromageries, préparations de légumes déshydratés, levureries, fabrique de farine de bananes).

Autres industries

Les chantiers navals, les ateliers de construction et de réparation ont développé fortement leur acti-

tivité pendant la guerre et sont parvenus à compenser dans une certaine mesure l'insuffisance des importations.

Mentionnons enfin parmi les industries nouvelles ou qui sont en voie de prendre de l'importance, celle de la chaussure (avec les nouvelles installations Bata à Léopoldville), de la fabrication de fûts et d'articles de ferblanterie (gamelles, gourdes, casseroles, plaques d'autos et de vélos), de la fabrication de boîtes de conserves, de la corderie qui utilise le sisal, des manufactures de cigarettes, de la bouteille, du fibro-ciment, des tanneries, des ateliers de reconditionnement de pneumatiques, etc.

(A suivre.)

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le texte de l'article sur l'organisation du commerce extérieur et l'évolution de la balance commerciale de la Belgique depuis la Libération jusqu'à fin 1947, paru dans le *Bulletin* de novembre 1947.

Dans le tableau figurant au bas de la 2^e colonne, p. 206, il y a lieu de lire :

« A. Importations (*cif*) » (au lieu de *fob*);

« B. Exportations (*fob*) » (au lieu de *cif*).

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale
- II. Législation monétaire, bancaire et financière
- III. Législation agricole
- IV. Législation industrielle
- V. Législation du travail
- VI. Législation relative au commerce intérieur
- VII. Législation relative au commerce extérieur
- VIII. Législation des transports
- IX. Législation relative aux prix et aux salaires
- X. Législation relative au rationnement et au ravitaillement
- XI. Législation en matière de restauration et de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Loi du 12 août 1947

relative aux taxes assimilées au timbre. — Erratum (*Moniteur*, 7 décembre 1947, p. 11356).

Loi du 13 août 1947

relative aux droits d'enregistrement, de greffe, de succession et de timbre et aux taxes assimilées au timbre. — Errata (*Moniteur*, 7 décembre 1947, p. 11356).

Loi du 21 août 1947

contenant le budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1947. — Erratum (*Moniteur*, 7 décembre 1947, p. 11356).

Arrêté du Régent du 15 octobre 1947

pris en exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947, coordonnant et modifiant la législation sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés (*Moniteur*, 14 décembre 1947, p. 11582).

Arrêté ministériel du 15 octobre 1947

pris en exécution des dispositions de l'article 48 de l'arrêté du Régent du 15 octobre 1947 concernant le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés (*Moniteur*, 14 décembre 1947, p. 11596).

Arrêté ministériel du 15 octobre 1947

pris en exécution des dispositions de l'article 25 de l'arrêté du Régent du 15 octobre 1947 concernant le régime de retraite des ouvriers mineurs (*Moniteur*, 14 décembre 1947, p. 11597).

Arrêté du 31 octobre 1947

réglant l'exécution des lois et arrêtés relatifs aux impôts sur les revenus et à la contribution nationale de crise. — Erratum (*Moniteur*, 4 décembre 1947, p. 11261).

Arrêté du Régent du 25 novembre 1947

relatif aux taxes assimilées au timbre (*Moniteur*, 3 décembre 1947, p. 11196).

Arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1947

relatif à l'application des arrêtés-lois du 15 novembre 1945, du 10 janvier 1946, du 28 juin 1946 et de la circulaire du 13 juillet 1946 du Ministère de l'Intérieur concernant l'aide au rééquipement ménager des travailleurs (*Moniteur*, 5 décembre 1947, p. 11305).

Cet arrêté valide une tranche nouvelle des bons du Fonds national d'Aide au Rééquipement ménager.

Arrêté du Régent du 1^{er} décembre 1947

modifiant les articles 38 et 44 de l'arrêté-loi du 25 février 1947 coordonnant et modifiant les lois sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés (*Moniteur*, 14 décembre 1947, p. 11597).

Convention douanière

entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, signée à Londres, le 5 septembre 1944, et Protocole à cette Convention, signé à La Haye, le 14 mars 1947. — Tarif des droits d'entrée (*Moniteur*, 18, 19, 20 et 22-23 décembre 1947, pp. 11708, 11740, 11772, 11820).

Arrêté du Régent du 4 décembre 1947

suspendant pour une durée indéterminée, en ce qui concerne les produits repris sous le n° 1191h du tarif des douanes, l'application des dispositions de l'arrêté royal du 4 novembre 1935, relatif à l'indication du pays de fabrication de certains produits (Moniteur, 19 décembre 1947, p. 11740).

Arrêté du Régent du 12 décembre 1947

portant création d'un Conseil technique (Moniteur, 20 décembre 1947, p. 11774).

Arrêté du Régent du 22 décembre 1947

relatif à l'importation de marchandises en provenance des Pays-Bas (Moniteur, 25 décembre 1947, p. 11899).

RAPPORT AU REGENT

Aux termes de son article 8, la Convention douanière entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 5 septembre 1947, doit entrer en vigueur le premier jour du troisième mois suivant l'échange des ratifications. Cet échange ayant eu lieu le 29 octobre 1947, la Convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1948.

A partir de cette date, l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les Pays-Bas appliqueront à l'entrée des marchandises importées d'Etats tiers des droits de douane identiques en vertu du tarif commun qui fait partie intégrante de la Convention. Il importe de déterminer l'acte qui rendra les marchandises importées, passibles des droits du nouveau tarif. On reprend, à cet effet, la règle inscrite à l'article 3 de la loi du 10 juin 1920 et aux termes duquel le régime applicable est déterminé par la date de la remise régulière, au bureau du receveur, de la déclaration en consommation des marchandises. Tel est l'objet de l'article 1^{er} du présent projet d'arrêté. Signalons, à ce propos, que les déclarations en consommation ne peuvent être déposées anticipativement, c'est-à-dire avant que les marchandises ne soient arrivées au lieu de dédouanement.

D'autre part, en vertu de l'article 2, 1^{er} alinéa, de la Convention, il n'y aura plus de perception de droits de douane à l'importation dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise de marchandises des Pays-Bas. Inversement, il n'y aura plus de perception de droits de douane aux Pays-Bas sur les importations en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

La communauté tarifaire ainsi créée, n'entraîne pas la suppression de la frontière douanière entre les deux Parties contractantes, une surveillance restant indispensable pour garantir la perception des droits d'accise, de la taxe de consommation et des taxes assimilées au timbre, ainsi que pour assurer l'observation de la réglementation en matière économique, financière, sanitaire, etc. De plus, la douane devra veiller à ce que des marchandises de pays tiers, admises aux Pays-Bas sous un régime suspensif des droits d'entrée, ne soient introduites dans le territoire de l'Union économique belgo-luxembourgeoise sans paiement de ces droits, à la faveur de l'exemption prévue à l'égard des marchandises des Pays-Bas.

Dans les vues exposées ci-dessus, il est nécessaire de régler l'exécution de l'article 2, 1^{er} alinéa, de la Convention en tant qu'il vise les marchandises en provenance des Pays-Bas. Tel est l'objet des articles 2 à 5 du présent projet d'arrêté.

L'article 2 de ce projet définit la notion de provenance dans les termes qui ont été convenus entre les deux Parties.

L'article 3 s'inspire de la considération que la mise en vigueur de la Convention, dont le public attend des simplifications, ne doit pas s'accompagner de nouvelles formalités. La preuve de la provenance n'est donc pas exigée de l'importateur, mais celui-ci prend la responsabilité de sa déclaration à ce sujet. De son côté, la douane contrôlera la provenance, au vu des renseignements que lui fournira la douane néerlandaise. Au cas hypothétique où ces renseignements feraient défaut, l'article 4 du projet permet à la douane de différer l'octroi de l'exemption, s'il existe des doutes au sujet de la provenance déclarée.

L'interdiction inscrite à l'article 5 du projet rend applicables les pénalités prévues à l'article 3 de la loi d'approbation du

5 septembre 1947 précitée, au cas où, pour obtenir la franchise, une indication mensongère est portée dans la déclaration d'importation.

Vu l'article 2, littéra a), de la loi du 5 septembre 1947 (Moniteur belge n° 326), approuvant la Convention douanière belgo-luxembourgeoise-néerlandaise;

Considérant qu'il y a lieu de régler la mise en vigueur du nouveau tarif des droits d'entrée visé à l'article 1^{er} de la Convention précitée, comme aussi des modifications qui pourraient ultérieurement être apportées à ce tarif;

Considérant qu'il y a également lieu de régler l'exécution de l'article 2, 1^{er} alinéa, de la même Convention, en tant qu'il stipule: « Il n'y aura aucune perception de droit de douane à l'entrée des marchandises des Pays-Bas dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise »;

Sur la proposition du Ministre des Finances et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Article 1^{er}. — Le tarif des droits d'entrée annexé à la Convention douanière belgo-luxembourgeoise-néerlandaise, approuvée par la loi du 5 septembre 1947, est applicable aux marchandises pour lesquelles la déclaration en consommation est régulièrement remise au bureau du receveur, à partir du jour de la mise en vigueur de la Convention.

De même, en cas de changement ultérieur au tarif, le régime applicable est déterminé par la date de la remise régulière, au bureau du receveur, de la déclaration en consommation des marchandises.

Art. 2. — Pour l'application de l'article 2, 1^{er} alinéa, de la Convention précitée, on entend par « marchandises des Pays-Bas », celles qui, à l'exportation de ce pays, ont été traitées comme marchandises en libre pratique, c'est-à-dire, hors sujétion douanière, et qui sont importées directement du dit pays.

Art. 3. — L'admission au régime d'exemption, prévu par l'article 2, 1^{er} alinéa, susvisé, à l'égard des marchandises des Pays-Bas, est subordonnée à la condition que l'importateur appose, sur la déclaration détaillée exigée par l'article 120 de la loi générale de perception du 26 août 1822, la mention « Marchandises des Pays-Bas ».

Art. 4. — Si la douane doute de l'exactitude de la mention visée à l'article précédent, elle peut différer l'octroi de l'exemption jusqu'au moment où il aura été établi que les marchandises déclarées sont en provenance des Pays-Bas dans le sens de l'article 2 qui précède.

Art. 5. — Sous peine des pénalités prévues à l'article 3 de la loi précitée du 5 septembre 1947, il est interdit de porter la mention prévue à l'article 3 du présent arrêté sur une déclaration en douane concernant des marchandises qui ne rentrent pas dans les prévisions de l'article 2 ci-dessus.

Art. 6. — Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1948.

Loi du 24 décembre 1947

autorisant des régularisations, réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1946 et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1945 et antérieurs et à l'exercice 1946 (Moniteur, 29-30 décembre 1947, p. 11979).

Arrêté du 27 décembre 1947

portant coordination des dispositions légales relatives au régime fiscal des huiles minérales (Moniteur, 31 décembre 1947, p. 12076).

Arrêté ministériel du 27 décembre 1947

relatif au régime fiscal des huiles minérales (Moniteur, 31 décembre 1947, p. 12078).

II — LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté du 10 novembre 1947

modifiant l'arrêté royal du 13 octobre 1937 instituant la Caisse d'Amortissement de la Dette publique du Congo belge (Moniteur, 10 décembre 1947, p. 11440).

Vu l'arrêté royal du 13 octobre 1937, instituant la Caisse d'Amortissement de la Dette publique du Congo belge;

Considérant qu'il convient de modifier la composition du Comité de Gestion de cette Caisse comme suite à la réorganisation du Ministère des Colonies;

Sur la proposition du Ministre des Colonies,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. — Les alinéas 1 et 2 de l'article 4 de l'arrêté

royal du 13 octobre 1937, instituant la Caisse d'Amortissement de la Dette publique du Congo belge, sont modifiés comme suit :

« La Caisse est gérée par un comité composé du secrétaire général du Ministère des Colonies, président; des fonctionnaires ci-après du Ministère des Colonies : le directeur général du budget-contrôle-finances; le directeur du budget; le directeur de la comptabilité générale; le contrôleur financier; le chef du bureau de la Trésorerie et de la Dette publique, ou en cas de réorganisation de ces services, des fonctionnaires chargés des mêmes attributions.

» Le comité est présidé par le secrétaire général du Ministère des Colonies, et en son absence, par le directeur général du budget-contrôle-finances. »

Art. 2. — Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté du Régent du 4 novembre 1947

relatif à l'octroi des subsides en vue de l'amélioration de l'espèce bovine (Moniteur, 5 décembre 1947, p. 11298).

Arrêté ministériel du 5 novembre 1947

portant règlement général relatif à l'amélioration de l'espèce bovine (Moniteur, 5 décembre 1947, p. 11298).

Arrêté du 2 décembre 1947

modifiant l'arrêté du 28 juillet 1947, relatif à la mobilisation des céréales de la récolte 1947, modifié par l'arrêté du 22 août 1947 (Moniteur, 5 décembre 1947, p. 11307).

Arrêté du 24 décembre 1947

modifiant l'arrêté d'exécution du 28 juillet 1947 relatif à la mobilisation des céréales de la récolte 1947 (Moniteur, 29-30 décembre 1947, p. 12068).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté du Régent du 13 novembre 1947

mettant à la disposition du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, une somme de 5.000.000 de francs en vue de l'attribution de primes aux producteurs de bois de mines (Moniteur, 12 décembre 1947, p. 11534).

Arrêté du Régent du 25 novembre 1947

accueillant la requête introduite par la Fédération du Verre, tendant à la reconnaissance du Centre technique et scientifique de l'industrie belge du verre et à l'agrément de ses statuts (Moniteur, 4 décembre 1947, p. 11263).

Arrêté du Régent du 25 novembre 1947

accueillant une requête déposée par application de l'arrêté royal du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 7 décembre 1947, p. 11357).

Cet arrêté interdit à tout producteur de barres d'acier étirées et tournées par lamage, d'en produire annuellement dans une proportion qui excède 70 p. c. de la capa-

cité de production des installations en ordre de marche au 16 avril 1947.

Arrêté ministériel du 2 décembre 1947

limitant la consommation de l'énergie électrique pour l'éclairage des vitrines et de l'intérieur des magasins (Moniteur, 7 décembre 1947, p. 11359).

Arrêté ministériel du 3 décembre 1947

réglementant la production et la distribution des corps gras industriels, des savons et des produits de nettoyage (Moniteur, 8-9 décembre 1947, p. 11390).

Arrêté du Régent du 4 décembre 1947

portant rejet d'une requête déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 13 décembre 1947, p. 11548).

La requête déposée par l'Union des Fabricants belges de Carreaux en grès cérame, en date du 1^{er} août 1946, auprès du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, est rejetée.

Arrêté du Régent du 4 décembre 1947

portant rejet d'une requête déposée par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 13 décembre 1947, p. 11549).

La requête déposée par l'Union des Fabricants belges de Carreaux céramiques de Revêtement, en date du 15 novembre 1946, auprès du Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, par application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, est rejetée.

Arrêté du Régent du 6 décembre 1947

accueillant la requête introduite par la Fédération belge des Industriels du Bois, tendant à la reconnaissance du Centre technique et scientifique de l'industrie transformatrice du bois et des matières connexes et à l'agrégation de ses statuts (Moniteur, 13 décembre 1947, p. 11565). — Erratum (Moniteur, 17 décembre 1947, p. 11649).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté du 25 novembre 1947

Fonds spécial pour la réparation des dommages résultant des accidents du travail causés par faits de guerre. Fixation de la date de la fin du temps de guerre pour l'activité de cet établissement public (Moniteur, 3 décembre 1947, p. 11204).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté ministériel du 27 novembre 1947

prescrivant de déclarer à la date du 1^{er} janvier 1948 toutes les quantités d'acide cyanhydrique ou de produits cyanogènes qui se trouvent dans le pays (Moniteur, 8-9 décembre 1947, p. 11392).

Arrêté ministériel du 3 décembre 1947

réglementant la production et la distribution des corps gras industriels, des savons et des produits de nettoyage (Moniteur, 8-9 décembre 1947, p. 11390).

Loi du 30 décembre 1947

interdisant l'ouverture ou l'agrandissement de certains établissements de vente au détail (Moniteur, 31 décembre 1947, p. 12075).

Article 1^{er}. — Il est interdit, sans autorisation du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, d'ouvrir ou d'agrandir un établissement à rayons multiples organisé pour la vente en détail de marchandises qui n'appartiennent pas à une même branche du commerce ou qui, normalement, ne sont pas mises en vente dans un même établissement.

Sont considérés comme agrandissements :

- 1° l'extension des locaux accessibles au public;
- 2° la création de nouveaux rayons;
- 3° l'exercice de nouvelles activités commerciales ou artisanales;

4° la participation d'un grand magasin soit directement, soit par personne interposée, à la gestion ou à l'exploitation d'un établissement, d'un bureau ou d'une entreprise de vente en détail, qui seraient exploités par un tiers.

Sont considérés comme « actes de participation » au sens de la loi, notamment :

- a) la fourniture des marchandises formant l'objet principal du commerce du tiers;
- b) la détermination des prix de vente;
- c) l'intervention dans le conditionnement des marchandises ou dans leur présentation au public;
- d) l'autorisation de faire usage de l'enseigne, des marques commerciales, de prospectus ou de tout autre moyen généralement quelconque dont se sert, normalement, le grand magasin pour faire connaître ses produits au public.

Les dispositions qui précèdent ne sont, toutefois, applicables qu'aux établissements dans lesquels sont employées trois personnes au moins, non compris le commerçant et son conjoint.

Art. 2. — Le Roi règle l'application de la présente loi en ce qui concerne les modalités de surveillance et de contrôle et détermine les pouvoirs des agents qui en sont chargés.

Art. 3. — Toute infraction à la présente loi sera punie d'un emprisonnement de huit jours à trois mois et d'une amende de 100.000 à 1.000.000 de francs, ou d'une de ces peines seulement.

Le tribunal ordonne, en outre, la fermeture de l'établissement ou de l'agrandissement, ouvert en violation de l'article 1^{er} de la présente loi.

Art. 4. — La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1948 et y restera jusqu'au 30 juin de la même année.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Accord commercial

entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Turquie, et annexe signés à Ankara, le 12 mars 1947. — Arrêté du Régent du 5 septembre 1947, relatif à l'importation et à l'exportation vers ce pays (Moniteur, 10 décembre 1947, p. 11420).

Convention douanière

entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, signée à Londres, le 5 septembre 1944 et Protocole à cette Convention, signé à La Haye, le 14 mars 1947. — Tarif des droits d'entrée (Moniteur, 18, 19, 20, 22-23 décembre 1947, p. 11708, 11740, 11772, 11820).

Arrêté du Régent du 4 décembre 1947

suspendant pour une durée indéterminée, en ce qui concerne les produits repris sous le n° 1191h du tarif des douanes, l'application des dispositions de l'arrêté royal du 4 novembre 1935, relatif à l'indication du pays de fabrication de certains produits (Moniteur, 19 décembre 1947, p. 11740).

Arrêté ministériel du 19 décembre 1947

régulant l'application des franchises en matière de douane (Moniteur, 25 décembre 1947, p. 11916).

Arrêté du Régent du 22 décembre 1947

relatif à l'importation de marchandises en provenance des Pays-Bas (Moniteur, 25 décembre 1947, p. 11899). (Voir texte, rubrique I.)

Arrêté du Régent du 23 décembre 1947

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 25 décembre 1947, p. 11901).

Cet arrêté modifie le tarif des droits d'entrée annexé à la Convention douanière belgo-luxembourgeoise-néerlandaise, pour tenir compte des concessions accordées ensuite des négociations tarifaires de Genève (1947).

Arrêté du Régent du 24 décembre 1947

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 25 décembre 1947, p. 11913).

Cet arrêté suspend, pour l'année 1948, la perception des droits de douane sur certains produits alimentaires et sur certains produits destinés à assurer la reconstitution économique du pays, de même que sur certaines marchandises à l'égard desquelles subsistent des obligations découlant d'engagements internationaux non encore venus à expiration.

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté ministériel du 7 octobre 1947

relatif aux taux des frets à appliquer pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur, 22-23 décembre 1947, p. 11831).

Arrêté ministériel du 5 décembre 1947

relatif aux conditions générales d'application des barèmes des frets de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur, 22-23 décembre 1947, p. 11831).

Arrêté ministériel du 10 décembre 1947

relatif aux prix de remorquage à appliquer pour tout contrat de remorquage conclu à l'intervention du Groupement belge du Remorquage (Moniteur, 22-23 décembre 1947, p. 11832).

Arrêté du Régent du 12 décembre 1947

relatif aux indemnités pour chargement ou déchargement des bateaux d'intérieur pendant la nuit ou le dimanche, ou un jour férié légal (Moniteur, 22-23 décembre 1947, p. 11830).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté ministériel du 7 octobre 1947

relatif aux taux des frets à appliquer pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur, 22-23 décembre 1947, p. 11831).

Arrêté ministériel du 29 novembre 1947

réglementant les prix du riz (Moniteur, 1-2 décembre 1947, p. 11169).

Arrêté ministériel du 29 novembre 1947

modifiant l'arrêté ministériel du 10 mars 1947 fixant les prix maxima des charbons et des agglomérés de houille au départ des charbonnages et des fabriques d'agglomérés, des cokes et du goudron de houille au départ des cokeries, des dérivés primaires et secondaires du goudron de houille et des dérivés des huiles légères de débenzolage du gaz au départ des usines de distillation et des briquettes de lignite, complété par l'arrêté ministériel du 28 avril 1947 et modifié par les arrêtés ministériels des 12 mai, 30 juin et 30 octobre 1947 (Moniteur, 4 décembre 1947, p. 11262).

Arrêté du Régent du 4 décembre 1947

prorogeant jusqu'au 30 juin 1948 l'arrêté des Ministres réunis en Conseil du 9 septembre 1944, instituant, à titre provisoire, des commissions régulatrices des prix (Moniteur, 11 décembre 1947, p. 11453).

Arrêté ministériel du 5 décembre 1947

relatif aux conditions générales d'application des barèmes des frets de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur, 22-23 décembre 1947, p. 11831).

Arrêté ministériel du 10 décembre 1947

réglementant les prix des légumes secs (Moniteur, 14 décembre 1947, p. 11599).

Arrêté ministériel du 10 décembre 1947

relatif aux prix de remorquage à appliquer pour tout contrat de remorquage conclu à l'intervention du Groupement belge de remorquage (Moniteur, 22-23 décembre 1947, p. 11832).

Arrêté ministériel du 11 décembre 1947

modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 14 juin 1946 réglementant la facturation de la main-d'œuvre pour les travaux en régie (Moniteur, 25 décembre 1947, p. 11934).

Arrêté ministériel du 23 décembre 1947

fixant les prix maxima des produits pétroliers (Moniteur, 24 décembre 1947, p. 11935).

X — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

Arrêté du 2 décembre 1947

modifiant l'arrêté du 28 juillet 1947, relatif à la mobilisation des céréales de la récolte 1947, modifié par l'arrêté du 22 août 1947 (Moniteur, 5 décembre 1947, p. 11307).

Arrêté du 11 décembre 1947

suspendant l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 août 1947 restreignant la consommation des produits de pâtisserie et de boulangerie, autres que le pain légal, du 21 au 31 décembre 1947 (Moniteur, 14 décembre 1947, p. 11599).

Arrêté ministériel du 15 décembre 1947

relatif à la meunerie à façon (Moniteur, 25 décembre 1947, p. 11933).

Arrêté du 15 décembre 1947

prescrivant un recensement des hôtels, restaurants et autres établissements similaires (Moniteur, 18 décembre 1947, p. 11730).

Arrêté du 15 décembre 1947

instituant un recensement général des produits détenus par les fabricants de produits de viande (Moniteur, 19 décembre 1947, p. 11757).

Arrêté ministériel du 17 décembre 1947

relatif à la vente et à la consommation de la viande (Moniteur, 22-23 décembre 1947, p. 11833).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						
	Acceptat. de banques prétabl. visées par B.N.B., traites accept. ou docum. représentat. d'import. ou d'export. de marchandises (1)	Traités acceptés domiciliés en banque et warrants	Traités acceptés non domiciliés en banque	Traités non acceptés	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en région. des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	
1946 Moyenne annuelle.....	1,17	1,67	1,92	2,67	3,17	2,—	2,1875	2,375	3,17	3,59	3,17	0,58
1947 Moyenne annuelle.....	2,67	3,17	3,42	4,17	4,67	2,—	2,1875	2,375	4,67	4,67	4,67	1,08
1948 Décembre (à partir du 19)...	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
1947 Janvier.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Février.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Mars.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Avril.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Mai.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Juin.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Juillet.....	2,50	3,—	3,25	4,—	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	4,50	1,—
Août (à partir du 28).....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Septembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Octobre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Novembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Décembre.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
1948 Janvier.....	3,—	3,50	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25
Février.....	3,— (2)	3,50 (3)	3,75	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	5,—	1,25

(1) A partir du 16 décembre 1946, les traités acceptés ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises sont escomptés au taux applicable aux traités acceptés domiciliés en banque et warrants.

(2) A partir du 19 février 1948 uniquement: acceptations de banque visées représentatives d'exportations.

(3) A partir du 19 février 1948, ce taux s'applique également aux acceptations de banque visées représentatives d'importations.

(*) Quotité de l'avance en janvier et en février 1948 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	} 90 % Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octobre 1941). Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 févr. 1942). Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique
Obligations décennales (1940-1950)	90 %	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %	
Autres effets publics	80 %	

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie Comptes de dépôts à 1 an
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr. (1)	20.000 à 100.000 fr. (1)	au delà de 100.000 fr.	
Moyennes annuelles :									
1946.....	0,50	0,81	1,01	1,27	1,53	3,—	1,50	0,50	2,—
1947.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,46
Moyennes mensuelles :									
1946 Décembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—
1947 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mars.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Avril.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Mai.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juin.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Juillet.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Août.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Septembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Octobre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Novembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Décembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
1948 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50 (2)

(*) Moyenne de quatre banques.

(1) Du 1^{er} juillet 1946 au 30 juin 1947, le taux des dépôts a été de 3 % jusqu'à 30.000 francs et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 fr. A partir du 1^{er} juillet 1947, le taux des dépôts est de 3 % jusqu'à 50.000 fr. et de 1,5 % jusqu'à 100.000 fr.

(2) Comptes de dépôts à un an et plus.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,0625	42 3/4		
1946 31 décembre	172/3	35	102. 4	409/0	55,50	88 1/2	159. 4	76
1947 31 décembre	172/3	35	105. 2	420/6	45,—	74 5/8	170. 3	82
Moyennes mensuelles :								
1946 Décembre	172/3	35	100. 1	400/3	55,50	87 1/10	142. 8	68
1947 Janvier	172/3	35	104. 4	417/0	55,50	78 3/4	152. 7	73
Février	172/3	35	105. 0	420/0	44,47	72 1/4	156. 7	75
Mars	172/3	35	104. 0	416/0	47,08	77,34	163. 1	78
Avril	172/3	35	106. 2	424/6	45,83	75,63	169. 5	81
Mai	172/3	35	109. 11	438/9	44,10	72,62	168. 4	81
Juin	172/3	35	113. 9	454/3	41,45	66,99	172. 1	83
Juillet	172/3	35	110. 14	443/6	38,84	63,67	171. 15	83
Août	172/3	35	109. 15	439/9	39,95	66,65	175. 10	84
Septembre	172/3	35	110. 3	440/9	42,73	70,55	167. 13	81
Octobre	172/3	35	102. 13	411/3	43,37	71,62	158. 6	76
Novembre	172/3	35	104. 15	419/9	45,02	74,62	159. 7	77
Décembre	172/3	35	105. 8	422/0	45,—	74,62	167. 7	80
1948 Janvier	172/3	35	105. 13	423/3	45,—	74,62	168. 8	81
Février	172/3	35	106. 1	424/2	45,—	74,62	150. 1	72

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grames; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 28 FEVRIER 1948

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVISES	Cours contractuel	Transferts		Billets	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	176,625	176,50	176,75	176,85	176,80
1 dollar U. S. A.	—	43,70	43,96	43,50	44,—
1 dollar canadien	—	43,96	44,06	43,75	44,25
100 francs français..... (1)	20,4427	20,41	20,48	20,20	20,55
100 florins Pays-Bas	1.652,—	1.648,—	1.656,—	1.635,—	1.662,—
100 francs congolais	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne suédoise.....	12,1936	12,16	12,23	12,10	12,25
1 frano suisse	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
1 couronne danoise	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90
100 escudos	176,625	175,75	177,60	175,—	178,—
100 couronnes tchéco-slovaques	87,655	87,39	87,92	86,80	88,50
100 liras	—	Cours variable établi tous les dix jours par l'Ufficio Italiano dei Cambi.		—	—
100 pesetas	400,—	Cours applicables pour les versements en francs belges au compte de l'Instituto Espanol de Moneda Extranjera.		—	—

(1) Nouveaux cours depuis le 26 janvier 1948.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} octobre 1947	3 novembre 1947	1 ^{er} décemb. 1947	5 janvier 1948	2 février 1948
I. — Dette intérieure directe de l'État belge (Intérêts à bonifier).						
Dettes 2 ½ %	100,—	61,10	60,20	59,60	58,50	57,55
Dettes 3 %, 2 ^e série	100,—	91,20	88,90	86,15	86,50	87,—
Dettes 3 ½ %, 1937	100,—	81,15	80,—	79,60	79,30	79,15
Dettes 3 ½ %, 1943	100,—	75,60	73,70	74,—	74,60	74,25
Dettes unifiées 4 %	100,—	88,—	85,45	84,30	84,85	84,50
Emprunt de la Libération, 4 % 1945	100,—	82,60	80,50	80,20	81,65	81,60
Obligations décennales (1940-1950), 4 %	100,—	100,30	100,45	100,30	100,25	100,35
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 ½ %, 1942	100,—	101,—	101,35	101,20	101,40	101,45
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 ½ %, 1943	100,—	100,85	100,90	100,75	100,90	100,40
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 ½ %, 1944	100,—	94,20	94,25	94,40	94,70	94,70
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947	100,—	98,—	98,30	98,30	98,30	98,25
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.070,—	1.034,—	1.005,—	1.018,—	1.023,—
Emprunt à lots 1938 (3 ½ % jusqu'en 1947; ensuite 4 %)	500,—	499,—	485,—	464,—	471,—	473,—
Emprunt à lots 1938 (3 % jusqu'en 1946; 3 ½ % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	891,—	860,—	855,—	848,—	852,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'État (Intérêts à bonifier).						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	522,—	512,—	495,—	497,—	500,—
Emprunt de la Reconstruction 1 ^{er} trim. 1947 2 %	1.000,—	—	—	—	—	1.004,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 %	500,—	577,—	586,—	584,—	587,—	578,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	578,—	570,—	575,—	565,—	574,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	482,—	486,—	471,—	489,—	465,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet	100,—	71,90	72,10	72,30	72,45	72,20
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 ½ %, 1943	100,—	79,40	77,30	75,80	75,40	75,25
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	268,—	268,—	265,—	255,—	253,—
Intérêts à bonifier :						
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	77,80	77,—	76,—	89,—	75,—
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	89,60	86,30	85,30	85,70	86,20
(*) Dettes coloniales 1937, 3 ½ %	100,—	81,70	79,80	79,60	79,30	79,20

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

Source : Institut National de Statistique.

15

DATES	Indice général	Assurances, soc. à portef.	Entr. immobilières hypothécaires et hôtelières	Tramways chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises cotonnières	Alimentation	Diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																	
1948 5 janvier ...	103	102	103	103	98	99	102	102	110	106	98	98	98	100	101	98	98
2 février ...	110	110	106	115	124	111	113	111	108	105	122	116	108	110	108	102	107
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																	
1946 2 décembre	242	186	299	128	147	146	242	155	297	227	235	456	372	373	353	293	293
1947 3 janvier ...	226	175	268	123	134	134	229	143	268	209	221	405	347	350	335	276	276
3 février ...	211	175	255	115	123	128	213	145	244	206	186	364	313	315	308	263	263
3 mars ...	199	169	247	110	112	120	200	135	240	192	187	351	307	313	286	253	253
1 ^{er} avril ...	192	161	229	103	113	118	190	122	223	173	171	332	290	304	283	238	238
2 mai ...	194	165	228	102	113	121	194	139	225	180	160	327	286	308	287	237	237
2 juin ...	166	144	199	93	96	107	171	122	194	157	142	272	243	259	237	205	205
1 ^{er} juillet ...	162	140	193	91	99	106	187	124	181	142	140	256	232	251	233	191	200
1 ^{er} août ...	164	143	184	92	98	102	171	117	195	148	129	244	221	245	240	190	198
1 ^{er} septembre	170	148	187	89	96	103	179	118	198	144	133	254	245	258	257	190	199
1 ^{er} octobre	165	147	185	87	93	103	174	110	187	136	133	238	231	250	253	182	193
3 novembre	161	143	174	85	84	102	168	101	191	138	123	217	218	235	252	181	184
1 ^{er} décembre	151	133	159	76	82	100	161	100	168	125	116	200	188	222	239	169	160
1948 5 janvier ...	155	135	164	78	80	99	165	102	184	132	114	196	185	222	242	165	157
2 février ...	170	149	174	90	99	110	186	113	198	138	139	228	196	245	262	169	168

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1946.....	245	253	234	6.300	11.145	6.553	11.379
1947.....	246	191	172	4.112	4.988	4.303	5.160
1946 Décembre	20	20	18	414	652	434	670
1947 Janvier	21	21	20	374	607	395	627
Février	20	16	14	331	504	347	518
Mars	20	18	16	377	554	395	570
Avril	20	16	15	327	443	343	458
Mai	18	14	12	264	345	278	357
Juin	21	16	14	364	410	380	424
Juillet	22	15	14	339	325	354	339
Août	20	13	11	357	415	370	426
Septembre	22	16	14	335	358	351	372
Octobre	23	16	15	403	402	419	417
Novembre	18	13	12	293	295	306	307
Décembre	21	17	15	348	330	365	345
1948 Janvier	20	18	16	398	406	416	422
Février	20	19	17	719	814	738	831

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		(1)	(1)
4 %	4 %	4 % (1)	4 % (1)	4 1/2 % (1)	4 %	4 %	4 % (1)	4 % (1)	4 1/2 % (1)			
1946 2 décembre ...	90,55	91,—	90,67	89,74	96,18	4,42	4,40	4,41	4,46	4,68	93,88	4,64
1947 3 janvier	90,70	90,70	90,27	89,17	96,05	4,41	4,41	4,43	4,49	4,69	93,76	4,65
3 février	91,15	91,—	92,18	89,81	98,50	4,39	4,40	4,36	4,45	4,57	95,23	4,54
3 mars	91,40	91,40	91,98	89,86	98,51	4,38	4,38	4,35	4,45	4,57	95,20	4,54
1er avril	91,55	91,55	92,36	90,43	98,50	4,37	4,37	4,33	4,42	4,57	95,57	4,53
2 mai	92,—	91,85	92,32	89,82	98,34	4,35	4,35	4,33	4,45	4,57	95,09	4,54
2 juin	92,35	92,15	92,19	88,48	97,31	4,33	4,34	4,34	4,52	4,62	93,98	4,60
1er juillet	92,45	92,40	91,54	88,99	96,39	4,33	4,33	4,37	4,49	4,67	93,57	4,62
1er août	92,35	92,40	91,38	86,80	97,69	4,33	4,33	4,38	4,61	4,60	94,05	4,60
1er septembre ..	91,25	92,45	91,01	87,56	98,20	4,38	4,33	4,40	4,67	4,58	94,42	4,58
1er octobre	88,—	89,60	89,84	86,77	97,35	4,55	4,46	4,46	4,61	4,62	93,53	4,63
3 novembre	85,45	86,30	89,03	85,96	94,54	4,68	4,63	4,50	4,65	4,76	91,78	4,71
1er décembre ..	84,30	85,30	88,45	85,78	93,23	4,74	4,69	4,53	4,66	4,88	90,34	4,79
1948 5 janvier	84,85	85,70	87,94	85,27	92,97	4,71	4,67	4,55	4,69	4,84	90,50	4,78
2 février	84,50	86,20	p 86,29	p 85,51	p 93,29	4,73	4,64	p 4,63	p 4,68	p 4,82	p 92,05	p 4,82

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

(1) Les chiffres ont été rectifiés, de février 1947 à janvier 1948, d'après les calculs détaillés effectués au 5 janvier 1948.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES (*)

17

Tableau rétrospectif
(milliers de francs)

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1945	870	749.335	612.803	1.542	423.196	382.670	279	1.307.065	602.926	482.024
1946	1.372	1.900.554	1.388.573	2.096	623.881	560.783	651	3.595.613	3.195.352	2.587.184
1947	1.366	1.377.114	1.163.493	1.553	537.550	502.369	750	5.998.629	6.599.616	(6) 6.022.826
1946 Octobre	101	74.989	65.149	164	46.928	41.463	58	541.590	304.206	546.415
Novembre	126	404.893	216.773	139	50.946	45.734	62	276.736	193.753	149.858
Décembre	189	245.563	201.397	208	62.725	57.813	126	861.488	841.011	823.151
(*) 1947 Janvier	116	175.043	151.507	139	39.280	37.257	56	630.747	409.567	281.023
Février	111	95.110	66.235	166	42.347	41.098	42	183.474	253.755	215.392
Mars	112	140.056	124.485	166	53.376	49.715	68	1.205.261	1.805.035	1.430.239
Avril	119	94.234	85.598	144	43.642	41.946	68	362.060	170.822	127.919
Mai	93	123.825	81.029	112	35.099	31.794	70	396.377	291.436	220.123
Juin	104	88.369	78.045	95	42.207	37.132	67	672.047	881.768	563.847
Juillet	110	101.313	89.767	121	32.789	30.500	59	222.126	450.655	371.412
Août	67	54.310	45.287	85	22.488	20.390	32	54.200	53.436	40.335
Septembre	83	52.130	44.695	115	41.230	35.567	67	1.498.388	1.062.655	1.009.721
Octobre	114	118.481	105.287	125	41.068	37.717	43	148.660	222.215	173.137
Novembre	107	116.248	86.254	98	32.603	31.251	49	161.621	256.900	143.609
Décembre	230	218.045	204.704	187	111.421	108.002	129	483.668	741.272	537.461

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au rembour- sement d'anciens emprunts (4)	Émissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1945	30	1.093.840	2.899.297	140.699	647.526	17.065	11.989	1.935.456
1946	41	880.800	6.800.587	156.550	1.312.739	1.122.416	14.008	3.125.727
1947	55	(6) 1.483.700	(6) 9.997.980	47.079	1.156.511	3.559.775	—	(6) 4.503.181
1946 Octobre	4	45.000	971.123	15.802	102.909	336.698	—	274.222
Novembre	6	158.000	807.592	78.398	115.710	21.672	—	511.381
Décembre	5	89.500	1.238.799	4.278	273.113	596.377	—	306.649
(*) 1947 Janvier	3	150.000	773.890	—	134.544	33.635	—	451.604
Février	5	256.000	647.212	5.073	59.187	143.591	—	381.020
Mars	3	34.000	2.032.517	25.128	142.015	940.308	—	581.248
Avril	2	22.500	331.198	756	67.841	63.721	—	147.157
Mai	6	100.000	550.360	4.030	71.389	99.193	—	266.394
Juin	3	174.000	1.186.344	621	65.232	440.075	—	348.338
Juillet	3	20.000	804.757	5.278	83.219	300.623	—	138.115
Août	7	106.000	236.284	4.205	43.680	15.904	—	156.633
Septembre	2	22.500	1.178.515	—	58.078	936.022	—	118.383
Octobre	6	237.500	619.214	200	75.097	119.810	—	359.534
Novembre	2	150.000	555.751	150	80.805	82.460	—	247.899
Décembre	5	38.000	1.108.738	1.638	275.424	384.433	—	229.948

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Comprises dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Comprises dans les augmentations de capital.

(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.

(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

(6) Par suite de rectifications, les montants annuels sont supérieurs aux totaux des douze montants mensuels correspondants.

(*) Depuis janvier 1947, les données de ce tableau nous sont communiquées par l'Institut national de Statistique.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES**

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

DECEMBRE 1947

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTION DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Montant	Montant	

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique	230	218.045	204.704	187	111.421	108.002	124	443.714	720.098	525.101	5	38.000	—	756	269.424	383.855	66.787	7.435	26.324
Belgique et étrang.	—	—	—	—	—	—	2	11.560	13.800	4.986	—	—	—	882	—	578	2.400	—	5.200
Congo belge	—	—	—	—	—	—	3	8.404	7.374	7.374	—	—	—	—	6.000	—	—	—	3.011
TOTAL...	230	218.045	204.704	187	111.421	108.002	129	463.668	741.272	537.461	5	38.000	—	1.638	275.424	384.433	69.187	7.435	34.536

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	185	75.960	71.225	172	46.489	45.235	70	71.497	31.175	27.563	—	—	—	756	82.031	11.646	21.460	1.000	4.220
de 1 à 5 mill..	41	92.735	86.329	13	26.442	24.277	40	191.025	101.566	94.877	3	10.000	—	—	96.148	44.848	23.727	6.435	19.115
de 5 à 10 mill..	2	14.350	14.350	1	8.490	8.490	10	48.246	70.904	61.304	1	8.000	—	—	35.525	22.404	24.000	—	11.200
de 10 à 20 mill..	1	12.500	12.500	—	—	—	5	28.000	71.722	62.908	1	20.000	—	882	12.000	58.500	—	—	—
de 20 à 50 mill..	1	22.500	20.300	1	30.000	30.000	1	30.000	35.000	35.000	—	—	—	—	49.720	35.000	—	—	—
de 50 à 100 mill..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 mill..	—	—	—	—	—	—	3	94.900	430.905	255.809	—	—	—	—	—	212.035	—	—	—
TOTAL...	230	218.045	204.704	187	111.421	108.002	129	463.668	741.272	537.461	5	38.000	—	1.638	275.424	384.433	69.187	7.435	34.536

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(2) Comprises dans les augmentations de capital.

**VI — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)**

(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

**VII — OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

**VIII — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (2)**

18
19
20

PÉRIODES	en	
	Belgique	à l'étranger
	millions de francs	millions
1946	65.629	{ \$ can. 34 \$ U.S. 100 fr. s. 103
1947	10.058	{ \$ can. 14 \$ U.S. 9
1947 Avril	1.050	—
Mai	550	Fr. s. 50
Juin	3.558	\$ can. 10
Juillet	—	—
Août	—	—
Septembre	—	—
Octobre	—	\$ can. 1
Novembre	500	\$ can. 2
Décembre	3.500	{ \$ can. 1 \$ U.S. 9 fr. s. 50
1948 Janvier	750	—
Février	—	—

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES	
	Prélèvements sur comptes	Remboursements nets	Avances nettes	Remboursements nets
	(milliers de francs)			
1946	1.154.595	678.381	1.208.349	896.085
1947	1.673.082	377.541	1.433.740	2.297.206 (3)
1946 Novembre	124.610	148.848	30.862	80.375
Décembre	149.616	168.100	63.948	169.804
1947 Janvier ..	97.251	122.185	161.848	219.904
Février ..	93.598	51.292	228.325	293.099
Mars ...	88.149	13.654	181.642	132.131
Avril	78.093	47.593	82.904	145.781
Mai	60.192	60.458	96.208	45.973
Juin	96.836	3.165	40.960	188.854
Juillet ...	121.485	3.455	50.707	53.070
Août	166.344	4.071	88.369	21.422
Septemb.	191.600	3.285	96.207	17.780
Octobre ..	176.314	21.240	121.874	53.715
Novembre	170.299	4.696	105.000	45.768
Décembre	332.921	42.447	179.696	1.079.709 (3)
1948 Janvier ..	197.865	10.145	—	—
Février ..	124.337	7.273	—	—

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	milliers de fr
1946 Moyenne mens.	648.151
1947 Moyenne mens.	742.080
1946 Novembre	679.145
Décembre	723.844
1947 Janvier	701.445
Février	617.267
Mars	707.193
Avril	680.214
Mai	735.505
Juin	768.137
Juillet	877.473
Août	720.272
Septembre	781.782
Octobre	866.661
Novembre	683.076
Décembre	765.961
1948 Janvier	804.628
Février	721.803

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(2) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(3) Y compris 949 millions de francs de simples transferts en comptes intérieurs.

LES FINANCES PUBLIQUES

RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1946.....	13.014	7.115	16.542	36.671	—
1947.....	16.512	9.898	20.047	46.457	—
1946 Novembre.....	965	847	1.040	3.452	32.949
Décembre.....	1.330	938	1.454	3.722	30.671
1947 Janvier.....	1.805	799	1.749	4.353	4.353
Février.....	1.171	788	1.360	3.319	7.672
Mars.....	1.399	758	1.718	3.875	11.547
Avril.....	1.326	754	1.585	3.665	15.211
Mai.....	1.350	720	1.524	3.594	18.805
Juin.....	1.239	761	1.518	3.518	22.322
Juillet.....	1.484	812	1.603	3.899	26.221
Août.....	1.756	820	1.494	4.070	30.291
Septembre.....	1.289	867	1.877	4.033	34.324
Octobre.....	1.142	1.030	1.834	4.056	38.380
Novembre.....	1.166	812	1.714	3.692	42.072
Décembre.....	1.385	977	2.021	4.383	46.455
1948 Janvier.....	2.041	962	1.626	4.629	4.629

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 janvier 1948 pour les exercices 1947 et 1948
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1947		EXERCICE 1948		JANVIER 1948
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1948
I. Contributions directes.....	12.124	13.629	488	467	488
II. Douanes et accises.....	9.892	6.367	851	827	851
dont douanes.....	3.701	2.300	258	234	258
accises.....	5.168	4.000	534	585	534
taxes spéciales de consommat.....	939		52		52
III. Enregistrement.....	20.042	13.205	1.622	1.813	1.622
dont enregistrement.....	1.516	1.200	135	123	135
successions.....	978	900	89	76	89
timbre et taxes assimilées.....	17.330	11.000	1.380	1.596	1.380
Total.....	42.058	33.201	2.961	3.107	2.961
Différence par rapport aux éval. budgét.....		+ 8.857		- 146	

c) Recettes totales effectuées jusqu'au 29 février 1948 pour les exercices 1947 et 1948
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1947		EXERCICE 1948		FÉVRIER 1948
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1948
I. Contributions directes.....	12.708	15.124	1.195	978	707
II. Douanes et accises.....	9.894	6.367	1.678	1.652	827
dont douanes.....	3.701	2.300	467	451	208
accises.....	5.169	4.000	1.112	1.201	578
taxes spéciales de consommat.....	939		89		37
III. Enregistrement.....	20.044	13.205	3.230	3.481	1.608
dont enregistrement.....	1.516	1.200	281	235	146
successions.....	980	900	150	136	61
timbre et taxes assimilées.....	17.330	11.000	2.757	3.075	1.378
Total.....	42.646	34.696	6.103	6.111	3.142
Différence par rapport aux éval. budgét.....		+ 7.949		- 8	

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

30

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en décembre 1947

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Lette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	3	3	—	190.460	163.793	29.361	—	15.558	—	—
Assurances	1	1	—	1.000	375	51	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières	23	12	11	377.127	133.812	32.045	1.070	27.473	225.344	7.899
Commerce de détail	5	4	1	217.100	169.992	51.824	115	33.000	15.641	629
Commerce de gros et commerce extérieur	21	18	3	178.640	— 39.476	13.222	181	2.492	1.245	96
Fabrications métalliques	13	11	2	52.220	129.733	18.265	324	7.902	11.515	580
Métallurgie du fer	2	2	—	200.200	105.875	5.814	—	5.040	54.007	2.442
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	6.276	282
Industrie textile	27	26	1	155.188	155.738	58.710	968	24.832	25.335	1.128
Industries alimentaires	19	17	2	434.225	76.073	52.105	503	7.904	11.723	577
Industrie du bois	2	2	—	8.200	5.326	3.539	—	1.714	—	—
Industrie chimique	8	6	2	15.633	5.863	2.588	77	518	165.562	6.882
Industrie du verre	1	1	—	1.500	13.518	265	—	—	—	—
Electricité	1	1	—	270	4	17	—	16	143.676	6.447
Gaz	1	1	—	12.000	1.840	1.402	—	1.334	3.443	160
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	2	2	—	16.241	14.058	2.591	—	25	1.287	71
Papier et imprimerie	5	5	—	7.990	7.008	4.047	—	779	2.416	180
Transport	8	6	2	8.120	12.652	4.175	105	572	35.169	1.802
Tourisme	8	5	3	2.549	1.359	206	121	—	1.608	96
Intermédiaires	2	2	—	2.210	— 89	79	—	—	2.660	133
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions	7	4	3	7.475	652	1.282	334	571	1.000	60
Charbons	1	1	—	20.000	4.616	2.868	—	987	81.889	3.553
Terre cuite	1	—	1	6.750	— 498	—	294	—	—	—
Ciment et industries connexes	4	4	—	10.122	4.723	928	—	218	410	23
Carrières	1	1	—	1.000	225	61	—	—	—	—
Chaux	1	1	—	1.970	5	239	—	—	—	—
Industries céramiques	3	3	—	41.005	27.621	9.008	—	4.145	—	—
Industrie du tabac	2	2	—	2.177	1.612	128	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	5	3	2	705	516	94	540	—	—	—
Films, théâtres, attractions	3	1	2	2.000	— 358	62	41	50	3.400	204
Artisanat	9	5	4	15.705	8.215	1.242	2.048	523	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	8	4	4	8.065	704	261	—	—	—	—
Divers non dénommés	1	—	1	500	— 204	—	48	—	—	—
TOTAL...	198	154	44	1.998.347	1.005.283	296.479	7.515	135.653	793.606	33.244

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	3	2	1	53.000	42.757	24.778	944	8.193	—	—
Sociétés commerciales	1	1	—	1.000	16	43	—	—	—	—
Sociétés industrielles	5	3	2	59.200	— 4.793	5.393	1.184	—	—	—
Sociétés agricoles	4	3	1	40.000	42.414	12.707	29	5.953	—	—
Services publics	2	2	—	194.500	475.833	27.110	—	24.945	—	—
Mixtes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	15	11	4	347.700	556.227	70.031	2.157	39.091	—	—

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	1	1	—	100.000	61.299	30.697	—	11.355	—	—
Sociétés diverses	3	3	—	45.500	10.729	8.989	—	8.318	—	—
TOTAL...	4	4	—	145.500	72.028	39.686	—	19.673	—	—
Total général...	217	169	48	2.491.547	1.633.538	406.196	9.672	194.417	793.606	33.244

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de décembre 1947 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts directs de l'Etat	220.742
Coupons d'emprunts de la Colonie	2.670
Coupons d'emprunts des provinces et communes	4.803
Coupons d'emprunts d'organismes divers	31.763

259.978

Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat	8.426
Coupons d'emprunts extérieurs de la ville d'Anvers	7.295
Coupons d'emprunts extérieurs de la Régie des Télégraphes et Téléphones	10.100

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (*) (suite)

30

Tableau rétrospectif

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1946.....	7.256	5.710	1.546	47.341.519	20.117.472	5.858.637	635.190	2.219.913	8.741.165	358.065
1947 (2).....	7.244	5.674	1.570	53.810.780	41.096.828	9.324.500	578.053	4.318.935	12.605.344	429.644
1946 Octobre.....	419	342	77	4.628.301	1.593.336	797.595	14.960	291.568	1.033.306	40.141
Novembre.....	196	151	45	3.940.643	1.725.177	417.342	10.928	150.873	315.510	13.257
Décembre.....	178	146	30	2.024.426	858.158	344.381	28.155	119.430	678.174	28.366
(*) 1947 Janvier.....	68	57	11	333.239	284.816	60.601	14.653	24.546	1.115.750	47.735
Février.....	146	119	27	588.308	669.916	84.932	4.386	23.904	684.821	24.862
Mars.....	1.288	1.015	273	6.366.637	3.335.568	1.006.596	57.493	424.632	599.493	24.287
Avril.....	1.583	1.262	321	10.398.966	6.794.481	1.631.125	143.671	786.812	840.160	33.616
Mai.....	1.110	870	240	8.154.890	6.638.368	1.267.244	78.006	477.765	494.987	19.283
Juin.....	510	406	104	5.389.713	2.917.149	891.494	35.064	270.377	755.078	31.040
Juillet.....	339	274	65	5.828.406	3.834.771	1.450.802	30.663	938.311	1.122.018	49.141
Août.....	118	91	27	472.217	256.121	75.065	9.570	32.994	712.858	28.054
Septembre.....	220	167	53	1.187.768	446.694	236.520	8.445	102.464	900.305	36.273
Octobre.....	458	370	88	5.868.875	6.532.812	1.207.513	41.721	475.411	769.689	30.987
Novembre.....	218	160	58	4.783.787	6.905.804	624.522	29.282	340.905	453.171	18.071
Décembre.....	217	169	48	2.491.547	1.633.538	406.196	9.672	194.417	793.606	33.244

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) Renseignements définitifs. L'addition des éléments des douze mois ne correspond pas au total annuel, étant donné que ce chiffre comprend les sociétés qui publient leur bilan avec retard.

(*) A partir de janvier 1947 : statistique établie par l'Institut National de Statistique.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1944.....	4.483.402	1.638.135	2.845.267	19.422.068 (1)	6.161.671
1945.....	3.865.396	2.049.814	1.815.582	17.922.760 (2)	6.316.307
1946 Décembre.....	639.829	404.879	234.950	20.646.498 (3)	
1947 Janvier.....	791.069	272.739	518.330	21.164.818	
Février.....	152.719	442.329	310.390	21.475.208	
Mars.....	685.649	391.921	293.728	21.768.936	
Avril.....p	561.237	423.355	137.952	21.906.888	
Mai.....p	435.347	397.832	37.515	21.944.403	
Juin.....p	511.311	455.638	55.673	22.000.076	
Juillet.....p	598.445	480.587	117.858	22.117.934	
Août.....p	545.504	386.402	159.102	22.277.036	
Septembre.....p	580.403	365.848	214.505	22.491.541	
Octobre.....p	647.343	389.953	257.390	22.748.931	
Novembre.....p	556.266	341.954	214.312	22.963.243	
Décembre.....p	658.173	548.051	110.122	23.706.365 (1)	
1948 Janvier.....p	821.221	376.106	445.115	24.151.480	
Février.....p	761.778	400.513	361.265	24.512.745	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

(2) Y compris les intérêts capitalisés, mais déduction faite de l'emprunt de l'assainissement monétaire et de l'impôt sur le capital.

(3) Y compris les intérêts capitalisés et les intérêts sur les obligations de l'emprunt de l'assainissement monétaire, ainsi que le montant du rachat des obligations du même emprunt.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1944.....	301.097	64.664	19.494	385.255
1945.....	295.752	113.994	15.660	425.406
1946 Juillet.....	31.813	16.619	} p 2.219	} p 151.435
Août.....	36.013	15.151		
Septembre.....	p 32.542	p 17.078	} p 1.175	} p 157.375
Octobre.....	p 33.529	p 19.507		
Novembre.....	p 31.450	p 17.736		
Décembre.....	p 33.177	p 20.801		
1947 Janvier.....	p 37.014	p 19.196		
Février.....	p 38.096	p 18.811		
Mars.....	p 37.076	p 18.382		
Avril.....	p 41.107	p 18.879		
Mai.....	p 36.341	p 20.412		

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement général

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1946 Moyenne mensuelle	38 (2)	168	137.049	75	118.292	20	1.027 (2)	2.143
1947 Moyenne mensuelle	38 (2)	216	211.619	97	177.601	21	1.008 (2)	1.190
1947 Février	38	193	146.353	84	124.770	20	1.020	1.220
Mars	38	207	157.835	93	136.025	20	1.022	1.364
Avril	38	204	188.851	91	155.831	20	1.022	1.128
Mai	38	201	171.995	90	141.801	18	1.020	999
Juin	38	208	264.451	95	227.258	21	1.018	1.322
Juillet	38	220	219.838	101	180.759	22	1.020	1.203
Août	38	197	193.784	90	159.583	20	1.021	1.037
Septembre	38	229	242.660	104	200.879	22	1.016	1.325
Octobre	38	248	269.857	110	225.868	23	1.018	1.256
Novembre	38	221	193.816	101	159.882	18	1.013	958
Décembre	38	257	290.938	115	241.707	21	1.008	1.111
1948 Janvier	38	245	265.806	113	222.348	20	1.005	955
Février	38	226	224.467	104	185.099	19	1.005	1.475

(1) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles

PÉRIODES	Call-money		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)
1947 Février	2	84.429	1	3.994	78	33.741	3	2.606	84	124.770
Mars	2	93.220	1	6.199	87	33.977	2	2.628	92	136.025
Avril	2	104.563	1	6.505	85	42.133	3	2.630	91	155.831
Mai	2	93.277	1	5.702	84	39.726	3	3.096	90	141.801
Juin	3	170.511	1	7.469	88	45.745	3	3.533	95	227.258
Juillet	3	124.846	1	4.036	94	48.409	3	3.468	101	180.759
Août	2	106.836	1	3.752	84	44.669	3	4.325	90	159.582
Septembre	3	141.625	1	4.836	97	50.678	3	3.740	104	200.879
Octobre	3	161.826	1	5.236	104	54.801	2	4.005	110	225.868
Novembre	2	102.620	1	3.992	96	50.048	2	3.222	101	159.882
Décembre	3	166.864	1	9.208	108	61.942	3	3.693	115	241.707
1948 Janvier	3	159.634	1	6.027	106	53.665	3	3.022	113	222.348
Février	2	126.954	1	5.650	98	49.586	3	2.909	104	185.099

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versement	Virements	Chèques et divers	Virements			
1946 Moyenne mensuelle	(1) 603.427	24.153	16.972	13.343	48.350	12.852	48.350	122.896	90	2,91
1947 Moyenne mensuelle	(1) 617.079	26.371	18.299	18.484	56.649	18.561	56.649	150.343	91	3,25
1947 Février	608.061	25.601	17.894	16.243	55.713	19.614	55.713	147.283	92	3,45
Mars	609.823	24.105	16.588	17.262	51.531	15.672	51.531	135.996	91	3,02
Avril	610.966	25.052	16.797	17.969	55.185	18.953	55.185	147.293	91	3,30
Mai	611.492	24.926	17.088	17.490	54.025	16.727	54.025	142.267	91	3,30
Juin	612.277	25.854	17.899	17.748	55.519	16.695	55.519	145.481	91	3,18
Juillet	612.764	27.092	19.026	18.653	56.757	17.817	56.757	149.984	91	3,11
Août	613.719	27.258	19.269	17.638	54.273	18.161	54.273	144.345	91	3,14
Septembre	614.753	27.116	18.792	18.735	55.945	17.108	55.945	147.734	91	3,07
Octobre	615.264	27.706	19.562	20.464	62.424	21.572	62.424	166.884	90	3,29
Novembre	615.863	27.315	19.167	19.831	59.781	20.177	59.781	159.570	91	3,69
Décembre	617.079	27.899	19.540	21.760	62.197	20.027	62.197	166.181	91	3,36
1948 Janvier	619.578	29.145	19.658	21.249	61.409	22.467	61.409	166.534	91	3,22
Février	622.201	27.379	19.929	20.284	58.043	20.957	58.043	157.327	91	3,62

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres temporairement indisponibles et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

LES PRIX

INDICES DES PRIX EN BELGIQUE

Base 1936-1938 = 100

46

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

Périodes	INDICES DES PRIX DE GROS			INDICES DES PRIX DE DÉTAIL		
	Charbons agglomérés, briquettes type II	Fonte de moulage	Produits agricoles (froment, seigle, orge, avoine)	Produits alimentaires (34 articles)	Produits non alimentaires (22 articles)	Indice général (56 articles)
1946 Novembre	413	290	327			327
Décembre	413	290	327			333
1947 Janvier	413	290	311	282	412	333
Février	413	332	313	282	411	332
Mars	548	406	313	280	405	330
Avril	548	398	313	278	413	330
Mai	548	398	313	280	412	332
Juin	548	398	313	286	412	334
Juillet	548	398	335	303	406	338
Août	548	398	335	320	403	352
Septembre	548	398	335	323	401	353
Octobre	548	398	335	336	396	359
Novembre	548	398	335	339	396	359
Décembre	548	398	335	347	395	364
1948 Janvier	548	398	335	347	396	366

LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

Source : Ministère du Combustible et de l'Énergie.

Périodes	MINES DE HOUILLE								Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-38 Moyenne mensuelle	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(2) 2.425	24,0	1.502
1946 Moyenne mensuelle	93.001	132.856	297	248	448	301	604	1.898	24,6	(1) 311
1947 Moyenne mensuelle	95.072	137.770	337	274	496	326	600	2.033	24,5	(1) 448
1947 Février	97.722	138.438	310	258	480	316	590	1.954	23,5	338
Mars	99.234	141.002	360	293	519	350	676	2.198	25,8	320
Avril	100.083	143.080	359	294	519	355	658	2.184	24,9	294
Mai	99.490	143.270	339	280	506	342	615	2.081	23,9	291
Juin	94.521	137.313	323	280	491	319	599	2.011	24,5	296
Juillet	95.115	138.277	291	250	426	303	590	1.860	22,6	302
Août	91.373	133.404	319	230	469	276	534	1.827	23,4	342
Septembre	88.470	131.374	339	273	503	328	563	2.006	25,6	407
Octobre	88.300	132.000	304	292	541	345	602	2.144	26,9	393
Novembre	92.401	136.549	334	264	481	296	536	1.911	23,0	417
Décembre	94.672	137.784	349	280	509	334	595	2.067	24,3	448
1948 Janvier	97.753	141.731	384	313	548	341	658	2.244	25,5	460
Février	95.465	139.585	282	227	434	208	599	1.750	20,3	457

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Périodes	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle	451	3.831	142	855	(1) 37	261	253	6,0	198	3,8
1946 Moyenne mensuelle	322	3.831	90	553	(2) 31	181	186	4,7	148	2,8
1947 Moyenne mensuelle	394	4.087	113	669	(2) 37	235	235	5,3	194	2,6
1947 Février	308	3.886	111	534	32	201	202	4,5	168	2,1
Mars	347	3.902	133	575	32	223	224	5,1	198	2,5
Avril	368	3.925	126	581	32	225	228	5,2	191	3,1
Mai	385	3.936	113	574	32	229	223	5,1	182	2,4
Juin	392	4.096	110	551	32	228	228	4,5	176	2,4
Juillet	425	4.155	96	528	33	236	236	5,2	174	2,0
Août	416	4.148	79	530	32	221	222	5,1	181	1,9
Septembre	408	4.182	95	522	33	196	204	5,3	174	2,5
Octobre	452	4.296	116	572	34	272	276	6,8	234	2,5
Novembre	438	4.331	112	610	38	271	262	5,9	210	3,4
Décembre	449	4.309	145	699	37	266	289	6,4	239	2,5
1948 Janvier	455	4.389	141	722	38	306	308	6,4	243	3,0
Février	437	4.375	81	641	39	296	287	5,9	231	2,3

(1) Au 31 décembre 1938.

(2) Au 31 décembre.

II — PRODUCTIONS DIVERSES

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
(milliers de pièces)										
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538				15.462			
1946 Moyenne mensuelle	157.481	83.235	74.928	9.202	8.074	4.336	16.888			
1946 Décembre	181.958	92.821	65.734	9.878	8.296	4.656	14.944	1.445	128.320	10.788
1947 Janvier	180.543	95.444	78.126	9.798	8.858	7.357	17.463	1.672	155.706	10.467
Février	122.926	78.605	55.329	8.381	7.698	7.889	16.557	1.617	153.886	12.181
Mars	144.553	89.838	62.463	10.111	9.043	9.220	17.846	1.485	134.260	17.739
Avril	216.699	93.734	93.923	10.444	9.516	11.461	18.882	1.677	115.739	14.732
Mai	236.296	89.863	107.507	10.772	9.962	5.190	18.369	1.693	118.420	16.058
Juin	198.040	90.220	113.387	10.380	9.269	2.554	18.877	1.940	150.039	17.139
Juillet	251.825	98.586	109.586	10.251	8.822	2.856	17.608	1.667	173.096	19.342
Août	239.543	105.251	97.456	9.103	9.221	2.675	16.974	1.543	190.235	14.502
Septembre	222.027	116.840	101.226	9.092	8.517	4.608	19.230	1.742	221.629	14.968
Octobre	270.550	125.689	104.873	11.614	10.625	5.894	21.301	2.057	217.215	15.351
Novembre	265.630	110.248	77.649	12.028	10.988	4.577	19.466	1.845	224.062	14.766
Décembre	262.640	117.356	71.167	12.708	11.908	5.985	20.969	2.120	214.218	15.386
1948 Janvier	271.485	118.967	70.609	12.589	12.006	6.111	20.033	2.213	233.739	15.088
Février	255.080	^p 113.670	^p 70.707	^p 11.563	^p 10.595	^p 6.903	^p 17.382	^p 1.707	^p 212.037	^p 18.289

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLUMETTES			PÊCHE	
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation			Quantités de farines déclarées	Production d'alcool	Fabrica- tion	Consom- mation	Exporta- tion
	sucres bruts	sucres raffinés			(tonnes)	(tonnes)					
1936-38 Moy. mens.	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	1.807	2.590	2.260	7.189
1946 Moyenne mens.	18.350	9.649	59.713	12.988	9.661	20.583	3.778	2.430	1.245	2.572	26.003
1947 Moyenne mens.	11.114	11.881	88.008	18.172	10.745	24.463	4.350	1.621	2.693	3.390	34.584
1946 Décembre	30.168	12.579	184.125	16.135	8.660	24.559	4.020	1.950	1.984	2.643	29.976
1947 Janvier	916	8.543	166.454	16.841	7.982	27.162	4.357	1.907	2.332	2.870	35.949
Février	78	8.071	148.603	16.979	6.025	24.486	3.836	1.804	2.208	2.658	30.725
Mars	69	9.279	130.733	17.914	9.230	25.625	4.462	1.077	2.802	6.270	54.771
Avril	78	9.810	111.695	19.311	11.406	17.893	5.053	1.184	3.125	3.962	38.872
Mai	21	9.461	93.310	19.428	13.324	17.239	4.137	1.348	1.905	3.946	35.225
Juin	2	8.807	75.651	19.832	13.148	20.456	4.255	1.530	2.173	3.415	28.701
Juillet	—	11.579	55.208	19.945	12.745	21.065	4.214	1.767	1.873	3.105	26.343
Août	—	10.250	38.694	10.841	15.713	29.496	2.772	1.727	2.394	2.593	22.847
Septembre	79	12.856	10.404	26.340	11.326	29.691	4.696	2.206	3.861	2.313	29.925
Octobre	38.400	15.606	35.104	12.630	10.995	32.453	4.832	1.949	3.172	2.713	37.159
Novembre	85.629	21.544	95.342	19.817	8.578	16.525	4.596	1.577	2.863	2.736	34.718
Décembre	8.090	16.862	94.901	18.180	8.472	31.464	4.988	1.376	3.609	4.105	39.769
1948 Janvier	117	14.727	84.945	22.482	9.466	31.829	3.244	1.896	803	3.349	41.776
Février	136	11.952	78.383	19.792	9.992	28.390	3.029	2.129	482	2.898	32.011

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

III — INDUSTRIE TEXTILE

(tonnes)

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut national de Statistique).

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute	Coton ou fibranne	Laine	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1947 Moyenne mensuelle.....	772	3.043	236	6.211	561	1.703	1.826	721	2.204	5.724	1.878	328
1947 Mars	772	3.205	254	6.340	618	1.914	1.923	785	2.385	6.003	2.053	321
Avril	771	3.225	231	6.628	588	1.862	1.902	805	2.344	6.215	2.126	335
Mai	747	2.774	231	5.595	553	1.744	1.626	683	2.089	5.708	1.885	326
Juin	758	2.806	270	6.192	533	1.611	1.916	811	2.119	5.766	1.850	344
Juillet	684	2.696	253	5.545	553	1.258	2.076	793	2.013	5.519	1.890	299
Août	738	2.710	191	5.422	530	1.173	1.758	563	2.029	5.110	1.687	303
Septembre	792	3.055	250	6.032	585	1.798	1.728	604	2.135	5.681	2.014	346
Octobre	861	3.625	283	7.385	617	2.193	1.747	634	2.412	6.348	1.957	367
Novembre	754	3.065	217	6.276	495	1.888	1.739	588	2.249	5.519	1.564	355
Décembre	922	3.247	245	6.681	486	1.905	1.555	579	2.347	6.028	1.547	370
1948 Janvier	833	3.326	279	6.862	486	1.963	1.535	497	2.369	5.965	1.638	427
Février	818	3.202	264	6.535		1.787	1.298					

(1) Y compris les tapis en jute.

(2) Y compris les couvertures et les tapis en coton, les torchons, le couil à matelas, les tissus d'ameublement, le velours, les tissus pour pantoufles, etc.

(3) Y compris couvertures et tapis en laine.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE

(milliers de kw.h.)

58

Source : Ministère du Combustible et de l'Energie.

PÉRIODES	Production (2)				Importation	Exportation	Total énergie consommée + pertes	Nombre total des centrales
	Centrales des producteurs distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique				
	Régies communales	Sociétés privées						
1	2	3	4 = 1+2+3	5	6	7 = 4+5-6		
1936-38 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	—	—	—	(1) 343
1946 Moyenne mensuelle	25.642	288.202	206.428	520.272	20.269	10.158	530.383	(1) 323
1947 Moyenne mensuelle	28.736	327.979	244.309	601.024	21.603	4.936	617.691	(1) 309
1946 Novembre	30.417	313.208	238.712	582.337	—	—	—	323
Décembre	34.443	348.671	234.473	617.587	—	—	—	323
1947 Janvier	34.972	363.289	247.311	645.572	9.920	5.968	649.524	309
Février	31.793	337.274	210.279	579.346	9.679	4.632	584.493	309
Mars	31.132	337.113	235.815	604.060	16.283	9.103	611.240	309
Avril	25.881	313.675	239.611	579.167	21.037	10.698	589.506	309
Mai	22.738	295.086	252.868	570.693	18.702	6.262	583.132	309
Juin	21.915	282.407	246.094	550.416	25.541	4.986	570.971	309
Juillet	20.934	294.474	243.696	559.104	22.070	3.618	577.656	309
Août	23.634	304.403	229.357	557.394	29.144	2.826	583.712	309
Septembre	26.823	323.432	228.256	573.511	28.231	2.391	599.351	309
Octobre	33.490	355.674	259.397	648.561	29.083	2.905	674.739	309
Novembre	32.911	347.274	266.139	646.324	17.673	2.890	661.107	309
Décembre	38.614	381.649	277.881	698.143	31.869	3.154	726.858	309
1948 Janvier	37.606	377.114	288.148	702.868	(3) 34.100	(3) 6.255	(3) 730.713	309

(1) A fin d'année.

(2) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kw.

(3) Chiffres provisoires.

V — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

(milliers de mètres cubes)

59

Source : Ministère du Combustible et de l'Energie.

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTR.	Total
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936-38 Moyenne mensuelle	5.733	463	1.238	38.777	13.010	53.221
1946 Moyenne mensuelle	5.970	592	3.251	47.108	9.747	66.667
1947 Moyenne mensuelle	6.463	624	3.166	50.648	13.884	74.775
1946 Novembre	6.147	524	3.156	46.197	10.356	66.380
Décembre	6.778	588	3.207	47.755	10.287	68.613
1947 Janvier	6.884	628	3.231	48.064	10.537	69.344
Février	6.524	507	3.060	43.611	9.817	63.519
Mars	7.355	588	3.472	48.773	15.334	75.622
Avril	6.375	629	3.241	50.240	12.788	73.272
Mai	6.271	657	3.370	52.472	14.809	77.680
Juin	5.669	634	3.143	47.783	14.095	71.304
Juillet	5.517	739	3.203	49.716	14.936	74.111
Août	5.635	796	3.181	50.556	14.961	75.129
Septembre	6.284	660	3.185	50.854	14.519	75.502
Octobre	6.357	565	3.185	55.265	15.697	81.069
Novembre	7.214	526	2.768	52.801	16.654	79.863
Décembre	7.472	556	2.834	57.660	17.136	85.658
1948 Janvier	6.893	536	2.678	56.383	17.268	83.758

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65

(Période 1936 à 1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS												
	VÊTEMENTS					AMEUBLEMENT					ARTICLES DE MÉNAGE ET DIVERS		
	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples			Grands magasins spécialisés dans la confection et la couture	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples			Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples		
		Chiffre d'affaires mensuel					Chiffre d'affaires mensuel				Chiffre d'affaires mensuel		
	de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total		
1946 Novembre	384	294	402	396	327	400	286	405	399	363	210	384	366
Décembre	414	340	444	439	309	397	263	403	396	415	216	442	418
1947 Janvier	311	314	334	333	218	343	160	352	342	266	218	273	267
Février	273	242	292	290	201	306	126	314	305	244	151	257	245
Mars	393	294	397	391	402	437	174	432	419	304	178	321	305
Avril	438	333	436	429	471	429	495	423	429	297	169	314	297
Mai	428	335	439	433	408	408	309	422	409	278	174	291	278
Juin	339	278	357	352	291	338	231	352	338	251	167	261	251
Juillet	345	292	368	363	272	374	227	394	374	288	182	301	288
Août	307	297	330	328	222	353	241	368	353	316	207	329	316
Septembre	380	329	397	393	326	440	320	455	440	371	248	386	371
Octobre	494	365	494	486	527	467	308	488	467	357	217	374	357
Novembre	397	314	415	409	352	371	235	388	371	424	258	444	424
Décembre	474	435	507	502	362	438	269	461	438	549	375	571	549
1948 Janvier	355	432	377	380	237	435	344	447	435	344	218	359	344

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS				MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX			
	Source : Institut National de Statistique				Indice général	Alimentation	Indice général	Boulangerie	Alimentation	Vêtements
	Grands magasins sans distinction d'activité	Grands magasins à rayons multiples								
		de moins de 5 millions	de 5 millions ou plus	Total						
1946 Décembre	413	247	439	423	298	319	212	89	272	369
1947 Janvier	291	236	303	297	262	281	193	86	227	363
Février	261	170	275	266	255	282	184	83	242	306
Mars	352	204	359	340	303	292	222	94	265	417
Avril	365	238	368	356	318	291	207	89	257	414
Mai	350	230	357	345	321	291	204	90	268	419
Juin	295	202	304	295	303	274	180	82	255	364
Juillet	319	214	334	323	341	313	206	90	284	414
Août	316	233	333	324	321	311	224	148	294	390
Septembre	381	277	397	386	368	376	254	155	334	456
Octobre	422	264	428	413	346	363	285	178	328	544
Novembre	408	268	428	413	318	318	245	158	294	393
Décembre	510	375	536	522	402	408	341	170	408	508
1948 Janvier	358	285	375	366	361	354	233	160	332	381
Février						330		176	326	382

(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau n° 56.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1936-1938 Moyenne annuelle	195	593	5.161	13.166
1945 Moyenne annuelle	108	249	2.582	6.065
1946 Moyenne annuelle	124	301	6.385	10.144
1944 3 ^e trimestre	18	39	487	054
4 ^e id.	13	38	375	977
1945 1 ^{er} id.	19	42	437	1.004
2 ^e id.	23	64	677	1.547
3 ^e id.	32	71	658	1.607
4 ^e id.	34	72	790	1.907
1940 1 ^{er} id.	31	70	1.241	2.092
2 ^e id.	31	77	1.363	1.996
3 ^e id.	32	77	1.607	2.794
4 ^e id.	30	71	2.174	3.262
1947 1 ^{er} id.	25	54	2.016	2.587
2 ^e id.	19	55	2.096	2.489
3 ^e id.	24	63	2.457	2.490

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets,	Moutons, agneaux, chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1946 Moyenne mensuelle	14.248	1.189	10.406	20.657	11.380
1947 Moyenne mensuelle	18.114	2.666	10.115	22.350	7.046
1946 Décembre	23.246	2.912	5.385	28.122	21.782
1947 Janvier	13.985	1.786	6.092	29.934	12.034
Février	11.226	1.151	8.391	20.216	5.316
Mars	11.982	1.557	12.595	34.205	4.000
Avril	13.361	1.114	14.054	27.596	5.907
Mai	12.732	1.899	8.653	18.781	3.401
Juin	7.724	3.527	7.034	15.518	3.147
Juillet	16.743	3.583	11.271	21.039	2.947
Août	20.738	2.119	11.050	22.239	2.232
Septembre	30.333	2.367	13.884	23.884	6.827
Octobre	29.258	3.624	10.008	16.940	14.689
Novembre	23.646	3.989	7.954	12.977	13.346
Décembre	25.642	5.279	9.911	17.875	15.642
1948 Janvier	18.953	4.548	9.191	16.521	8.463
Février	16.990	3.235	12.657	30.897	3.495

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation (*)

(millions de francs)

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses	Total			
1938 Moyenne mens. (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	238,9	- 13,3	105,89
1946 Moyenne mens. . . .	228,3	363,6	21,4	613,2	(2) 696,0	- 82,8	113,50
1947 Moyenne mens. . . .p	223,8	444,9	26,5	(1) 695,3	(2) 756,2	(2) -60,9	108,76
1946 Octobre	215,4	450,1	23,9	689,4	687,3	+ 2,1	99,69
Novembre	201,6	420,5	18,6	640,7	659,6	- 18,9	102,96
Décembre	212,3	377,4	53,0	642,7	763,9	- 121,2	118,87
1947 Janvierp	194,0	402,0	28,4	624,4	724,3	- 99,9	115,98
Févrierp	164,0	384,8	28,0	576,8	708,4	- 131,6	122,81
Marsp	224,1	467,3	23,1	714,5	724,9	- 10,4	101,46
Avrilp	180,2	482,2	53,3	715,7	738,5	- 22,8	103,19
Maip	225,9	430,0	27,1	683,0	712,2	- 29,2	104,29
Juinp	239,8	405,7	16,8	662,0	707,7	- 45,7	102,11
Juilletp	287,9	416,8	18,5	723,3	766,3	- 43,0	105,94
Aoûtp	315,7	410,4	21,2	747,3	733,4	+ 8,9	98,80
Septembrep	264,7	465,0	25,7	755,4	754,5	+ 0,9	99,89
Octobrep	212,3	509,6	23,9	745,8	763,1	- 17,3	102,32
Novembrep	176,1	465,8	19,7	661,6	746,7	- 85,1	112,87
Décembrep	201,1	500,0	32,8	733,7	909,0	- 175,3	123,88

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Ces moyennes ne correspondent pas exactement à la moyenne des douze postes mensuels; la S.N.C.F.B. les a rectifiées en tenant compte de certains subsides spéciaux accordés par l'Etat.

(*) A partir de mai 1946, ces montants tiennent compte des subsides accordés par l'Etat.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2)							
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)				
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total	
1938 Moyen.men.(3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	5.250	186	154	88	428	
1946 Moyen. mens..	268.049	85.279	38.064	306.113	18.748	571	4.255	214	119	58	391	
1947 Moyen. mens..	324.103	104.891	41.401	365.505	19.367	611	5.004	224	172	92	489	
1946 Octobre	336.919	93.899	42.641	379.560	19.631	588	5.237	242	146	81	469	
Novembre....	315.947	87.132	43.893	359.840	18.115	555	5.059	226	140	86	452	
Décembre ...	269.371	86.061	39.641	309.012	19.204	572	4.249	200	131	68	399	
1947 Janvier	292.076	98.571	37.504	329.580	19.796	579	4.557	210	143	86	439	
Février	270.074	96.582	36.589	306.663	17.483	520	4.212	197	141	89	427	
Mars	316.358	114.635	45.606	361.964	19.202	571	5.027	230	174	105	509	
Avril	327.786	108.624	43.584	371.370	19.670	605	5.192	239	161	96	496	
Mai	320.556	105.746	35.424	355.980	18.906	605	4.894	231	152	69	452	
Juin	320.424	105.060	39.256	359.680	19.439	624	4.868	225	164	65	455	
Juillet	313.351	97.378	42.713	356.064	18.656	671	4.727	219	173	62	454	
Août	321.896	98.215	38.429	360.325	19.019	714	4.830	204	194	85	483	
Septembre ...	343.702	107.630	40.862	384.564	21.135	679	5.149	235	179	111	525	
Octobre	379.556	113.139	49.641	429.145	20.533	619	5.841	255	204	121	580	
Novembre....	331.709	98.706	43.167	374.876	18.647	559	5.330	224	188	106	518	
Décembre ...	351.805	114.408	44.592	396.397	19.616	584	5.432	221	194	113	528	

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)

2° Transport des principales grosses marchandises

A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, bras et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	429	5.250	347	2.161	401	439	476	794	54	191	66	320
1946 Moyenne mensuelle ...	391	4.252	324	1.702	345	342	455	468	56	196	56	308
1947 Moyenne mensuelle ...	489	5.004	297	1.915	425	474	478	599	58	255	91	411
1946 Juin	362	4.012	142	1.611	382	357	501	438	53	175	50	303
Septembre	409	4.435	249	1.723	353	368	464	609	116	144	55	354
Décembre	399	4.249	362	1.652	322	380	418	433	44	235	68	335
1947 Janvier	439	4.557	204	1.859	388	431	429	424	58	278	94	392
Février	427	4.213	201	1.806	362	416	389	272	74	277	78	338
Mars	509	5.027	244	2.176	418	487	415	425	66	313	103	380
Avril	496	5.192	231	2.057	393	481	493	685	59	271	103	419
Mai	452	4.893	172	1.895	407	449	522	710	51	214	76	397
Juin	455	4.862	155	1.865	384	493	508	716	45	223	71	402
Juillet	454	4.727	192	1.731	410	406	512	734	41	206	76	419
Août	483	4.830	205	1.782	505	473	487	588	83	231	82	396
Septembre	525	5.149	291	1.946	449	465	503	706	69	235	90	395
Octobre	590	5.841	639	2.004	506	550	544	689	56	262	108	483
Novembre....	518	5.330	714	1.802	454	481	455	591	40	260	102	431
Décembre	528	5.432	315	2.053	427	569	478	649	54	290	115	482

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr. verres et glaces	Produits des carrières, sables, aïlex et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	II
												Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux
												Tonnes-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)												
1938 Moyenne mensuelle (1) ..	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1946 Moyenne mensuelle	3.138	244	1.459	31	205	382	375	22	135	29	256	5.894
1947 Moyenne mensuelle	3.196	163	1.522	13	227	339	433	16	137	27	318	4.565
1946 Octobre	3.689	616	1.548	13	209	372	469	23	107	24	308	8.052
Novembre	3.522	773	1.455	12	208	321	357	10	92	19	275	8.507
Décembre	2.906	228	1.422	7	213	304	307	14	119	18	274	4.360
1947 Janvier	3.016	101	1.565	14	216	304	312	12	165	21	306	3.664
Février	2.657	84	1.471	11	198	256	181	14	162	20	260	3.074
Mars	3.132	111	1.692	14	235	285	295	12	169	25	294	4.052
Avril	3.442	100	1.695	21	239	366	495	11	156	24	335	4.685
Mai	3.312	82	1.614	15	225	382	515	12	127	28	312	4.395
Juin	3.211	70	1.557	14	233	361	525	10	116	29	296	4.411
Juillet	3.130	92	1.425	14	206	387	526	12	110	29	329	4.598
Août	2.925	100	1.344	9	199	344	435	41	127	24	302	4.355
Septembre	3.226	184	1.467	11	201	369	517	28	123	28	298	4.842
Octobre	3.679	435	1.522	10	268	391	510	13	125	33	372	6.587
Novembre	3.357	481	1.388	11	230	317	434	9	120	29	338	6.262
Décembre	3.263	124	1.526	12	269	312	458	11	143	32	376	3.854

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

71

Sources : Administration du Port d'Anvers et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE						
	ENTRÉES			SORTIES		ENTRÉES			SORTIES			
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires chargés	Marchandises (milliers de tonnes métriques) sur lest	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
1936-1938 Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	417	3.762	1.268	366
1946 Moy. m.	440	938	743	283	152	242	2.242	782	247	2.200	774	411
1947 Moy. m.	668	1.688	1.331	485	182	520	2.823	1.016	280	2.763	989	626
1947 Janvier.	422	1.033	863	299	142	171	2.389	892	230	2.155	748	505
Février.	503	1.269	962	366	133	406	384	163	10	515	215	162
Mars ...	611	1.538	1.053	466	163	547	2.207	803	237	2.204	814	551
Avril ...	642	1.529	1.263	515	137	523	2.930	1.107	358	2.928	1.102	701
Mai ...	729	1.715	1.438	551	173	883	2.965	1.146	342	2.949	1.150	768
Juin ...	716	1.758	1.451	530	183	685	3.242	1.220	324	3.085	1.160	797
Juillet.	600	1.476	1.312	399	147	619	2.794	1.013	313	2.620	930	334
Août ...	815	2.114	1.588	638	217	427	3.435	1.096	290	3.624	1.211	816
Sept. ...	662	1.675	1.349	491	176	652	3.212	1.034	300	3.331	1.153	708
Octobre.	767	2.033	1.482	548	208	622	3.330	1.180	292	3.285	1.091	678
Nov. ...	731	1.910	1.512	508	221	510	3.373	1.184	299	3.071	1.048	679
Déc. ...	815	2.208	1.643	529	285	456	3.615	1.351	365	3.494	1.248	816
1948 Janvier.	676	1.724	1.312	517	203	203	2.886	1.028	252	2.859	1.065	697

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1936-1938 Moy. mens.	169	177	208	170	178	92	174	152
1946 Moyenne mens.	62	76	98	60	71	19	59	11
1947 Moyenne mens.	92	134	162	92	134	61	67	30
1947 Janvier	77	99	109	80	103	34	25	14
Février	54	81	66	54	74	73	2	13
Mars	74	94	123	67	83	34	14	7
Avril	76	108	132	80	104	50	61	16
Mai	73	100	116	79	121	76	99	38
Juin	90	123	116	87	113	68	90	52
Juillet	111	176	189	96	151	87	94	36
Août	99	130	191	111	159	87	69	47
Septembre	82	122	183	82	116	70	104	35
Octobre	117	190	243	114	178	63	107	35
Novembre	116	194	267	110	202	37	65	29
Décembre	137	191	215	149	206	50	80	41
1948 Janvier	96	166	166	102	176	176	176	176

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane souscrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

RÉSUMÉ D'APRÈS LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,0	704		
1946 Moyenne mens.	0,7	206,6	1.381,9	55,2	1.644,4	6,3	1.016,5	1.789,1	1.538,9	29,3	4.380,1	2.664		
1947 Moy. mens. p	4,5	252,1	1.989,9	71,4	2.317,9	47,3	1.596,7	2.855,6	2.521,5	51,2	7.072,3	3.081		
1946														
Février	—	397,9	1.122,8	34,6	1.555,3	0,6	612,6	1.463,8	707,5	—	2.784,5	1.790		
Mars	—	309,3	1.246,8	34,3	1.590,4	2,1	748,0	1.376,2	836,7	—	2.963,0	1.863		
Avril	—	113,7	1.229,5	51,4	1.394,6	0,9	637,0	1.347,7	1.156,1	1,2	3.142,9	2.254		
Mai	0,1	124,2	1.335,9	35,7	1.495,9	2,4	821,1	1.771,2	1.185,4	0,4	3.780,5	2.527		
Juin	—	117,4	1.309,9	40,8	1.468,1	2,3	838,6	2.013,7	1.277,2	—	4.131,8	2.814		
Juillet	0,1	98,4	1.435,8	62,2	1.596,5	4,0	500,8	1.812,0	1.699,4	1,2	4.017,4	2.516		
Août	—	177,9	1.582,3	52,0	1.792,2	1,1	1.095,9	1.915,1	1.732,6	15,0	5.359,7	2.991		
Septembre	—	143,9	1.483,6	55,7	1.683,2	1,1	892,6	1.980,7	1.642,3	80,9	4.597,6	2.731		
Octobre	2,2	256,9	1.610,9	81,3	1.951,3	18,5	1.857,8	1.926,5	2.510,9	115,9	6.429,6	3.295		
Novembre	2,6	372,7	1.691,3	73,3	2.138,9	19,4	1.719,0	2.515,8	2.273,0	75,7	6.602,9	3.087		
Décembre	2,8	234,3	1.279,5	109,5	1.626,1	23,4	1.363,2	1.946,4	2.693,7	53,9	6.090,6	3.739		
1947														
Janvier	2,7	232,7	1.427,1	67,8	1.720,2	19,7	1.451,6	2.572,8	1.940,2	55,4	6.039,7	3.511		
Février	1,4	167,1	1.176,5	82,8	1.417,7	12,0	1.182,8	2.072,4	1.988,4	1,5	5.257,0	3.708		
Mars	1,4	192,6	1.544,5	49,8	1.788,3	15,2	1.222,0	2.593,0	2.139,6	69,8	6.040,2	3.378		
Avril	1,8	260,1	1.932,8	65,8	2.260,5	16,6	1.118,0	2.862,8	2.516,2	68,9	6.582,5	2.912		
Mai	3,6	205,4	2.217,4	69,5	2.485,9	31,8	1.008,2	2.670,6	2.473,0	63,0	6.246,6	2.503		
Juin	3,2	230,8	2.111,9	69,7	2.415,6	37,4	1.193,9	2.671,8	2.375,4	89,1	6.367,6	2.636		
Juillet	3,9	200,7	2.145,9	56,1	2.406,6	40,9	1.138,6	2.881,3	2.012,4	10,7	6.083,9	2.528		
Août	5,8	276,0	2.260,7	73,5	2.606,0	58,4	1.479,5	2.975,6	2.613,3	63,3	7.190,1	2.759		
Septembre	7,5	201,5	2.163,5	78,5	2.441,1	86,3	1.325,5	2.738,5	2.633,7	81,4	6.865,5	2.812		
Octobre	9,4	349,7	2.395,2	78,5	2.823,8	105,8	2.417,5	3.311,0	2.887,9	19,1	8.741,3	3.096		
Novembre	8,1	351,9	2.208,9	78,5	2.647,4	86,1	2.911,1	3.063,5	2.735,5	48,4	8.844,6	3.341		
Décembre	5,5	378,1	2.315,9	104,3	2.823,8	57,1	2.738,0	3.845,9	4.009,6	44,1	10.694,7	3.814		
1948 Janvier	3,4	265,0	2.240,0	80,9	2.589,4	36,4	1.646,1	3.597,4	2.103,3	18,8	7.402,0	2.859		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1946 Moyenne mens.	0,2	13,9	412,6	192,8	619,5	9,1	73,6	866,9	1.517,1	4,5	2.471,2	3.989	-1903,9	56,4
1947 Moy. mens. p	0,5	21,1	745,1	301,3	1.068,0	25,1	146,4	1.688,6	3.242,9	12,3	5.115,3	4.824	-1962,8	74,1
1946														
Février	—	31,4	244,3	108,3	384,0	1,0	91,2	544,4	662,3	0,1	1.299,0	3.383	-1485,5	46,6
Mars	—	17,3	328,6	164,5	510,4	0,7	57,1	773,0	1.038,6	0,7	1.870,1	3.664	-1092,9	63,1
Avril	—	6,7	338,8	137,8	483,3	1,0	49,2	705,3	909,5	1,3	1.666,3	3.448	-1476,6	63,0
Mai	0,1	19,9	372,0	181,7	573,7	10,7	118,7	796,8	1.358,9	1,2	2.286,3	3.985	-1494,2	60,5
Juin	0,1	12,4	375,4	187,2	575,1	8,6	91,6	719,1	1.421,3	0,6	2.241,2	3.898	-1890,6	54,2
Juillet	0,1	4,3	490,6	223,7	718,7	9,3	36,6	1.028,0	1.815,8	0,7	2.890,4	4.022	-1127,0	71,9
Août	0,7	1,4	455,2	196,6	653,3	2,6	15,2	763,6	1.462,0	0,1	2.243,5	3.434	-3116,2	41,9
Septembre	0,2	1,4	483,1	226,5	711,2	8,8	25,1	1.133,8	1.836,1	0,2	3.003,9	4.224	-1593,7	65,3
Octobre	0,2	5,2	617,0	275,5	897,9	11,3	107,4	1.126,5	2.429,3	39,6	3.714,1	4.136	-2715,5	57,8
Novembre	0,2	10,2	471,3	246,6	728,3	16,7	65,9	1.078,9	2.130,4	2,2	3.294,1	4.523	-3308,8	49,9
Décembre	0,8	20,9	532,9	272,2	828,8	37,4	149,6	1.263,0	2.514,2	6,9	3.971,1	4.803	-2109,5	65,3
1947														
Janvier	0,6	14,5	425,6	164,4	605,1	22,4	133,2	975,4	1.529,0	12,7	2.672,7	4.417	-3387,0	44,3
Février	1,4	11,0	456,4	237,0	706,4	52,1	152,3	1.272,4	2.804,5	26,3	4.307,6	6.098	-950,0	81,9
Mars	0,7	5,9	608,3	298,8	904,7	45,3	85,2	1.405,2	3.270,2	24,6	4.830,5	5.339	-1280,0	80,0
Avril	0,2	8,9	772,0	319,3	1.100,4	14,8	97,1	1.804,9	3.408,2	15,7	5.340,8	4.853	-1241,7	81,1
Mai	0,8	24,9	839,7	318,7	1.184,1	28,3	113,3	1.904,3	3.382,5	1,8	5.430,2	4.586	-816,4	86,9
Juin	0,2	11,2	817,0	344,9	1.173,3	7,3	90,7	1.957,0	3.716,8	15,0	5.786,8	4.932	-580,8	90,9
Juillet	0,1	24,7	950,3	367,7	1.342,8	1,8	141,1	1.834,5	3.794,3	3,0	5.774,7	4.300	-309,2	94,9
Août	1,2	42,3	723,9	229,3	996,8	43,3	224,6	1.421,5	2.187,5	13,0	3.889,9	3.902	-3300,2	54,1
Septembre	1,1	20,8	911,1	342,3	1.275,3	37,0	136,4	2.127,4	3.841,4	2,9	6.145,1	4.819	-720,4	89,5
Octobre	0,1	31,0	894,5	380,8	1.306,4	11,7	167,7	2.133,5	4.002,8	18,0	6.333,7	4.848	-2407,6	72,5
Novembre	0,1	30,3	761,9	322,5	1.114,8	11,3	208,2	1.660,5	3.565,1	9,3	5.452,6	4.891	-3392,0	61,6
Décembre	0,3	28,6	783,6	308,8	1.121,3	25,9	217,9	1.793,9	3.524,1	5,6	5.567,4	4.965	-5127,3	52,1
1948 Janvier	0,1	23,4	804,3	402,2	1.230,0	3,2	188,7	1.753,1	4.297,9	5,0	6.197,9	5.039	-1204,1	83,7

LE CHOMAGE

I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHOMEURS INSCRITS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels	
	complets	partiels		complets	partiels				
1946 Novembre.....	39.356	38.462	77.818	28.647	14.744	43.391	659	339	998
Décembre.....	54.360	137.196	191.556	36.986	43.756	80.742	1.036	1.226	2.262
1947 Janvier.....	54.254	122.785	177.039	40.364	49.877	90.241	969	1.197	2.166
Février.....	53.387	147.891	201.578	43.786	87.193	130.979	1.048	2.089	3.137
Mars.....	61.139	140.824	201.963	42.991	50.658	93.649	1.277	1.516	2.793
Avril.....	43.441	44.253	87.694	32.449	18.705	51.154	715	406	1.121
Mai.....	38.983	40.314	79.297	28.872	16.297	45.169	636	358	993
Juin.....	40.440	56.530	97.020	26.465	19.794	46.259	794	590	1.384
Juillet.....	40.007	93.320	133.327	27.543	26.361	54.904	655	625	1.280
Août.....	43.249	86.741	129.990	27.891	20.846	48.737	809	660	1.469
Septembre.....	43.463	41.840	85.323	29.963	16.513	45.476	720	367	1.087
Octobre.....	44.358	50.614	94.972	30.913	16.829	47.742	707	380	1.087
Novembre.....	63.497	89.310	152.807	39.984	21.124	61.108	1.163	617	1.780
Décembre.....	77.815	135.667	213.482	57.079	40.192	97.271	1.260	892	2.152
1948 Janvier.....	89.066	91.643	180.709	68.328	36.962	105.290	1.639	882	2.521

II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
Moyenne journalière par mois													
1946 Novembre.....	—	—	23	43.391	11.082	3.281	7.590	7.916	1.688	971	605	76	182
Décembre.....	—	—	28	80.742	25.870	7.046	19.455	17.452	5.395	2.431	1.531	722	840
1947 Janvier.....	—	—	24	90.241	27.026	8.764	19.889	19.907	5.777	3.512	2.297	1.029	1.440
Février.....	—	—	24	130.979	36.988	13.770	28.228	28.936	9.129	5.670	3.717	2.071	2.527
Mars.....	—	—	30	93.649	29.375	10.119	15.539	20.632	6.502	3.681	2.435	2.435	1.290
Avril.....	—	—	22	51.154	19.858	5.261	8.999	11.405	2.849	1.474	900	108	300
Mai.....	—	—	22	45.169	17.816	4.451	7.458	10.557	2.578	1.261	780	49	219
Juin.....	—	—	30	46.259	19.343	4.518	6.697	10.688	2.635	1.480	632	37	229
Juillet.....	—	—	23	54.904	18.381	5.612	8.008	12.498	6.347	2.933	754	38	333
Août.....	—	—	29	48.737	15.283	5.392	8.482	12.214	3.862	2.404	736	50	314
Septembre.....	—	—	24	45.476	14.864	5.637	8.337	11.757	2.112	1.833	610	59	267
Octobre.....	—	—	23	47.742	17.829	5.773	8.379	10.863	2.090	1.809	638	87	274
Novembre.....	—	—	29	61.108	19.293	8.162	11.782	13.624	3.279	2.841	1.027	579	521
Décembre.....	—	—	22	97.271	25.477	13.569	19.218	23.349	6.206	5.200	1.817	1.298	1.137
1948 Janvier.....	—	—	24	105.290	27.864	16.470	18.797	25.607	5.818	5.424	2.135	1.583	1.592

Moyenne journalière par semaine

1947 Novembre.....	2	8	6	47.714	15.394	6.320	9.044	11.727	2.202	1.814	741	151	321
	9	15	5	64.176	27.748	7.396	10.846	12.392	2.161	2.212	809	216	366
	16	22	6	56.008	17.065	7.898	11.071	12.874	2.384	2.354	940	344	478
	23	29	6	62.561	18.065	8.770	12.572	14.286	3.196	3.462	1.112	587	511
	30	6	6	75.565	18.991	10.297	15.219	16.627	6.243	4.253	1.493	1.537	905
Décembre.....	7	13	6	78.055	20.435	11.031	15.617	17.940	5.218	4.273	1.550	1.182	809
	14	20	6	81.120	20.971	12.102	15.942	19.641	4.495	4.222	1.699	1.098	950
	21	27	5	111.595	34.545	14.656	20.629	25.025	6.355	5.822	1.963	1.390	1.210
	27	3	5	125.363	27.863	17.286	26.062	32.608	9.291	6.866	2.134	1.588	1.685
1948 Janvier.....	4	10	6	105.057	27.062	16.015	19.245	25.192	6.677	5.667	2.079	1.657	1.463
	11	17	6	105.865	28.056	16.210	18.804	25.660	6.044	5.743	2.135	1.624	1.689
	18	24	6	105.441	27.854	16.652	18.802	25.633	5.490	5.420	2.193	1.694	1.703
	25	31	6	104.799	28.486	17.005	18.338	25.943	5.057	4.869	2.134	1.457	1.510

III — REPARTITION DES CHOMEURS COMPLETS INSCRITS PAR GROUPE DE PROFESSIONS

81

(nombre de chômeurs à fin de mois)

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

PÉRIODES	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Textile (production)	Vêtement	Bois	Chimie	Verre	Céramique	Cuir	Papier	Construction	Pierre	Professions graphiques	Diamant	Tabac	Alimentation	Agriculture	Forêt, chasse	Pêche	Hôtels, Restaurants	Transports	Commerce	Employés	Manœuvres	Tutelle professionnelle	Divers	TOTAL
1947 Janvier ...	36	2.187	1.519	636	1.526	61	76	1.352	416	115	3.558	208	131	3.013	—	1.591	1.645	351	—	1.202	2.492	463	1.576	13.484	1.108	1.303	40.049
Février ...	46	2.394	1.564	695	2.091	64	83	1.402	540	121	4.088	237	150	3.944	—	1.614	1.876	353	—	1.274	2.601	479	1.547	14.578	1.518	1.467	44.726
Mars	40	2.149	1.483	603	1.808	106	76	1.017	480	118	2.354	202	136	4.008	—	1.652	1.420	314	—	1.283	2.498	552	1.542	12.873	1.445	1.653	39.802
Avril	35	1.800	1.349	522	1.581	48	66	347	431	102	1.511	154	121	3.238	514	958	1.026	62	252	1.198	2.192	523	1.529	10.772	1.030	1.606	32.967
Mai	26	1.546	1.228	476	1.521	49	43	241	377	81	1.087	133	116	3.151	462	813	575	74	314	1.057	2.070	484	1.479	9.245	764	1.512	28.924
Juin	25	1.469	1.239	690	1.525	56	43	222	544	73	1.182	128	152	2.695	442	777	855	72	340	985	1.915	510	1.624	8.851	949	1.432	28.795
Juillet	21	1.607	1.269	983	1.695	70	47	155	832	96	1.365	112	151	2.092	456	786	755	63	206	904	1.953	539	1.697	9.257	1.132	1.467	29.710
Août	23	1.679	1.347	1.086	1.533	63	43	169	634	100	1.450	150	161	1.364	434	872	729	84	199	1.145	1.998	590	1.879	9.423	1.396	1.597	30.148
Septembre.	30	1.586	1.475	884	1.468	56	56	427	518	86	1.755	130	146	973	396	918	1.115	100	226	1.501	2.128	587	1.896	9.857	1.618	1.753	31.685
Octobre ...	30	1.596	1.375	800	1.476	52	75	1.423	492	87	1.787	129	156	740	425	823	621	101	227	1.814	2.112	2.580	—	10.094	1.745	1.566	32.326
Novembre.	26	2.253	1.985	1.498	2.241	76	87	1.474	667	73	4.296	173	190	740	410	1.039	2.474	177	194	2.034	2.597	2.857	—	14.732	2.874	1.886	47.053
Décembre.	56	3.026	2.618	2.425	3.107	124	109	1.861	1.051	85	6.704	256	225	830	457	1.348	3.440	198	178	2.055	3.126	2.925	—	17.606	—	8.717	62.527
1948 Janvier ...	40	4.321	3.371	3.538	3.849	191	155	2.126	1.439	127	8.545	296	290	780	526	1.912	4.222	245	236	2.186	3.755	3.627	—	23.788	—	2.092	71.657
Février ...	51	4.794	3.499	2.551	3.702	194	197	2.137	1.258	145	7.949	273	291	1.501	541	2.111	4.170	200	208	2.252	4.058	3.977	—	25.496	—	2.200	73.755

STATISTIQUES BANCAIRES

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE

85

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ACTIF

	8-1-1948	15-1-1948	22-1-1948	29-1-1948	5-2-1948	12-2-1948	19-2-1948	26-2-1948
Encaisse en or	15.236	15.195	15.233	15.487	15.486	15.053	15.150	14.855
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944).....	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
<i>Total de l'encaisse en or...</i>	25.729	25.688	25.726	25.980	25.979	25.546	25.643	25.348
Avoirs en devises étrangères { à vue..	3.146	3.368	3.834	3.496	2.605	3.159	3.330	2.632
à terme.	9.554	9.480	9.378	9.811	10.084	9.648	9.607	9.883
Devises étrangères à recevoir	16	18	18	19	19	12	12	12
Créances en francs belges sur l'étranger	463	344	550	360	379	376	402	405
Effets commerciaux	4.587	4.186	3.405	3.358	3.896	3.925	3.605	3.877
Effets émis par des organismes sur la Belgique dont les engagements sont garantis par l'Etat.....	2.907	3.279	3.438	3.715	4.258	4.084	3.414	3.217
Effets publics	254	254	182	10	5	9	9	214
Avances sur fonds publics	922	836	675	800	804	605	558	583
Monnaies divisionnaires et d'appoint ..	723	752	776	794	721	732	727	673
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux.	1	2	3	2	4	2	2	1
Participation au Fonds Monétaire International :								
Avances à l'Etat { pour cession d'or	550	550	550	550	550	550	550	550
en francs belges	986	986	986	986	986	986	986	986
Avance au Grand-Duché de Luxembourg en francs luxembourgeois.	44	44	44	44	44	44	44	44
Créances sur l'Etat :								
Avances au Trésor :								
Certificats « A » (compte propre et Office d'Aide Mutuelle)	48.939	48.264	48.329	48.899	48.914	48.963	48.863	48.943
Certificats « C » (soldes des armées alliées)	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032	1.032
Autres créances sur l'Etat	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050	1.050
Fonds publics	637	637	637	637	637	637	637	637
Immeubles de service, matériel et mobilier	146	146	146	146	146	146	146	146
Valeurs de la Caisse de Pension du Personnel.	284	283	283	283	282	282	282	282
Débiteurs pour change et or à terme ..	1.511	1.438	1.390	1.410	1.405	1.418	1.505	1.606
Divers	153	154	55	68	79	84	90	97
Banque d'Emission à Bruxelles	103.614	102.771	102.467	103.450	103.879	103.290	102.494	102.198
	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597	64.597
	168.211	167.368	167.064	168.047	168.476	167.887	167.091	166.795

PASSIF

	8-1-1948	15-1-1948	22-1-1948	29-1-1948	5-2-1948	12-2-1948	19-2-1948	26-2-1948
Billets en circulation	80.476	79.813	79.442	79.736	80.790	80.160	79.243	79.140
Comptes courants :								
Trésor public	5	5	6	6	3	1	4	5
Fonds monétaire international :								
Compte francs belges	1.018	1.051	1.050	1.051	1.050	1.050	992	993
Compte francs luxembourgeois	44	44	44	44	44	44	44	44
Banques à l'étranger	2.471	2.425	2.546	2.941	2.600	2.949	2.896	2.446
Divers	2.134	2.032	2.098	2.361	2.077	1.762	1.893	2.034
<i>Total des engagements à vue...</i>	88.148	85.370	85.186	86.139	86.564	85.966	85.072	84.662
Comptes temporairement indisponibles.	56	55	55	55	55	54	54	54
Devises étrangères et or à livrer.....	1.570	1.497	1.448	1.467	1.462	1.474	1.589	1.670
Trésor public. Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944)..	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
Caisse de pension du personnel	284	283	283	283	282	282	282	282
Créditeurs pour change à terme	15	18	18	19	19	12	12	12
Opérations d'inventaire différées et divers	979	987	916	927	936	942	946	980
Capital.....	200	200	200	200	200	200	200	200
Réserves et comptes d'amortissement...	437	437	437	437	437	437	437	437
	100.182	99.340	99.036	100.020	100.448	99.860	99.065	98.770
Arrêté-loi du 6-10-1944 :								
Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	501	500	500	499	499	498	497	496
Trésor public { Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article premier, § 2, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944.	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Comptes indisponibles { Compte spécial ouvert en vertu de l'art.9 de la loi du 14 octobre 1945	63.528	63.528	63.528	63.528	63.529	63.529	63.529	63.529
	168.211	167.368	167.064	168.047	168.476	167.887	167.091	166.795

SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

(millions de francs)

85

ACTIF

	31-8-1947	30-9-1947	31-10-1947	30-11-1947	31-12-1947 (*)	31-1-1948 (*)
Encaisse-or	733	746	746	746	746	760
Compte spécial de la Colonie (**)	105	105	105	105	105	105
Encasises diverses	32	32	32	37	30	32
Avoirs en banque { en francs	937	896	873	1.032	811	1.085
{ en devises étrangères	2.609	2.658	3.029	2.719	1.822	1.691
Portefeuille - titres	186 (1)	186 (1)	175 (1)	175 (1)	185	185
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	5.552	5.648	5.142	5.501	6.424	6.716
Effets commerciaux	564	532	534	538	565	522
Débiteurs	261	263	255	229	218	191
Colonie « compte spécial avances sur or »	519	519	518	518	518	518
Etat belge	298	300	300	305	307	307
Immeubles et matériel	8	9	11	13	10	11
Divers	5	7	7	6	6	10
	11.809	11.901	11.727	11.924	11.747	12.133

PASSIF

	31-8-1947	30-9-1947	31-10-1947	30-11-1947	31-12-1947 (*)	31-1-1948 (*)
Capital	20	20	20	20	20	20
Réserves	44	44	44	44	45	45
Circulation (billets et monnaies métal- liques)	1.778	1.753	1.721	1.725	1.845	1.851
Créditeurs à vue { divers	7.084	7.081	6.809	7.288	6.446	6.259
{ Colonie	2.378	2.481	2.558	2.353	2.863	3.105
Créditeurs à terme { divers	100	90	90	84	64	67
{ Colonie	18	18	18	18	18	18
Transferts en route et divers	387	414	467	392	446	768
	11.809	11.901	11.727	11.924	11.747	12.133

(1) Uniquement « Fonds publics belges et congolais ».

(*) Sous réserve de ratification du bilan par l'Assemblée générale du 18 mai 1948.

(**) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935.

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France

(millions de francs)

DATES	Encaisse-or (monnaies et lingots)	Or affecté en garantie. (Conv. du 17 nov. 1947 et loi du 25 nov. 1947)	Bons du Trésor négociables (sou-script. de l'Etat au fonds mon. int. et au cap. de la Banque intern. p ^r la reconn. et dével.)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics. (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)	Avances sur titres	Bons du Trésor négociables (Conv. des 11-4-1946 et 24-8-1947 et 28-8-1947)	Prêts sans intérêt à l'Etat (loi du 9 juin 1857, conv. du 29-3-1878, etc.)	Avances provisoires à l'Etat (conventions des 29-9-38, 29-2-40, 9-6-40, 8-6-44, etc.)	Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or aux engagements à vue
1946 Moy. annuel.	106.259	—	—	19,3	48.976	25.779	4.173	23.558	10.000	20.612	426.000	638.098	56.666	15,29
1947 Moy. annuel.	72.102	—	(*)12.000	0,4	98.413	43.145	4.390	48.019	40.189	94.708	426.000	807.633	69.353	8,29
1946 7 novembre	94.817	—	—	2,9	68.742	31.224	5.115	35.000	10.000	55.500	426.000	700.032	57.295	12,52
5 décembre	94.817	—	—	2,8	72.358	37.206	4.621	35.000	10.000	57.100	426.000	715.498	59.071	12,24
1947 9 janvier	94.817	—	—	0,8	83.935	39.165	4.514	35.000	10.000	63.100	426.000	732.067	60.750	11,95
6 février	94.817	—	—	0,8	83.047	36.698	4.643	35.000	10.000	58.200	426.000	735.330	54.820	12,—
6 mars	82.817	—	12.000	0,3	85.893	43.334	4.305	35.000	10.000	67.500	426.000	747.922	58.315	10,27
10 avril	82.817	—	12.000	0,3	84.608	44.998	4.385	35.000	50.000	51.300	426.000	763.734	61.726	10,03
8 mai	82.817	—	12.000	0,3	86.993	44.521	4.459	35.000	50.000	55.700	426.000	774.219	62.795	9,89
5 juin	82.817	—	12.000	0,3	84.571	41.503	4.405	35.000	50.000	76.700	426.000	788.003	64.532	9,71
10 juillet	2) 64.817	—	12.000	0,2	81.237	57.514	4.666	53.000	50.000	106.700	426.000	825.187	72.670	7,22
7 août	64.817	—	12.000	0,2	94.550	41.633	4.420	53.000	50.000	113.700	426.000	832.422	70.363	7,18
4 septembre	64.817	—	12.000	0,2	96.036	40.407	4.469	53.000	50.000	134.500	426.000	854.124	67.628	7,03
9 octobre	3) 52.817	—	12.000	0,2	120.960	39.146	4.404	65.000	50.000	143.500	426.000	872.464	77.726	5,56
6 novembre	52.817	—	12.000	0,5	133.669	38.512	4.943	65.000	50.000	118.500	426.000	872.932	74.183	5,58
4 décembre	55.173	10.052	12.000	0,5	138.756	54.523	4.549	65.000	50.000	128.200	426.000	898.985	87.207	5,58
1948 8 janvier	55.173	10.052	12.000	0,1	125.619	72.453	4.640	65.000	50.000	140.700	426.000	914.945	81.499	5,54

Taux d'escompte { actuel : 2,50 % depuis le 9 octobre 1947.
précédent : 1 3/4 % depuis le 10 janvier 1947.

(*) Moyenne des dix derniers mois.

(1) Cette rubrique comprend les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et, à partir du 8 novembre 1945, les effets escomptés sur l'étranger.

(2) Transfert de 18 milliards de francs d'or au Fonds national de Stabilisation des Changes.

(3) Transfert de 12 milliards de francs d'or au Fonds national de Stabilisation des Changes.

Bank of England

(milliers £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank, Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1946 Moyenne ann.	248	(2) 1.080	260.197	15.588	18.308	294.093	1.358.271	1.402.885	12.626	254.701	53.970	321.297	14,4
1947 Moyenne ann.	248	1.480	313.130	14.769	20.189	348.088	1.384.386	1.450.000	12.810	295.911	89.120	397.841	17,1
1946 4 décembre	248	(3) 1.073	298.463	20.834	16.560	335.866	1.375.670	1.400.000	9.839	279.573	54.131	343.543	8,4
1947 8 janvier	248	1.104	321.238	17.662	18.127	357.027	1.402.033	1.450.000	13.916	314.490	59.769	388.175	12,7
5 février	248	1.068	247.783	23.602	26.725	298.170	1.371.055	1.450.000	22.909	280.742	56.428	360.079	22,3
5 mars	248	832	343.266	12.116	18.620	374.002	1.381.418	1.450.000	9.795	318.950	96.460	425.205	16,4
9 avril	248	681	335.931	18.237	16.773	370.941	1.402.890	1.450.000	9.460	289.952	101.856	401.268	12,0
7 mai	248	1.020	311.091	17.906	26.417	355.414	1.391.789	1.450.000	13.014	283.392	95.630	397.056	15,0
4 juin	248	1.382	342.371	11.038	16.736	370.145	1.396.157	1.450.000	8.045	293.761	105.798	407.604	13,6
9 juillet	248	2.086	328.018	22.243	17.602	367.861	1.403.591	1.450.000	8.804	293.207	96.387	398.398	12,2
6 août	248	2.431	334.966	18.975	27.153	381.124	1.421.724	1.450.000	18.275	279.649	95.804	393.728	7,9
10 septembre	248	2.408	320.647	16.697	17.834	355.178	1.389.633	1.450.000	12.763	291.554	95.394	399.711	15,8
8 octobre	248	2.218	303.510	9.970	18.607	332.087	1.374.305	1.450.000	12.335	287.970	92.239	392.544	19,9
5 novembre	248	1.926	294.380	5.714	27.579	327.673	1.363.799	1.450.000	13.055	288.664	96.482	398.201	22,2
10 décembre	248	981	290.721	16.215	19.329	326.265	1.353.418	1.450.000	18.898	294.235	92.944	406.077	24,1
1948 7 janvier	248	329	336.464	13.261	18.840	368.565	1.331.257	1.400.000	13.783	304.659	101.273	419.715	16,5
4 février	248	256	286.508	11.944	28.415	326.867	1.257.632	1.350.000	23.408	283.712	94.300	401.420	23,1

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Moyenne des 45 premières situations. — Moyenne des 7 dernières situations : 1.131.

(3) Avant le 13 novembre 1946, la rubrique s'intitulait : Monnaies d'or et d'argent.

Nederlandsche Bank

86

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Portefeuille effets sur la Hollande	Portefeuille sur l'étranger	Correspondants à l'étranger	Moyens de paiement à l'étranger	Avances sur nantissement de titres, marchandises et warrants	Certif. de Trésor repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs				Ensemble des engagements à vue	
									Anciennes émissions	Nouvelle émission	Particuliers		Trésor			
											soldes bloqués	autres	autres soldes	compte spécial		autres
1946 Moyen. ann.	708	0,4	4.436	122,1	15,5	160	—	—	278	2.307	230	620	108	1.460	5.003	
1947 Moyen. ann.	545	—	888	135,9	6,8	157	(1) 2.086	(1) 1.500	147	2.781	59	40	630	19	892	4.569
1946 9 décembre	700	—	4.431	66,0	15,8	154	—	—	260	2.655	90	44	558	111	1.217	4.934
1947 6 janvier	700	—	4.435	109,2	16,0	152	—	—	237	2.737	115	47	624	111	1.072	4.942
10 février	647	—	4.471	72,2	16,3	165	—	—	237	2.693	41	44	587	111	1.250	4.903
10 mars	520	—	40	64,1	4,9	152	2.100	1.500	139	2.722	47	43	680	—	709	4.340
8 avril	520	0,1	57	51,7	4,3	155	2.100	1.500	137	2.760	64	40	698	—	636	4.335
6 mai	520	0,1	127	118,2	4,5	157	2.100	1.500	137	2.754	55	36	721	—	780	4.483
9 juin	523	0,1	135	142,1	4,7	155	2.100	1.500	126	2.747	55	38	559	—	938	4.463
7 juillet	502	—	130	230,9	4,9	158	2.100	1.500	126	2.752	31	35	725	—	874	4.543
4 août	502	—	140	210,0	5,1	172	2.100	1.500	126	2.805	32	35	723	—	837	4.558
8 septemb.	502	—	150	246,1	4,8	153	2.100	1.500	126	2.832	33	40	693	—	877	4.601
6 octobre	502	—	160	184,6	5,0	156	2.100	1.500	125	2.857	39	44	484	—	985	4.534
10 novembr.	504	—	180	103,6	5,1	147	2.100	1.500	125	2.869	62	39	472	—	913	4.480
8 décembre	608	—	182	78,8	5,0	148	2.000	1.500	125	2.918	141	41	484	—	761	4.470
1948 5 janvier	608	—	173	67,7	5,1	151	2.000	1.500	125	3.006	51	42	514	—	716	4.454
9 février	581	—	246	109,8	4,9	149	2.000	1.500	125	2.922	74	36	462	—	947	4.565

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

(1) Moyenne des 43 dernières situations de l'année.

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1946 Moyenn. annuel.	4.817	172,5	55,7	36,7	11,1	3.640	1.225	102,56
1947 Moyenn. annuel.	5.130	113,5	51,9	59,7	16,8	3.950	1.198	101,87
1946 7 décembre	4.950	146,4	56,0	51,0	9,9	3.857	1.108	102,66
1947 7 janvier	4.939	158,7	81,9	68,6	17,0	3.965	1.166	99,54
7 février	4.925	171,6	42,9	38,9	9,1	3.822	1.216	101,15
7 mars	4.967	160,1	35,4	40,6	11,7	3.837	1.229	101,19
8 avril	5.039	152,8	28,8	44,9	10,4	3.832	1.226	101,62
7 mai	5.030	144,9	23,9	45,8	16,4	3.858	1.229	101,74
7 juin	5.041	134,3	31,1	49,6	10,9	3.862	1.160	103,04
7 juillet	5.110	118,9	20,9	57,4	11,6	3.912	1.156	103,18
7 août	5.212	88,2	25,9	60,4	12,7	3.927	1.197	103,43
6 septembre	5.271	69,7	61,4	65,8	11,6	3.981	1.216	102,75
7 octobre	5.352	62,3	62,9	54,0	13,6	4.067	1.202	102,75
7 novembre	5.338	57,7	78,7	64,3	14,9	4.133	1.139	102,35
6 décembre	5.242	118,6	127,8	79,9	16,1	4.148	1.167	100,86
1948 7 janvier	5.283	63,5	153,5	173,7	20,8	4.232	1.196	98,50
7 février	5.603	135,0	150,8	62,7	9,5	4.071	1.267	107,49

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
2 % depuis le 9 septembre 1936.

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1946 Moyenne annuel.	17.344	773	18.117	297	23.213	24.328	17.558	43,3
1947 Moyenne annuel.	19.313	724	20.037	275	22.284	24.356	18.310	46,9
1946 4 décembre ..	17.521	786	18.307	257	23.888	24.844	17.818	42,9
1947 8 janvier	17.565	813	18.378	304	23.733	24.794	17.824	43,1
5 février	17.779	796	18.575	359	23.412	24.383	18.119	43,7
5 mars	18.370	793	19.163	333	23.242	24.338	18.445	44,8
9 avril	18.498	759	19.257	283	22.276	24.170	17.720	46,0
7 mai	18.850	719	19.569	256	21.852	24.071	17.448	47,1
4 juin	19.025	712	19.737	230	21.760	24.130	17.630	47,4
9 juillet	19.376	726	20.102	232	21.611	24.244	17.600	48,0
6 août	19.686	673	20.359	267	21.869	24.127	18.208	48,1
10 septembre ..	19.892	700	20.592	238	22.042	24.650	18.135	48,1
8 octobre	20.150	695	20.845	246	22.355	24.533	18.888	48,0
5 novembre	20.413	680	21.092	259	22.119	24.543	18.936	48,5
10 décembre ..	20.767	684	21.451	252	21.985	24.761	19.057	49,0
1948 7 janvier	20.810	695	21.505	303	21.683	24.651	19.074	49,2
4 février	21.008	692	21.700	372	20.523	24.148	18.675	50,7

Taux d'escompte (actuel : 1,25 % depuis le 12 janvier 1948.
précédent : 1 % depuis le 25 avril 1946.)

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Surplus de valeur d'or (4)	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étranger et exigibles des banques et banquiers étrangers	Fonds placés à la disposition de l'Office de la Dette nationale	Tous autres actifs	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)	
									les institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1946 Moyenne annuelle....	1.020	733	321	67	835	835	457	2.556	872	100	107	1.079	2.959	67,90	58,83	
1947 Moyenne annuelle....	401	254	2.150	137	466	86	457	2.660	559	133	72	764	3.066	24,61	21,35	
1946 Novembre.....	939	765	336	217	901	810	189	2.576	901	47	98	1.046	535	59,56	54,15	
Décembre.....	839	532	1.544	172	712	93	415	2.877	708	84	84	875	555	47,05	44,34	
1947 Janvier.....	768	486	1.446	147	659	93	214	2.693	560	99	72	731	573	40,58	43,88	
Février.....	715	453	1.693	128	499	93	473	2.678	506	260	56	822	554	43,62	43,48	
Mars.....	585	370	1.735	146	510	93	401	2.640	547	35	83	665	535	36,18	30,16	
Avril.....	478	303	1.812	106	429	93	569	2.608	526	66	72	664	518	29,96	26,39	
Mai.....	418	265	2.046	118	363	93	527	2.556	581	106	85	772	502	26,70	24,68	
Juin.....	371	235	2.258	126	344	93	454	2.618	619	41	76	736	527	23,13	19,26	
Juillet.....	316	200	2.123	223	391	93	433	2.543	570	31	81	682	554	20,32	16,77	
Août.....	278	176	2.431	120	431	93	439	2.632	478	247	70	795	541	17,22	13,92	
Septembre.....	204	129	2.362	234	441	93	455	2.664	570	62	73	705	540	12,51	10,53	
Octobre.....	223	141	2.589	89	480	93	448	2.694	558	218	61	837	533	13,50	11,27	
Novembre.....	222	141	2.564	85	531	93	438	2.702	567	233	65	865	507	13,43	11,24	
Décembre.....	232	147	2.747	127	510	—	466	2.895	631	197	72	900	434	13,08	11,62	
1948 Janvier.....	229	145	2.520	116	497	—	457	2.734	614	89	73	776	454	13,67	11,51	

Taux d'escompte (actuel : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.
précédent : 3 % depuis le 29 mai 1941.)

(1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. Ce montant est porté à 1.400 millions à partir de la situation de mars 1947 et à 2.500 millions à partir de la situation de juin 1947. L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

(3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.

(4) Antérieurement à décembre 1946 : « Comptes d'ajustement de l'or et des devises ».

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 29 février 1948)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Autriche.....	3 juillet 1945	3,50	Hongrie.....	1 ^{er} novembre 1947	5,—
Belgique.....	28 août 1947	3,50 (1)	Italie.....	6 septembre 1947	5,50
Bulgarie.....	14 août 1946	4,50	Norvège.....	9 janvier 1946	2,50
Danemark.....	15 janvier 1946	3,50	Pologne.....	1 ^{er} août 1947	3,50
Espagne.....	27 octobre 1947	4,50	Portugal.....	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York).....	12 janvier 1948	1,25	Roumanie.....	14 février 1948	7,— (3)
Finlande.....	6 février 1948	7,25	Suède.....	9 février 1945	2,50
France.....	9 octobre 1947	2,50	Suisse.....	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne.....	26 octobre 1939	2,—	Tchécoslovaquie.....	28 octobre 1945	2,50
Grèce.....	16 août 1946	10,—	Turquie.....	1 ^{er} juillet 1938	4,—
Hollande.....	27 juin 1941	2,50	Yougoslavie.....	1 ^{er} janvier 1947	1,— & 4,— (2)

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

(2) Taux variant suivant les catégories de débiteurs.

(3) Effets agricoles 6 p. c.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

87

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 décembre 1947		31 janvier 1948 (1)		29 février 1948 (2)	
ACTIF						
I. Or en lingots et monnayé	92.280	18,0	101.510	19,5	108.020	20,7
II. Encaisse :						
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	15.223	3,0	23.486	4,5	20.869	4,0
III. Fonds à vue placés à intérêts	497	0,1	497	0,1	251	0,0
IV. Portefeuille réescomptable :						
1. Effets de commerce et acceptations de banque	3.925	0,8	1.646	0,3	533	0,1
2. Bons du Trésor	24.980	4,9	26.093	5,0	24.755	4,7
	28.905		27.739		25.288	
V. Fonds à terme et avances :						
1. A 3 mois au maximum	7.496	1,5	3.919	0,8	6.047	1,2
2. De 3 à 6 mois	2.145	0,4	2.150	0,4	2.156	0,4
3. De 6 à 9 mois	—	—	7.730	1,5	9.459	1,8
4. De 9 à 12 mois	8.175	1,6	1.707	0,3	—	—
	17.816		15.506		17.662	
VI. Effets et placements divers :						
1. Bons du Trésor :						
a) A 3 mois au maximum	28.676	5,6	15.287	3,0	6.594	1,3
b) De 6 à 9 mois	—	—	103	—	6.819	1,3
c) De 9 à 12 mois	103	0,0	704	0,0	2.557	0,5
d) A plus d'un an	710	0,1	—	0,1	—	—
2. Autres effets et placements divers :						
a) A 3 mois au maximum	23.896	5,6	38.265	7,4	38.286	7,3
b) De 6 à 9 mois	1.202	0,2	1.517	0,3	1.521	0,3
c) De 9 à 12 mois	4.048	0,8	4.641	0,9	3.617	0,7
d) A plus d'un an	22	0,0	12	0,0	12	0,0
	63.657		60.509		59.406	
VII. Fonds placés en Allemagne :						
placés en 1930-31 en application des dispositions des accords de La Haye de 1930	291.160	56,7	291.160	55,9	291.160	55,7
VIII. Autres actifs	3.389	0,7	210	0,0	258	0,0
<i>Total actif</i> ...	512.927	100,0	520.617	100,0	522.912	100,0

PASSIF

I. Capital :							
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune	500.000		500.000		500.000		
Actions libérées de 25 %	125.000	24,4	125.000	24,0	125.000	23,9	
II. Réserves :							
1. Fonds de réserve légale	6.527		6.527		6.527		
2. Fonds de réserve générale	13.343		13.343		13.343		
	19.870	3,9	19.870	3,8	19.870	3,8	
III. Dépôts à court terme et à vue :							
(diverses monnaies)							
1. Banques centrales pour leur compte :							
a) A 3 mois au maximum	4.145	0,9	4.141	0,8	4.143	0,8	
b) A vue	3.072	0,6	12.213	2,3	12.986	2,5	
	7.217		16.354		17.139		
2. Banques centrales pour le compte d'autres déposants :							
a) De 3 à 6 mois	7.900	1,5	4.824	0,9	3.076	0,6	
b) A 3 mois au maximum	—	—	3.076	0,6	4.824	0,9	
c) A vue	969	0,2	920	0,2	1.097	0,2	
	8.869		8.820		8.997		
3. Autres déposants :							
a) A 3 mois au maximum	88	0,0	88	0,0	88	0,0	
b) A vue	396	0,1	382	0,1	367	0,1	
	484		470		455		
IV. Dépôts à court terme et à vue (or) :							
1. A 3 mois au maximum	244	0,0	244	0,0	244	0,0	
2. A vue	16.759	3,2	17.421	3,4	17.407	3,3	
	17.003		17.665		17.651		
V. Dépôts à long terme reçus en application des dispositions des accords de La Haye de 1930 :							
1. Dépôts au Compte de Trust des Annuités	152.606		152.606		152.606		
2. Dépôt du gouvernement allemand	76.303		76.303		76.306		
	228.909	44,6	228.909	44,0	228.909	43,8	
VI. Provision pour charges éventuelles et postes divers ...	105.575	20,6	103.529	19,9	104.891	20,1	
<i>Total passif</i> ...	512.927	100,0	520.617	100,0	522.912	100,0	

Note: L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts internationaux, dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

(1) Effets réescomptés avec endos de la Banque, et garanties données 13.598 (milliers de francs)
 (2) Effets réescomptés avec endos de la Banque, et garanties données 7.036 (milliers de francs)

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION.	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Charbonnière et métallurgique	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Productions diverses	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Industrie textile	56
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Production d'énergie électrique	58
II — Cours officiels des changes	10	V — Distribution du gaz	59
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		LA CONSOMMATION	
I — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I — Indices des ventes à la consom- mation	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	II — Consommation de tabac	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types d'obligations	16	LES TRANSPORTS	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'exploit- tation	
Détail des émissions : décembre 1947		b) wagons fournis à l'industrie	
Groupement par importance du capital		c) trafic : 1° trafic général	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	2° grosses marchandises : A) ensemble du trafic	
VII — Opérations bancaires du Crédit Com- munal	19	B) service interne belge	
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
LES FINANCES PUBLIQUES		III — Les ports	71
Rendement des impôts	26	a) Anvers	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		b) Gand	
I — Rendement des sociétés anonymes belges	30	LE COMMERCE EXTERIEUR	
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement : décembre 1947		Classification adoptée par la convention de Bruxelles	75
Tableau rétrospectif		LE CHOMAGE	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	I — Chômage complet et partiel	81
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		STATISTIQUES BANCAIRES	
I — Chambres de compensation	35	I — Belgique et Congo belge : Banque Nationale de Belgique : Situations hebdomadaires	85
a) Mouvement général		Banque du Congo belge : Situations mensuelles	85
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		II — Banques d'émission étrangères : Situations	86
II — Chèques postaux	36	Banque de France	
LES PRIX		Bank of England	
Indices des prix en Belgique	46	Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle	87

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

Anc. Etabliss. d'Imprimerie
T. H. DEWARICHET
J. M., G. et L. Dewarichet,
Frères et Sœurs, soc. en n. col.
16, rue du Bois-Sauvage, 16
— BRUXELLES —

24900